

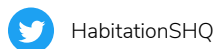
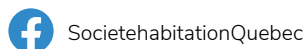
RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

SOCIÉTÉ D'HABITATION
DU QUÉBEC



Société d'habitation du Québec

Édifice Marie-Guyart
Aile Jacques-Parizeau, 3^e étage
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Québec (Québec) G1R 5E7
Téléphone : 1 800 463-4315
Télécopieur : 418 643-4560
Sans frais au Québec : 1 800 463-4315
Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca



Coordination du contenu et des données statistiques

Direction de la planification et des études stratégiques

Coordination de l'édition et conception graphique

Direction des communications

Photographie de couverture

Montréal, Parc du Mont-Royal © TQ/Lafond, Dominique

Images – corps d'ouvrage

Shutterstock©

Ce document peut être téléchargé à partir du site Web de la Société d'habitation du Québec au www.habitation.gouv.qc.ca.

ISSN : 1709-5077 (version imprimée)

ISSN : 1913-3456 (version en ligne)

ISBN : 978-2-550-87463-8 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-87464-5 (version en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

© Gouvernement du Québec, 2020

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC AU 31 MARS 2020

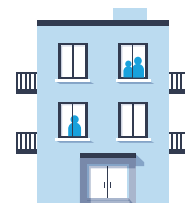


ACTEUR IMMOBILIER D'IMPORTANCE AU QUÉBEC

Un parc de 7 696 immeubles offrant 74 337 logements à loyer modique (HLM), d'une valeur de 12,9 G\$

61 % de ces logements propriété de la Société

Près de 2 G\$ en garanties de prêts accordées à des organismes sans but lucratif (coopératives, OSBL d'habitation et offices d'habitation) pour la réalisation des projets AccèsLogis Québec



18

PROGRAMMES POUR RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS BESOINS EN HABITATION DES CITOYENS

DES SERVICES DISPONIBLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE GRÂCE À UN RÉSEAU DE MANDATAIRES

180 offices d'habitation

704 coopératives d'habitation

844 organismes d'habitation
sans but lucratif

160 municipalités et municipalités
régionales de comté

DES DÉPENSES DE PLUS DE 1,2 G\$

78 %

CONSACRÉS AUX COÛTS
DES PROGRAMMES ET
SUBVENTIONS



3 %

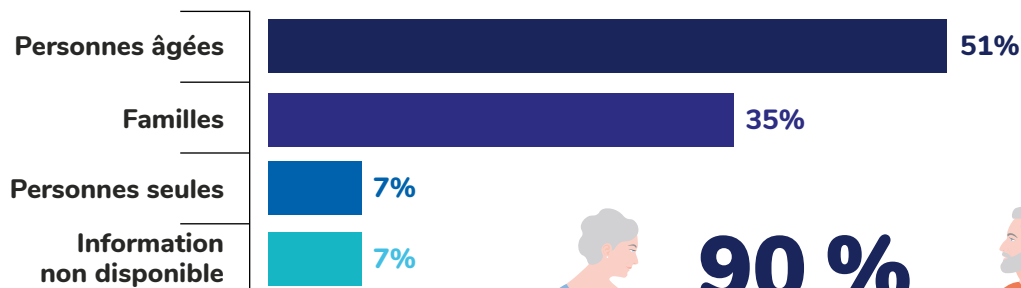
CONSACRÉS AUX DÉPENSES
ADMINISTRATIVES DE
LA SOCIÉTÉ

ORGANISATION **395** EMPLOYÉS RÉGULIERS OU OCCASIONNELS

FAITS SAILLANTS 2019-2020

216 928 MÉNAGES SOUTENUS

PARMI CES DERNIERS :



90 %
DES MÉNAGES SOUTENUS
SONT À FAIBLE REVENU

PRÈS DE **240 000** INTERVENTIONS AUPRÈS DES CITOYENS RÉPARTIES
DANS NOS GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ



Loger

132 358

logements à la disposition
des ménages



**Aider au paiement
du loyer**

79 963

ménages aidés dans le
parc de logements privés



**Développer
l'habitation au
Nunavik**

107

ménages soutenus



**Appuyer les
priorités régionales
et municipales**

2 049

ménages aidés



**Soutenir les acteurs
du milieu**

122

organismes ou
projets soutenus



Rénover et adapter

2 451

logements rénovés
ou adaptés



ENGAGEMENT

AUPRÈS DES CITOYENS



Lors des inondations printanières de 2019, la Société a soutenu la population de 7 municipalités. Son expertise a été mise à contribution pour effectuer plus de 1 000 interventions-conseils auprès des sinistrés, principalement à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

De plus, elle a mis en place le Programme de garantie de prêt pour les sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Photo : SHQ

Programme d'intervention résidentielle – méréule : Ce projet pilote vise à réduire le fardeau financier des propriétaires-occupants de bâtiments résidentiels contaminés par la méréule pour l'évaluation et la réalisation des travaux nécessaires.



Afin de permettre l'accès des personnes handicapées ou à mobilité réduite à un plus grand nombre d'établissements, la Société offre le programme Petits établissements accessibles.

PARTENARIATS

AVEC LES COLLECTIVITÉS

AccèsLogis Québec – Sur les 12 217 logements communautaires et abordables à construire ou à terminer de construire au 1^{er} avril 2019, 56 % ont été livrés ou sont actuellement en voie de réalisation.



- 211,5 M\$ ont été mis à la disposition de la Ville de Montréal pour ses programmes en habitation en vertu de l'Entente Réflexe Montréal depuis 2017.
- 335,5 M\$ ont été mis en 2019-2020 à la disposition de la Ville de Montréal, en tant que mandataire de la Société, pour relancer la réalisation de projets AccèsLogis Québec sur son territoire, dont près de 119 M\$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUALITÉ DE VIE ET

DÉVELOPPEMENT DURABLE



343,4 M\$ de budget disponible à la Société en 2019-2020 pour le remplacement, l'amélioration et la modernisation du parc de logements HLM.

79 % des immeubles HLM sont classés en bon état, ce qui représente 52 127 logements.

Transition énergétique au Nunavik – diminution de la consommation de mazout



Photo : SHQ

- Projet pilote dans le village de Quaqtak visant la production et le stockage d'énergie renouvelable avec quatre bâtiments munis de panneaux solaires.
- Projet de conversion à la biénergie des systèmes de chauffage au mazout de près de 500 logements sociaux dans le cadre de la construction, dans le village d'Inukjuak, d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau.



Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2019-2020.


Il constitue la troisième reddition de comptes portant sur l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan stratégique 2017-2021 de la Société.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

Original signé

Andrée Laforest



Madame Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Ministre,

Nous vous présentons le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec pour l'exercice 2019-2020.

Dans son rapport, la Société expose les résultats obtenus au terme de sa troisième année d'application de son Plan stratégique 2017-2021. En outre, elle rend compte du respect de ses engagements et de l'utilisation de ses ressources.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Original signé

Pierre Rivard

La présidente-directrice générale,

Original signé

Guyline Marcoux

Québec, 10 septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE.....	3
DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS.....	4
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION.....	5
SECTION I – LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	7
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	8
LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ.....	14
L'HABITATION AU QUÉBEC EN 2019-2020.....	16
LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION.....	20
SECTION II – LES RÉSULTATS	25
TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS – PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021.....	27
PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 – TABLEAU SYNOPTIQUE.....	28
PLAN STRATÉGIQUE – LES RÉSULTATS	30
LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES CITOYENS	51
LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES.....	57

SECTION III – LES RESSOURCES	61
LES RESSOURCES HUMAINES.....	62
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES.....	66
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	68
LES RESSOURCES FINANCIÈRES.....	69
SECTION IV – LA GOUVERNANCE	71
LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE.....	72
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	73
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2020	81
ANNEXES.....	83
ÉTATS FINANCIERS	113





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de la période visée par le présent rapport annuel de gestion, la Société d'habitation du Québec s'est démarquée en faisant valoir son importance auprès des communautés et des ménages qu'elle sert.

La Société a été un acteur de premier plan dans des situations marquantes où la population avait besoin de son aide. À cet égard, elle a su, avec agilité et promptitude, adapter son offre de services, mettre en place les moyens requis et concerter les forces de son réseau de partenaires et mandataires.

En outre, durant l'exercice 2019-2020, la Société a porté assistance à 216 928 ménages, dont 90 % sont à faible revenu et la majorité formée de personnes âgées. L'ampleur des interventions de la Société consolide son rôle de leader en habitation au Québec qu'elle s'emploie à occuper avec fierté, en particulier depuis la mise en œuvre de l'actuel plan stratégique dont nous entamons la dernière année.

Quant aux membres du conseil d'administration, ils se joignent à moi pour réaffirmer leur volonté d'assumer leur responsabilité envers la population québécoise avec rigueur, dans un esprit de saine gestion des deniers publics et de bonne gouvernance.

En leur nom, je tiens à remercier la haute direction et le personnel de la Société pour le soutien accordé au cours de l'année 2019-2020, qui restera associée au début d'une pandémie sans précédent.

Malgré les contraintes que cette situation continuera d'occasionner dans la prochaine année, la Société poursuivra l'impressionnant travail en cours, comme le démontre le *Rapport annuel de gestion 2019-2020*, que j'ai le plaisir de vous présenter.

Le président du conseil d'administration,

Original signé

Pierre Rivard





MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* de la Société d'habitation du Québec. Il rend compte des résultats obtenus pendant cet exercice au cours duquel la Société a su, encore une fois, démontrer sa qualité de chef de file en habitation au Québec.

En 2019-2020, la Société a réalisé près de 240 000 interventions par l'intermédiaire de ses différents programmes et initiatives, regroupés dans huit grands secteurs d'activité.

DES ÉQUIPES MOBILISÉES ET DÉVOUÉES

Alors que le programme AccèsLogis Québec a été révisé en vue d'améliorer sa performance, plus de 1 000 logements communautaires et abordables ont été livrés aux quatre coins du Québec au cours de cette année financière.

Tout en menant ses activités régulières, l'organisation a démontré une fois de plus sa capacité à innover et à s'adapter afin de faire face à des événements inattendus et exceptionnels. En déployant son expertise et son savoir-faire sur le terrain en réponse aux inondations du printemps 2019, la Société a effectué plus de 1 000 interventions pour soutenir les populations locales, en plus de créer un nouveau programme pour venir en aide aux citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Toujours attentive au bien-être de sa clientèle, la Société a promptement adapté l'ensemble de ses façons de faire, grâce à une mobilisation sans précédent de tout son personnel, pour s'assurer de limiter, auprès des personnes les plus vulnérables, les répercussions liées à l'éclosion de la pandémie de COVID-19 qui a marqué la fin de l'exercice 2019-2020.

À cet égard, je tiens à saluer le travail des équipes de la Société, de nos partenaires, de nos mandataires ainsi que des organismes gouvernementaux et communautaires qui nous permettent de multiplier nos efforts au bénéfice des Québécoises et des Québécois.

PRÉPARER L'AVENIR

Afin de favoriser la réflexion sur les enjeux et les défis en habitation, la Société a mis en place des espaces d'échange permanent avec les acteurs en habitation : les Forums Habitation Québec. Elle s'adjoit la précieuse collaboration de ses membres pour transformer cette initiative en réussite, et ce, dans le but de préparer l'avenir dans le domaine de l'habitation.

En terminant, je souhaite remercier les membres du conseil d'administration de la Société pour leur engagement et leur expertise, qui constituent de formidables atouts pour la réalisation de notre mission et pour l'atteinte de nos objectifs.

La présidente-directrice générale,

Original signé

Guylaine Marcoux

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* de la Société d'habitation du Québec et celle des contrôles afférents relèvent de notre responsabilité. Le rapport décrit fidèlement la mission, l'organisation administrative, les mandats et les orientations de la Société.

L'information qu'il expose porte sur le suivi de la réalisation des objectifs formulés dans le Plan stratégique 2017-2021, sur le respect des engagements décrits dans la Déclaration de services aux citoyens et sur l'utilisation des ressources. Le rapport présente les actions entreprises et les résultats atteints.

Un examen sur le caractère plausible et sur la cohérence de l'information présentée dans ce rapport a été fait par la Direction de la vérification. Un rapport de validation a été produit à cet effet.

Nous déclarons que, à notre connaissance, ce rapport expose fidèlement la situation de la Société au 31 mars 2020 et que l'information et les données qu'il contient sont exactes et fiables.

La présidente-directrice générale,

Original signé

Guylaine Marcoux

Le vice-président à l'amélioration et
au développement de l'habitation,

Original signé

Jean-Pascal Bernier

Québec, 10 septembre 2020

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION

Madame Guylaine Marcoux
Présidente-directrice générale
Société d'habitation du Québec

Madame la Présidente-Directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* de la Société d'habitation du Québec, qui couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société.

Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à recueillir des renseignements, à obtenir des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions au sujet de l'information fournie par la Société. Un examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information examinée et contenue dans ce rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* de la Société d'habitation du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification,

Original signé

Irène Bourg, CPA, CA

Québec, 10 septembre 2020



**SECTION I –
LA SOCIÉTÉ
D’HABITATION
DU QUÉBEC**



Cette section comporte quatre volets : la présentation de la Société d'habitation du Québec, notamment de sa mission et des services qu'elle offre; les principales activités de gestion qui ont eu une influence dans la conduite de ses affaires; un aperçu du marché de l'habitation au Québec au cours de la dernière année; et les principales réalisations de la Société en matière de développement et d'innovation.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Organisme gouvernemental responsable de l'habitation sur le territoire québécois, la Société d'habitation du Québec contribue par ses actions à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec.

Ses responsabilités

Les mandats de la Société sont définis à l'article 3 de sa loi constitutive. Elle a pour objet :

- d'aviser le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- de permettre ou d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à un établissement.

Sa mission

Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Pour ce faire, la Société soutient les citoyens québécois par :

- une offre de logements à loyer modique et abordables;
- un éventail de programmes soutenant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles, l'accession à la propriété et l'accessibilité aux établissements pour les personnes handicapées;
- des services d'information et d'accompagnement en matière d'habitation.

Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois afin :

- de soutenir le développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables;
- de stimuler le développement, l'innovation et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées en habitation;
- de mener, dans toutes ses sphères d'activité, des interventions répondant aux principes de développement durable.

Également, elle informe la ministre et le gouvernement sur les besoins des citoyens et la situation du marché immobilier et les conseille sur les objectifs et priorités dans tous les secteurs de l'habitation. De plus, elle intervient lors de sinistres en tant que responsable de la mission Habitation du Plan national de sécurité civile, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec d'autres ministères et organismes.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Société préconise une approche qui assure la cohérence des interventions en habitation, la cohésion de ces dernières avec les grandes missions et orientations de l'État ainsi que la concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués. Son approche intégrée et durable prend en considération les dimensions sociale, économique et environnementale de l'habitation. À cet égard, la Société adhère notamment aux principes d'occupation et de vitalité des territoires ainsi que de développement durable.

Sa vision

D'ici 2021, être le chef de file en habitation, reconnu pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités.

Cette vision reflète la volonté de la Société d'être connue et reconnue comme un organisme de référence en habitation pour :

- la qualité de ses services aux citoyens;
- la synergie de ses partenariats;
- le caractère novateur et performant de ses interventions et de ses façons de faire;
- le rayonnement de son expertise.

Ses valeurs

Quatre valeurs guident la Société dans toutes ses activités et soutiennent la mise en œuvre de son Plan stratégique 2017-2021 (ci-après « Plan stratégique »).

Qualité du service

Nous mettons en priorité les besoins de la clientèle dans un souci constant d'offrir des services de qualité, adaptés et accessibles.

Innovation

Nous encourageons les initiatives dans un esprit d'ouverture afin de développer des interventions novatrices, mais également de mobiliser nos équipes et les acteurs en habitation en vue d'adopter les meilleures pratiques dans tous les domaines d'activité.

Cohérence

Nous nous assurons que nos actions, comportements et décisions sont cohérents avec notre mission, notre vision, nos orientations et nos valeurs.

Collaboration

Nous travaillons ensemble et partageons l'information ainsi que notre expertise avec nos collègues, nos mandataires et nos partenaires, afin de renforcer la concertation et d'atteindre des objectifs qui nous sont communs.

Sa clientèle

La mission de la Société rejoint l'ensemble des citoyens du Québec, en particulier les locataires, les propriétaires, les gestionnaires d'immeubles locatifs et en copropriété, les organismes voués au développement de l'habitation, qu'ils soient communautaires ou privés, ainsi que l'industrie de l'habitation.

La majorité des programmes de la Société répondent à des besoins spécifiques, principalement à ceux des ménages les plus vulnérables, soit ceux ayant des capacités financières limitées ou vivant des problèmes particuliers liés à l'habitation. D'autres programmes et activités viennent soutenir le développement de l'habitation sous plusieurs formes, que ce soit dans l'enrichissement des connaissances, l'innovation technique et sociale en matière d'habitation et de construction, l'actualisation du cadre législatif et réglementaire, l'élaboration de stratégies gouvernementales ou le soutien aux acteurs du milieu de l'habitation. À cet égard, la clientèle de la Société rejoint celle des organismes publics, privés et communautaires œuvrant dans le secteur de l'habitation.



Les principaux secteurs d'activité de la Société

Les actions de la Société couvrent de multiples dimensions – sociale, économique, technique, territoriale et environnementale – en constante interaction. Elles touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation.

L'offre de services de la Société est regroupée selon huit finalités¹.



¹ Voir l'annexe 1, « Programmes de la Société d'habitation du Québec ».

Ses mandataires et partenaires²

La Société intervient en matière de logement par le biais de divers programmes, dont certains reçoivent un financement fédéral en vertu de différentes ententes conclues entre les gouvernements du Québec et du Canada. Le domaine de l'habitation interpelle de nombreux intervenants avec qui la Société établit des liens privilégiés. En effet, pour la prestation de services aux citoyens, la Société s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployés sur l'ensemble du territoire québécois. Ceux-ci offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien, l'encadrement et le financement de la Société, à laquelle ils sont liés par la Loi sur la Société d'habitation du Québec³ ou par des ententes de gestion. La Société compte parmi ses mandataires :

- les offices d'habitation;
- les organismes d'habitation sans but lucratif;
- les coopératives d'habitation;
- les municipalités, municipalités régionales de comté et communautés métropolitaines;
- Revenu Québec.

Pour assurer une approche intégrée et durable de l'habitation, la Société travaille en collaboration et en concertation avec un ensemble de partenaires publics et privés.

Enfin, la Société interagit avec une multitude d'acteurs pour assurer une complémentarité des interventions en habitation. Outre les ministères et organismes gouvernementaux, ces organismes et associations, issus des secteurs privé et communautaire, proviennent des domaines de la construction, de l'immobilier, du développement de l'habitation ainsi que du soutien et de la défense des intérêts de la clientèle.

La mise en œuvre de certains programmes repose également sur la contribution financière de partenaires de la Société.

² www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/acteurs_en_habitation.html.

³ RLRQ, chapitre S-8.

LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ

En 2019-2020, la Société a poursuivi la mise en œuvre de son Plan stratégique en instaurant un ensemble de conditions lui permettant d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et de s'assurer du respect de ses engagements auprès des citoyens.



Dans la conduite de ses affaires, la Société est à l'affût de tous les changements et développements ayant une incidence sur l'habitation. Au cours de la dernière année, elle a été particulièrement sollicitée pour soutenir les citoyens et les municipalités lors des inondations, mais également lors de la période des déménagements dans les localités où les taux d'inoccupation sont faibles.

Elle a poursuivi ses échanges avec le gouvernement fédéral sur le financement des programmes en habitation. De plus, elle a révisé certains de ses programmes et en a développé un nouveau afin de répondre aux besoins des citoyens, tout en continuant ses travaux menant à la restructuration du réseau des offices d'habitation sur le territoire québécois. Également, elle a amorcé les travaux d'élaboration d'un Plan d'action gouvernemental en habitation.



Les ententes Canada-Québec

Par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le gouvernement fédéral contribue au financement de certains programmes de la Société en vertu d'ententes bilatérales conclues entre les deux ordres de gouvernement. En 2019-2020, ces ententes ont rapporté plus de 307 M\$ à la Société.

L'année 2019 a été marquée par des négociations avec la SCHL concernant les sommes destinées au Québec dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du gouvernement fédéral, lancée le 22 novembre 2017 sans que le Québec y adhère. Le gouvernement du Québec poursuit ses efforts visant à conclure une entente bilatérale lui permettant d'intervenir sur son territoire en fonction de ses propres objectifs et priorités, et d'obtenir sa juste part des fonds fédéraux annoncés pour l'habitation.

Le Plan d'action gouvernemental en habitation

La Société a été mandatée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour élaborer un Plan d'action gouvernemental en habitation. Les travaux ont été amorcés en janvier 2020 avec la tenue des premières rencontres des Forums Habitation Québec. Toutefois, les travaux ont été suspendus en mars 2020 à la suite des mesures mises en place par la Santé publique pour contrer la pandémie de COVID-19.

Les situations d'urgence et les sinistres

En 2019-2020, les interventions de la Société ont permis de maintenir et d'accroître le soutien aux ménages québécois dans le besoin. Par la reconduction des mesures de supplément au loyer, la Société a aidé une clientèle vulnérable ainsi que des ménages vivant des situations particulières relatives à l'habitation, notamment lors de la période active de déménagements en juillet.



Photo : SHQ

De plus, dans le cadre de la mission Habitation, la Société est intervenue dans plusieurs municipalités lors des inondations printanières de 2019 en dépêchant une partie de son effectif pour appuyer les autorités locales et procéder notamment à l'inspection visuelle des dégâts causés par l'eau aux bâtiments et formuler des recommandations sur la sécurité, les travaux temporaires à réaliser ainsi que les mesures à prendre en vue d'assurer la pérennité des bâtiments. Également, afin de réduire les effets collatéraux financiers que doivent assumer plusieurs propriétaires touchés par un sinistre majeur à leur résidence, la Société a mis en place au cours de la dernière année un nouveau programme⁴, soit le Programme de garantie de prêt pour les sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qui permet aux propriétaires de contracter un prêt hypothécaire additionnel auprès de leur institution financière.

La gestion intégrée des risques

En 2019-2020, la Société a amorcé la mise en œuvre de son Plan d'atténuation des risques organisationnels 2019-2021, associé aux six risques stratégiques ciblés par l'organisation. De plus, en 2019, la Société a adopté son Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2019-2020.

La mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques organisationnels fait l'objet d'un suivi périodique par la haute direction et le conseil d'administration (C. A.).

4 Voir l'annexe 1, « Programmes de la Société d'habitation du Québec ».

L'HABITATION AU QUÉBEC EN 2019-2020

Principaux indicateurs du marché de l'habitation

L'offre de logements

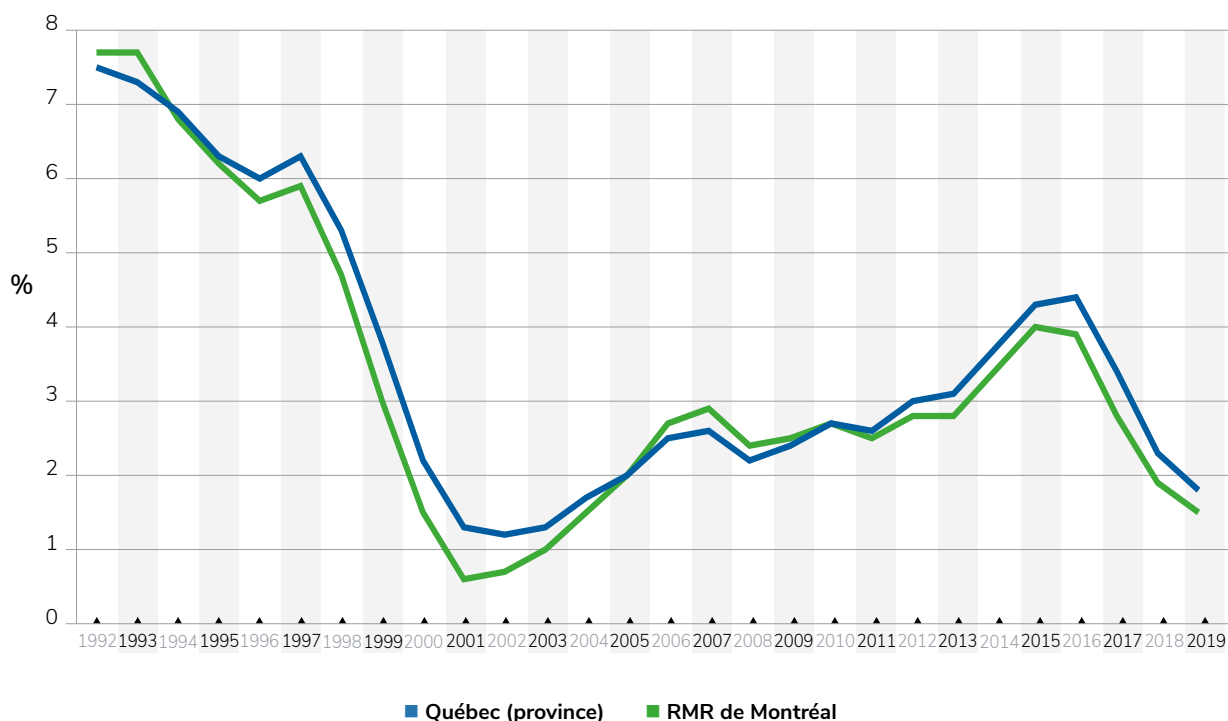
Dans le marché locatif, la demande a été stimulée notamment par la hausse des soldes migratoires – principalement dans la région de Montréal –, le vieillissement de la population et un recul de l'abordabilité de la propriété. Dans le marché résidentiel, la demande a été soutenue, entre autres, par une économie vigoureuse et des taux d'intérêt historiquement bas.

En octobre 2019, le taux d'inoccupation des logements locatifs s'établissait à 1,8 %. Ce taux représente un recul de 2,6 points en trois ans.

Le resserrement du marché s'est produit malgré un rythme élevé des mises en chantier, dont une part croissante des nouveaux logements vise le marché locatif.

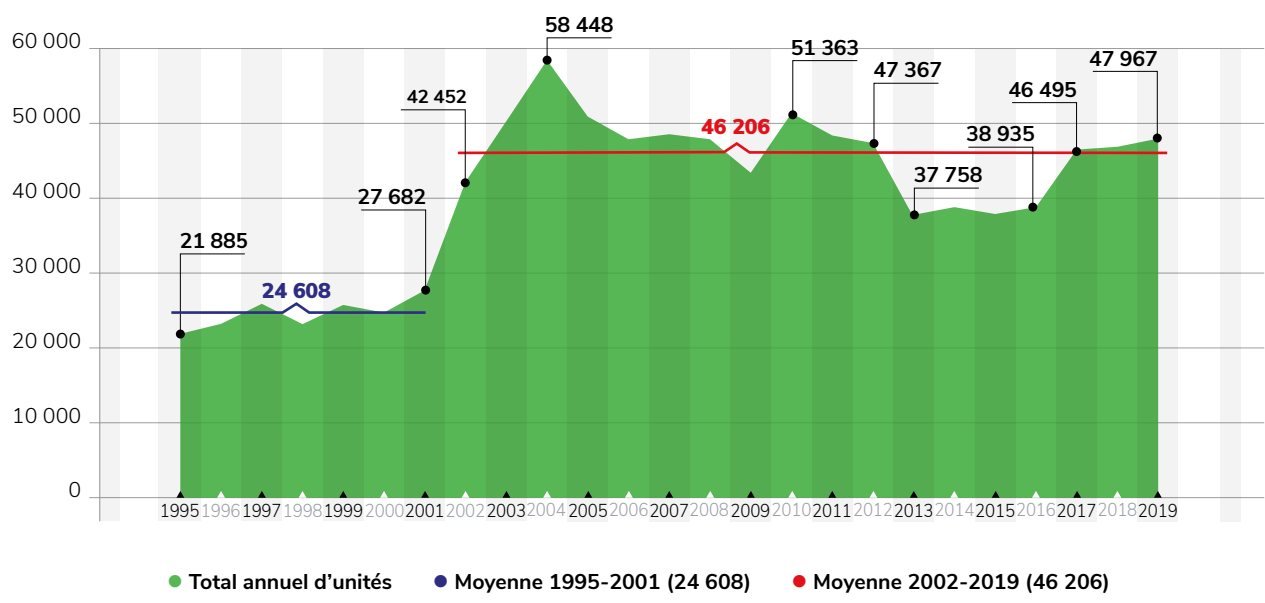
En 2019, le Québec comptait 47 967 mises en chantier de logements, le nombre annuel le plus élevé depuis 2011. Également, pour la première fois en plus de 25 ans, le nombre de mises en chantier de logements locatifs a dépassé celui de la propriété et de la copropriété.

Taux d'inoccupation (%), Québec (province) et région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, 1992-2019⁵



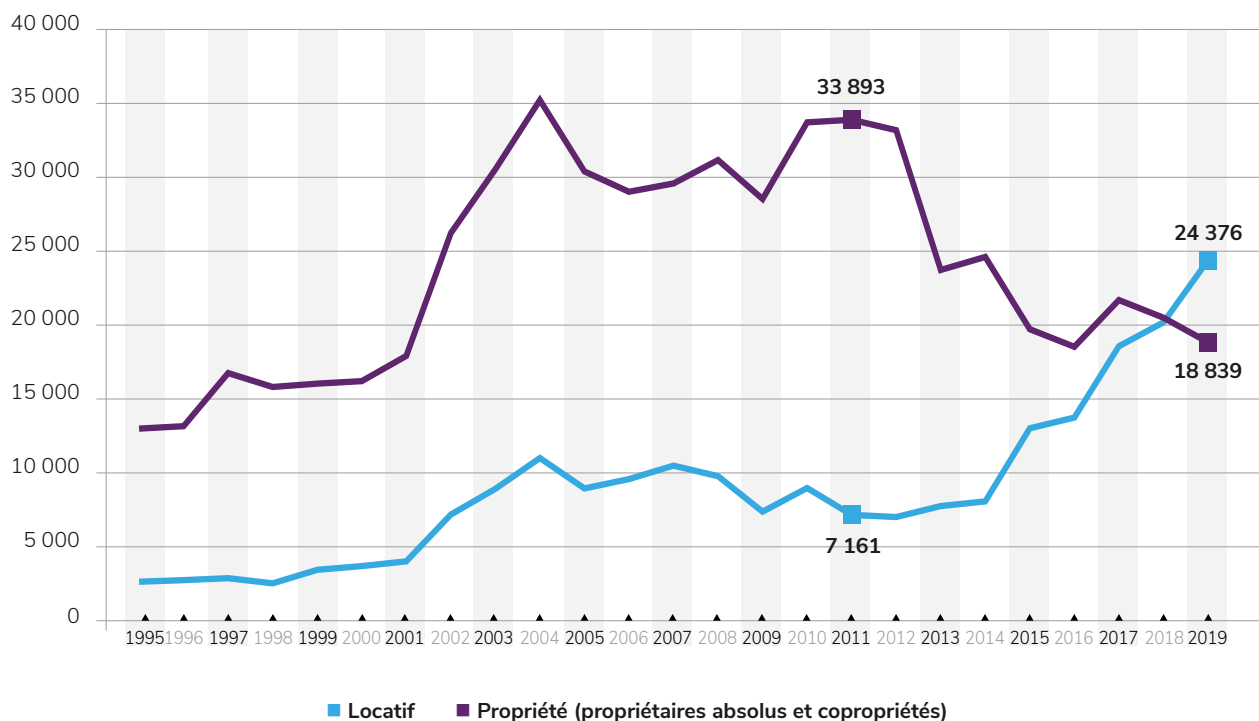
⁵ Enquête sur le marché locatif de la SCHL.

Mises en chantier pour l'ensemble du Québec (nombre total), 1995-2019⁶



⁶ SCHL et Statistique Canada.

Nombre annuel de mises en chantier – marché locatif et propriétés, Québec*, 1995 à 2019⁷



* Dans les RMR, les agglomérations de recensement et les autres municipalités sélectionnées comptant au moins 10 000 habitants.

L'habitation – un levier économique d'importance

Investissements en construction et en rénovation résidentielles au Québec⁸

26 G\$ – dépenses en immobilisation pour les constructions neuves et la rénovation en 2019

32,9 millions d'heures travaillées – hausse estimée de 6 % par rapport à 2018

Investissements de la Société

587,7 M\$ en construction et rénovation en 2019-2020

⁷ SCHL et Statistique Canada.

⁸ Commission de la construction du Québec, *Statistiques annuelles de l'industrie de la construction 2019, 2020*, 65 p.

La demande de logements

Plusieurs facteurs exercent une pression à la hausse sur la demande de logements au Québec et ceux-ci varient selon les localités et les régions. L'augmentation de la part relative des ménages de petite taille au sein de la société québécoise est une tendance qui se confirme depuis plusieurs années, notamment avec le vieillissement de la population.

Accroissement de la population

Selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population du Québec s'élevait à 8 485 000 habitants au 1^{er} juillet 2019, une augmentation de près de 260 000 personnes de 2016 à 2019 représentant un taux d'accroissement annuel moyen de 10,3 pour mille. Ce rythme de croissance a été plus rapide qu'au cours des périodes 2011-2016 (5,4 pour mille) et 2006-2011 (9,5 pour mille)⁹.

Immigration

De 2014 à 2018, 255 966 personnes immigrantes ont été admises au Québec¹⁰. Les résidents non permanents, estimés à 188 000 en janvier 2019, représentent une « composante non négligeable » de la croissance démographique au Québec¹¹. La hausse de la migration internationale vers la métropole explique en grande partie la baisse des taux d'inoccupation dans le marché montréalais au cours des dernières années¹².

Augmentation des ménages de petite taille

Le Québec comptait un peu plus de 3 500 000 ménages en 2016, une croissance de 4,0 % par rapport à 2011¹³. Les ménages de personnes seules et de deux personnes constituent respectivement près de 35 % des ménages au Québec en 2016¹⁴.

Part du revenu consacré au logement

En 2016¹⁵, 61 % des ménages étaient propriétaires de leur logement et 39 %, locataires. Dans l'ensemble des ménages québécois, 21 % consacraient 30 % ou plus de leur revenu à se loger.

- Parmi les ménages propriétaires, 13 % allouaient plus de 30 % de leur revenu au logement.
- Parmi les ménages locataires, 34 % allouaient plus de 30 % de leur revenu au logement.



En 2019-2020, la Société a soutenu plus de 194 000 ménages à faible revenu en diminuant la part de leur revenu consacrée à se loger.

9 ISQ, *Coup d'œil sociodémographique*, « La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2019 », n° 71, février 2020, p. 1.

10 Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022, Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, page 39.

11 ISQ, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066*, 2019, 86 p.

12 SCHL, *Rapport sur le marché locatif – RMR Montréal*, 2020, 13 p.

13 ISQ, Calculs de la Société.

14 ISQ, *Statistiques et publications – « Ménages privés selon la taille, Québec, 1951-2016 »* (tableau), 2018.

15 Statistique Canada, Recensement 2016, tableau 98-400-X2016228 - calcul SHQ.

LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION

La Société étant un propriétaire immobilier d'importance au Québec, elle se démarque par son expertise incontournable dans le développement et l'innovation. Elle participe activement à la construction de bâtiments d'habitation exemplaires et mobilise les acteurs de l'industrie québécoise en habitation autour des pratiques d'excellence.



Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable

Appui à des projets de démonstration

En 2019-2020, la Société a instauré une nouvelle subvention au sein du programme AccèsLogis Québec (ACL) afin de soutenir annuellement deux projets de démonstration de solutions innovantes dans la construction de logements abordables. À la suite de la publication d'un appel de projets, la Société a sélectionné pour l'année financière 2019-2020 les deux projets admissibles à une bonification de leur subvention ACL pour la réalisation d'un projet de démonstration favorisant des habitations saines et résilientes.

Les recherches et le développement des connaissances pour des habitations efficaces et de qualité

Dans le même ordre d'idées, des recherches pour faire avancer les connaissances sur les modes d'industrialisation et sur les impacts environnementaux de la construction résidentielle ont été menées par les universités et les acteurs du milieu de la construction avec l'appui et la participation de la Société.

Analyse d'opportunité du BIM dans nos pratiques

Depuis plusieurs années, la Société et le ministère de l'Économie et de l'Innovation soutiennent l'introduction de la modélisation des données du bâtiment – *Building Information Modeling* (BIM). Il s'agit d'une représentation numérique d'un bâtiment, permettant de visualiser le bâtiment et ses systèmes, de centraliser les sources d'information d'un bâtiment tout au long de son cycle de vie, de les analyser et de valider les solutions envisagées. En 2019-2020, la Société a mandaté le Groupe BIM du Québec pour déterminer l'opportunité d'introduire le BIM au sein de ses activités et de celles de ses mandataires et prestataires de services, à l'instar d'autres ministères et organismes. Cette action s'inscrit dans son objectif de soutenir un projet favorisant l'adoption de pratiques innovantes par l'industrie.



Photo : SHQ

La Société a également participé à la réalisation d'une maquette numérique d'un bâtiment d'habitation communautaire en collaboration avec le Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB) et le Groupe BIM du Québec, et souhaite en faire la diffusion prochainement afin de faire valoir les possibilités qu'offre la modélisation des données du bâtiment.

Intégration d'énergies renouvelables

La Société collabore avec l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK), Transition énergétique Québec et Hydro-Québec à la réalisation d'un projet pilote de production et de stockage d'énergie solaire. Quatre bâtiments du village de Quaqaq, au Nunavik, sont munis de panneaux solaires depuis septembre 2019, permettant, entre autres, d'évaluer leur efficacité dans un contexte nordique.

De plus, le projet de construction d'une minicentrale hydroélectrique au fil de l'eau dans le village d'Inukjuak par Innavig Hydro, société en commandite, appuyé par ses commanditaires Innergex énergie renouvelable inc. et Pituvik Sarvaq Energie inc., permettra de réduire la consommation de combustibles fossiles (mazout) par l'utilisation de l'hydroélectricité. La Société et l'OMHK participent à ce projet visant à convertir les systèmes de chauffage au mazout en systèmes de type biénergie.

Habitations nordiques

Afin de faire face aux défis en matière de construction durable sur le territoire nordique et de répondre aux spécificités du mode de vie de la population qui y réside, un prototype d'habitation a été construit à Quaqaq en 2015.

Pour faire suite à ce projet et partager son expertise en matière d'habitation en territoire nordique, la Société a, en 2019-2020, produit deux publications sur le sujet :

- *Prototype d'habitation nordique à Quaqaq – Conception et mise en œuvre d'un modèle d'habitation à haute efficacité énergétique et adapté au mode de vie nordique;*
- « Au cœur de la pratique publique – des défis stimulants à la Société d'habitation du Québec », article publié dans le numéro spécial du magazine ARQ – *Architecture & Design Québec* en février 2020.



Photo : SHQ

Création d'outils d'information sur les inondations



Photo : Viateur Collin (SHQ)

En lien avec les objectifs de la mission Habitation en sécurité civile, dont la Société est responsable, le projet de sécurisation et d'adaptation du bâti face aux aléas climatiques au Québec permettra, à terme, de bonifier et de développer des outils d'information. Ceux-ci permettront d'aiguiller les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles sur les interventions à effectuer avant et après une inondation.

Partage d'expertise internationale

En 2019-2020, la Société a mis à contribution son expertise et ses bonnes pratiques en matière d'habitation auprès de partenaires internationaux, tout en ayant elle-même l'occasion de bénéficier des connaissances et de l'expérience de ce réseau diversifié.



4 juin 2019, séance de signature entre Christine Chermanne, directrice générale par intérim de la SWL, et Guylaine Marcoux, présidente-directrice générale de la SHQ (Photo : SHQ).

Société Wallonne du Logement (SWL)

La Société est signataire d'une entente de coopération avec la SWL, dont le principal objectif est d'encourager les échanges d'expertise en habitation et d'en étendre les retombées aux partenaires québécois et wallons. Cette entente, renouvelée en juin 2019 pour une période de quatre ans, permet entre autres à la Société d'assurer son leadership en habitation au Québec et ailleurs. En 2019-2020, la Société a accueilli deux délégations wallonnes. Cette coopération entre la Société et la SWL bénéficie d'un appui financier de la Commission mixte permanente Québec-Wallonie-Bruxelles pour la période 2019-2021, sous l'égide du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et Wallonie-Bruxelles International.

Union sociale pour l'habitat

En septembre 2019, la Société a participé au congrès annuel de l'Union sociale pour l'habitat, qui s'est déroulé à Paris (France). La participation de représentants de la Société à cette activité a permis des échanges d'expertise et de savoir-faire avec des représentants français du logement social, notamment sur les enjeux liés à la restructuration du réseau des offices d'habitation, à l'accession à la propriété et à la démarche d'amélioration des services aux citoyens.

Activités internationales à Québec

La Société est appelée à contribuer à des activités internationales se déroulant au Québec. En octobre 2019, la Société a accueilli une délégation de hauts dirigeants de la Korea Land and Housing Corporation intéressés par le modèle d'intervention du Québec en matière de logement social et abordable. De plus, la Société a participé à l'accueil d'une délégation italienne dans le cadre du Congrès Woodrise en organisant une visite de l'écoquartier de la Cité Verte. Des représentants de l'État américain du Connecticut ont aussi été accueillis par des représentants de la Société afin de discuter du problème de la pyrrhotite ainsi que des solutions mises de l'avant.

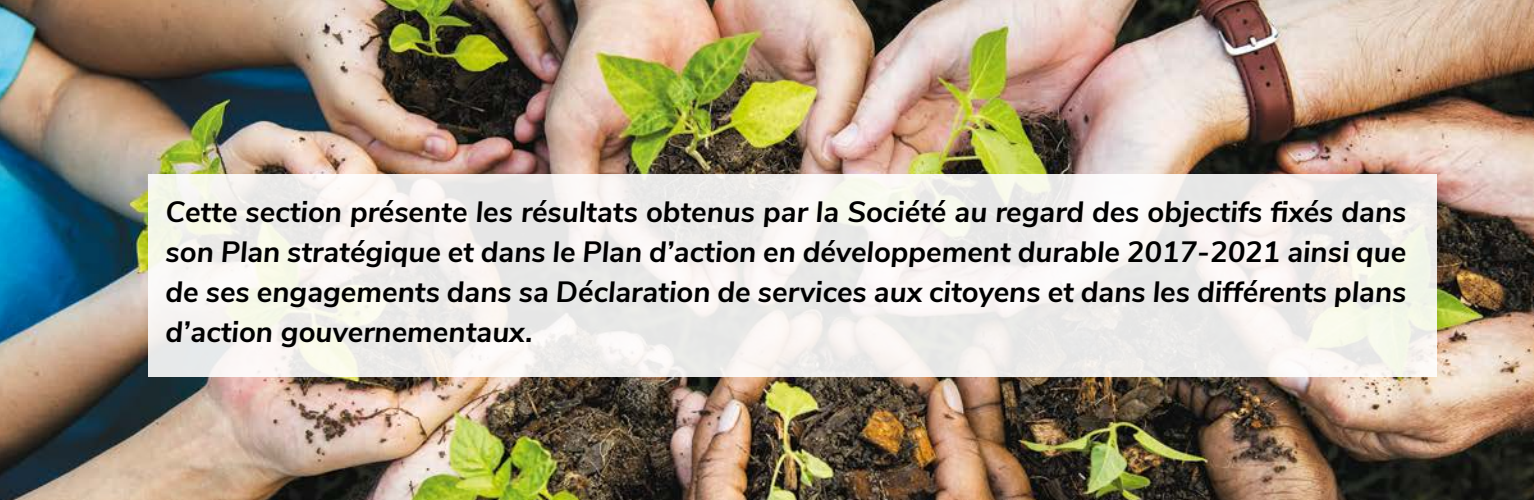
Banque mondiale et Union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA)

La Société a participé en février 2020 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à deux ateliers portant sur le financement de la production de logements abordables. La Société a été invitée par la Banque mondiale et l'UEMOA à présenter son expertise et son savoir-faire dans ce domaine devant des représentants de plusieurs pays, contribuant ainsi au rayonnement international du Québec.



**SECTION II –
LES
RÉSULTATS**





Cette section présente les résultats obtenus par la Société au regard des objectifs fixés dans son Plan stratégique et dans le Plan d'action en développement durable 2017-2021 ainsi que de ses engagements dans sa Déclaration de services aux citoyens et dans les différents plans d'action gouvernementaux.

TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS – PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021

OBJECTIFS		CIBLES ET INDICATEURS		ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 MARS 2020
1.1	Renouveler l'offre de services	2021	Trois nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens	↗
		2021	Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services d'au moins 8 sur 10*	□
1.2	Enrichir les connaissances en habitation au Québec	2021	100 % des actions du Plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées	↗
		2021	Publication de 17 portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société	↗
1.3	Établir des partenariats stratégiques en habitation	2019	2 tables de concertation permanentes avec des acteurs en habitation mises en place	☑
		2021	3 partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux	↗
2.1	Accroître le soutien aux ménages	2021	Augmentation de 25 % du nombre de nouveaux ménages aidés par rapport à 2016-2017	☑
2.2	Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités	2021	100 % des programmes actifs révisés sur une base quinquennale	↗
2.3	Simplifier l'accès aux services pour les citoyens	2021	Réduction du nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services à une seule	↗
3.1	Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier	2021	Amélioration de la cote de tous les immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017 à une cote de « C » ou mieux	↘
		2021	Bilan de santé des immeubles réalisé pour 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés	☑
3.2	Stimuler l'innovation en habitation	2021	4 nouveaux projets innovateurs en habitation soutenus	↗
4.1	Améliorer la performance de l'organisation	2021	Amélioration de 25 % du score du diagnostic de performance organisationnelle par rapport à 2017	□
4.2	Consolider les réseaux de mandataires	2020	Ratification de contrats de performance axés sur les résultats avec les réseaux de mandataires	☒
5.1	Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration	2021	Indice de mobilisation du personnel dans la zone de progression, soit entre 7,0 et 7,9, en 2021	↗
		2021	80 % du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail	☑

État d'avancement : ☑ cible atteinte ↗ en progression ↘ à surveiller □ à venir ☒ cible non atteinte

* L'icône de l'état d'avancement pour 2018-2019 aurait dû être « À venir ».

PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 – TABLEAU SYNOPTIQUE



MISSION	Répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.	VISION	D'ici 2021, être le chef de file en habitation, reconnu pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités.
ENJEUX	ENJEU 1 Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services.	ENJEU 2 Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités.	
ORIENTATIONS	ORIENTATION 1 Assurer le leadership en habitation.	ORIENTATION 2 Améliorer la qualité de vie des citoyens.	
OBJECTIFS	<p>1.1 Renouveler l'offre de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Trois nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens • 2021 – Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services d'au moins 8 sur 10 <p>1.2 Enrichir les connaissances en habitation au Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – 100 % des actions du Plan de développement des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées • 2021 – Publication de 17 portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société <p>1.3 Établir des partenariats stratégiques en habitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2019 – 2 tables de concertation permanentes avec des acteurs en habitation mises en place • 2021 – 3 partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux 	<p>2.1 Accroître le soutien aux ménages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Augmentation de 25 % du nombre de nouveaux ménages aidés par rapport à 2017 <p>2.2 Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – 100 % des programmes actifs révisés sur une base quinquennale <p>2.3 Simplifier l'accès aux services pour les citoyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 – Réduction du nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services à une seule <p>Les choix stratégiques de la Société prennent en compte les principes d'occupation et de vitalité des territoires ainsi que de développement durable.</p>	



VALEURS

- Qualité du service
- Cohérence
- Innovation
- Collaboration

ENJEU 2 (suite)
Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités.

ENJEU 3
Une transformation axée sur la performance.

ORIENTATION 3
Assurer le développement et l'innovation en habitation.

ORIENTATION 4
Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue.

ORIENTATION 5
Développer la culture organisationnelle en misant sur les valeurs de la Société.

3.1 Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier.

- 2021 – Amélioration de la cote de tous les immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017 à une cote de « C » ou mieux

- 2021 – Bilan de santé des immeubles réalisé pour 25 % du parc de logements locatifs subventionnés privés

3.2 Stimuler l'innovation en habitation.

- 2021 – 4 nouveaux projets innovateurs en habitation soutenus

4.1 Améliorer la performance de l'organisation.

- 2021 – Amélioration de 25 % du score du diagnostic de performance organisationnelle par rapport à 2017

4.2 Consolider les réseaux de mandataires.

- 2020 – Ratification de contrats de performance axés sur les résultats avec les réseaux de mandataires

5.1 Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration.

- 2021 – Indice de mobilisation du personnel d'au moins 8 sur 10
- 2021 – 80 % du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail

Note : Des précisions ou des modifications ont été apportées aux libellés des indicateurs des objectifs 1.2, 2.1, 2.2, 3.1, 4.2 et 5.1.

PLAN STRATÉGIQUE – LES RÉSULTATS

Enjeu 1 : Le positionnement stratégique de la Société et de son offre de services

Orientation 1 ▶ Assurer le leadership en habitation

L'accomplissement de la mission de la Société repose d'une part sur une offre de services aux citoyens connue et répondant aux besoins et, d'autre part, sur des partenariats stratégiques assurant une cohérence et une complémentarité des interventions en habitation.

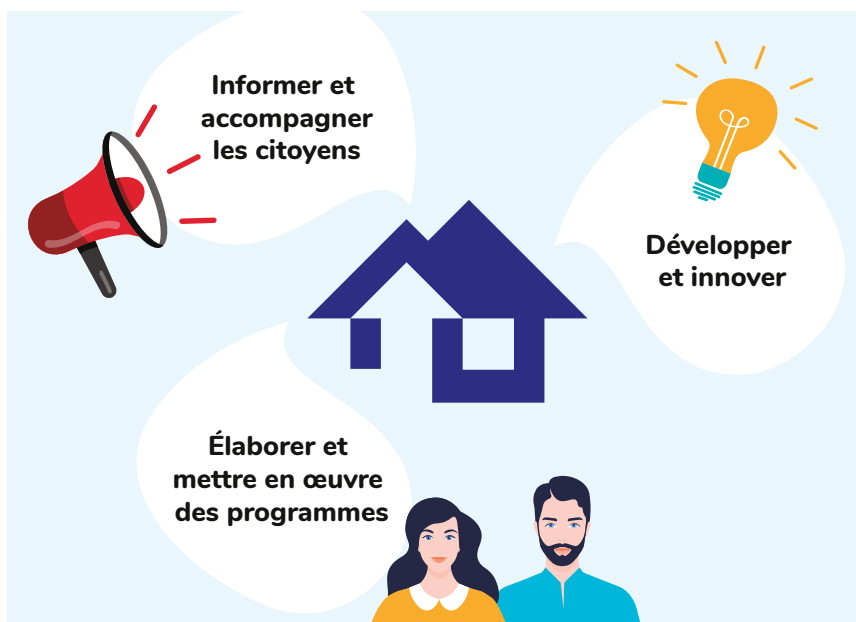
Avec le renouvellement de son offre de services et l'accroissement de son rôle-conseil, la Société s'engage à mieux accompagner les citoyens en matière d'habitation. La Société vise également à mieux circonscrire leurs besoins sur l'ensemble du territoire québécois par un enrichissement des connaissances en habitation et une veille proactive des tendances sociodémographiques et économiques ainsi que des phénomènes émergents qui ont une influence sur le développement de l'habitation.

De plus, la Société entend assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs en habitation autour d'une approche de l'habitation intégrée et durable.

Objectif 1.1 : Renouveler l'offre de services

L'offre de services de la Société couvre trois grands domaines d'activité : l'information et l'accompagnement, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ainsi que le développement et l'innovation.

Au cours de l'année 2019-2020, la Société s'est davantage consacrée au volet du développement et de l'innovation. À cet effet, la Société a conçu un nouveau service d'information visant à faire la promotion de ses projets de recherche, d'innovation et de développement en publiant sur son site Web une série d'études et de rapports de recherche portant sur le thème spécifique de l'habitation ou, plus largement, sur la clientèle qu'elle sert¹⁶. Ce faisant, elle traduit sa volonté de mettre en valeur les connaissances les plus à jour issues des activités de veille, de recherche socioéconomique et d'innovation technique. De plus, elle vient répondre à un besoin exprimé notamment par les acteurs en habitation d'améliorer les connaissances en habitation et leur diffusion.



16 http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/etudes_et_rapports_de_recherche.html.

La Société a également poursuivi l'utilisation des médias sociaux pour communiquer aux citoyens de l'information pratique sur l'habitation. En 2019-2020, elle a notamment diffusé sur son compte Facebook des conseils sur la façon de protéger son habitation pour l'hiver, des conseils en lien avec la présence de radon dans les résidences et les recommandations de la Santé publique dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

SERVICES D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

En 2019-2020, la Société a atteint sa cible intermédiaire avec la mise en place d'un nouveau service d'information pour répondre aux besoins de sa clientèle.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS	ÉTAT D'AVANCEMENT
Nombre de nouveaux services d'information et d'accompagnement pour répondre aux besoins des citoyens	3 en 2021	2	➔
Cibles intermédiaires :	1 en 2019	1	☑
	1 en 2020	1	☑
	1 en 2021		

☑ cible atteinte ➔ en progression ⚠ à surveiller □ à venir ☒ cible non atteinte

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE SUR L'OFFRE DE SERVICES

En 2020-2021, la Société prévoit mener un sondage auprès de sa clientèle afin de mesurer la satisfaction de celle-ci à l'égard de son offre de services.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Indice de la satisfaction de la clientèle sur l'offre de services	Au moins 8 sur 10 en 2021		□

☑ cible atteinte ➔ en progression ⚠ à surveiller □ à venir ☒ cible non atteinte

Objectif 1.2 : Enrichir les connaissances en habitation

En 2019-2020, la Société a poursuivi ses efforts en vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés à son Plan de développement et de diffusion des connaissances en habitation 2018-2021 (PDDC). Ce dernier a pour objectif de définir, d'encadrer, de développer et d'enrichir les connaissances en habitation.

Les actions du PDDC se déclinent selon cinq grands axes :

1. Exercer une veille proactive en habitation;
2. Stimuler la recherche socioéconomique en habitation;
3. Favoriser l'innovation technique en habitation;
4. Produire et publier de l'information pour un vaste lectorat;
5. Réaliser des analyses contextuelles et prévisionnelles pour appuyer la prise de décision.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES EN HABITATION 2018-2021

Au total, 23 cibles, incluant les cibles intermédiaires, ont été fixées dans le PDDC. Au 31 mars 2020, 74 % des actions prévues au plan ont été réalisées et la Société progresse vers l'atteinte de la cible qu'elle s'est fixée pour 2021.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS	ÉTAT D'AVANCEMENT
Proportion des actions du Plan de développement et de diffusion des connaissances en habitation 2018-2021 réalisées	100 % en 2021	74 %	↗
<i>Cible intermédiaire :</i>	<i>50 % en 2019</i>	<i>48 %</i>	

cible atteinte
 en progression
 à surveiller
 à venir
 cible non atteinte

PORTRAITS RÉGIONAUX SUR LES CONDITIONS D'HABITATION DES MÉNAGES ET LES INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Dans un souci de mieux circonscrire les besoins variés en habitation sur le territoire et de soutenir les régions dans leur exercice de planification, la Société collige, sous la forme de portraits régionaux, l'information sur les conditions d'habitation des ménages québécois et ses interventions en matière d'habitation sur le territoire québécois. Au 31 mars 2020, les portraits régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Montérégie étaient disponibles sur le site Web de la Société¹⁷ alors que les portraits des autres régions administratives étaient en production.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Nombre de portraits régionaux sur les conditions d'habitation des ménages et les interventions de la Société publiés	17 en 2021	2	↗

cible atteinte
 en progression
 à surveiller
 à venir
 cible non atteinte

¹⁷ http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/publications/archives/portraits_regionaux_de_lhabitation.html.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020¹⁸ (Stratégie) « Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires ».

1 Contribuer à des projets améliorant les connaissances sur les besoins en habitation des personnes âgées.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Nombre de projets auxquels la Société contribue	2 d'ici 2021	2

La Société a conclu avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) des ententes assurant le financement de deux projets de recherche. La contribution de la Société vise notamment le développement des connaissances sur les besoins en habitation des personnes âgées.

- Le premier projet de recherche consiste à cerner les besoins en soutien communautaire des personnes vivant en logement subventionné qui inclut la clientèle des personnes âgées. Les résultats sont attendus au plus tard en juin 2022.
- Le deuxième projet sera dévoilé par le FRQSC au cours de la prochaine année, au terme de son processus de sélection consécutif à l'appel de propositions du programme thématique des Actions concertées sur les personnes âgées vivant des dynamiques de marginalisation et d'exclusion sociale.



**PLAN D'ACTION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021**

Objectif 1.3 : Établir des partenariats stratégiques en habitation

Le domaine de l'habitation comporte de nombreux intervenants provenant tant du secteur public que des secteurs municipal, privé ou communautaire. Ils agissent auprès de clientèles diversifiées, que ce soit pour améliorer leurs conditions de logement, construire de nouvelles habitations, concourir à la qualité ou à la sécurité du parc résidentiel ou assurer le développement de l'habitation sur le territoire. Dans le cadre de son mandat visant à stimuler le développement et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées, la Société mise sur l'instauration de tables permanentes en habitation et sur la formation de partenariats stratégiques afin de maximiser l'effet de levier des interventions publiques en habitation.




CONCERTATION AVEC LES ACTEURS EN HABITATION

En 2019-2020, la Société a dépassé la cible qu'elle s'était fixée de mettre en place deux tables de concertation permanentes afin d'établir un canal formel et récurrent d'échanges avec chaque grande catégorie d'acteurs en habitation. En janvier 2020, la Société a tenu les premières rencontres des Forums Habitation Québec, dont le Forum des acteurs du secteur privé et le Forum des acteurs du secteur communautaire.

Ces tables viennent s'ajouter au Comité interministériel permanent en logement social, dont le nom a été modifié en décembre 2019 pour Comité interministériel permanent en habitation. Avec ce changement de dénomination, le mandat de cette table de concertation s'étend maintenant à tous les aspects de l'habitation, et plusieurs ministères et organismes seront invités à joindre le Comité au cours de la prochaine année.

¹⁸ <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/developpement-durable/strategie-gouvernementale/>

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Nombre de tables de concertation permanentes en habitation mises en place avec les acteurs en habitation	2 en 2019	3	<input checked="" type="checkbox"/>


cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir cible non atteinte




PARTENARIATS STRATÉGIQUES AVEC DES ACTEURS GOUVERNEMENTAUX

En 2019-2020, la Société a poursuivi ses démarches auprès de certains acteurs gouvernementaux afin d'établir des partenariats stratégiques qui consolideront les services offerts aux citoyens. En juin 2019, la Société a signé une entente de coopération avec la SWL, pour une période de 4 ans. L'objectif de cette entente est d'encourager les échanges d'expertise en habitation et d'en étendre les retombées aux partenaires québécois et wallons.

Dans le cadre de la révision du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social, adopté en 2007, la Société entend renouveler son entente intersectorielle avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir davantage une clientèle commune. Les travaux de révision du cadre de référence se font en concertation avec les représentants des mandataires et des partenaires de la Société concernés.

En 2018, la Société avait conclu un partenariat pour la construction de nouveaux logements dans la région Kativik, dans le cadre de la signature de l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik 2017-2018 à 2021-2022¹⁹ entre la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik, l'Office municipal d'habitation Kativik, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Nombre de partenariats stratégiques formés avec des acteurs gouvernementaux	3 en 2021	2	

cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir cible non atteinte

¹⁹ Le projet d'entente a été approuvé par le gouvernement du Québec le 20 février 2018 et l'entente a été signée par l'ensemble des parties le 24 mai 2018.

Enjeu 2 : Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités

Orientation 2 ▶ Améliorer la qualité de vie des citoyens

L'habitation est un besoin fondamental et joue un rôle d'importance dans la qualité de vie de chaque citoyen. La Société intervient en acteur de premier plan pour accroître le soutien aux ménages québécois en matière d'habitation, notamment auprès des ménages vulnérables ou vivant des situations particulières.

Par l'entremise de ses différents programmes, ses interventions s'appuient sur la prise en considération des besoins évolutifs et variés des citoyens. À cet égard, l'accessibilité et la qualité des services offerts, ainsi que l'adéquation de ses programmes et activités aux besoins et attentes des citoyens, demeurent une priorité pour la Société.

Objectif 2.1 : Accroître le soutien aux ménages

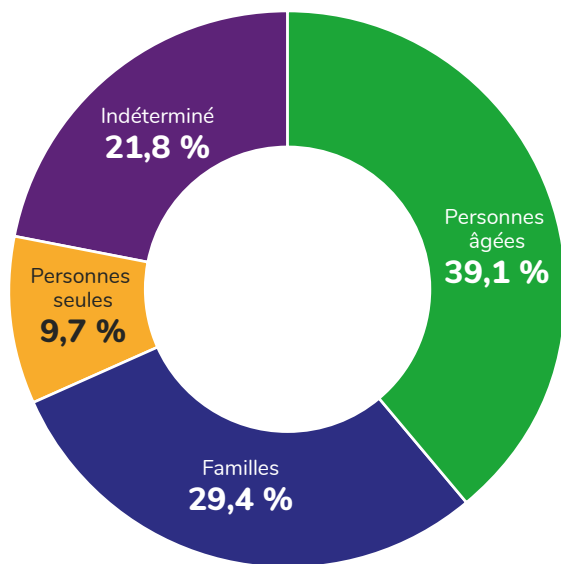
Parmi tous les ménages aidés depuis le 1^{er} avril 2017, 90 647 étaient de nouveaux ménages, soit 39,2 %. La Société a donc dépassé la cible qu'elle s'était fixée pour 2021, soit d'avoir une proportion de 25 % de plus de nouveaux ménages aidés par rapport à 2017.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Proportion de nouveaux ménages aidés par rapport à 2017*	25 % de plus en 2021	39,2 %	<input checked="" type="checkbox"/>

cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir cible non atteinte

* Valeur de départ : 231 124 ménages aidés au 31 mars 2017.

Types de nouveaux ménages aidés depuis le 1^{er} avril 2017

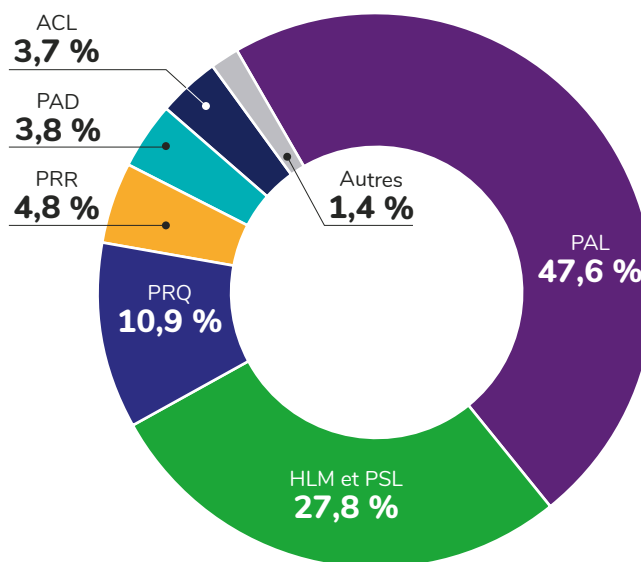


PROFIL DES NOUVEAUX MÉNAGES AIDÉS²⁰

Depuis le 1^{er} avril 2017, 90 647 nouveaux ménages ont bénéficié des programmes de la Société, dont 39,1 % sont des personnes âgées, 29,4 % des familles et 9,7 % des personnes seules. L'information sur le type de ménages n'est pas disponible pour 21,8 % des nouveaux ménages aidés.

Parmi les nouveaux ménages aidés depuis le 1^{er} avril 2017, 47,6 % ont bénéficié du programme Allocation-logement (PAL) et 27,8 % ont accédé à un logement à loyer modique (Programme de logement sans but lucratif (Programme HLM) et Programme de supplément au loyer (PSL)).

Répartition des nouveaux ménages aidés depuis le 1^{er} avril 2017 selon les programmes



Également, 24,6 % des nouveaux ménages aidés ont reçu des services reliés aux différents programmes de construction, de rénovation et d'adaptation de domicile de la Société – notamment ACL, RénoRégion (PRR), Rénovation Québec (PRQ) et Programme d'adaptation de domicile (PAD) – et aux interventions de la Ville de Montréal²¹.

²⁰ Données au 31 mars 2020.

²¹ À noter qu'un nouveau ménage peut avoir été compilé plus d'une fois s'il a bénéficié de plus d'une forme d'aide.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ».

2 **Susciter la participation des locataires de logements sociaux à des projets d'actions concertées visant à réduire les inégalités.**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT*
Nombre de projets d'actions concertées soutenus annuellement	5	15

* Depuis 2018-2019, seuls les projets du PAGIEPS sont pris en considération dans le calcul de cet indicateur.

Par cet objectif, la Société souhaite, avec la collaboration de son réseau de mandataires, encourager et renforcer la participation des locataires de logements sociaux à leur milieu de vie.

À cet effet, elle s'est engagée, dans le cadre de la mesure 12 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), à soutenir d'ici 2021 des projets d'actions concertées visant à réduire les inégalités issus des organismes œuvrant dans le milieu de l'habitation sociale. Cette mesure du PAGIEPS prévoit un investissement de 2,3 M\$ sur 5 ans, se terminant en 2023, pour la réalisation de projets qui favoriseront notamment l'alphabétisation, le développement des compétences, l'insertion sociale et professionnelle, l'intégration des personnes immigrantes, la sécurité alimentaire et la culture.

En 2019-2020, dans le cadre du deuxième appel de projets pour la mise en œuvre de son engagement, la Société a soutenu 15 projets. Une subvention maximale de 15 000 \$ (45 000 \$ maximum pour 3 ans) a été allouée aux organismes responsables des projets sélectionnés.

Par ailleurs, la Société a également soutenu, par l'entremise de l'Initiative de développement, d'entraide et de mobilisation (ID²EM), des projets visant à réduire les inégalités.

Cet objectif de développement durable contribue au Chantier gouvernemental en culture, l'Agenda 21 de la culture du Québec²², qui soutient une vision de la culture comme étant vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale, et porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement.



**PLAN D'ACTION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021**

22 Voir la section 2, « Les résultats », [La contribution de la Société aux différentes stratégies gouvernementales – Agenda 21 de la culture du Québec.](#)

Objectif 2.2 : Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités

RÉVISION DES PROGRAMMES




Au 31 mars 2020, sur les 14 programmes actifs au 1^{er} avril 2017, 8 avaient fait l'objet d'une révision. La Société doit s'assurer que ses programmes et interventions demeurent adaptés, pertinents, efficaces et efficients en fonction de la diversité des besoins régionaux, des milieux et de l'évolution démographique. Pour ce faire, elle vise la révision en continu de l'ensemble de ses programmes sur un cycle de cinq ans ainsi que l'introduction de nouveaux programmes ou interventions.

Depuis le 1^{er} avril 2017, quatre nouveaux programmes ont été mis en œuvre, soit :

- le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;
- le programme Petits établissements accessibles;
- le Programme d'intervention résidentielle – mэрule;
- le Programme de garantie de prêt pour les sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

En 2020-2021, la Société poursuivra ses travaux selon la planification quinquennale de révision de ses programmes.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS	ÉTAT D'AVANCEMENT
Proportion des programmes actifs révisés* sur une base quinquennale**	100 % en 2021	57 %	↗
<i>Cible intermédiaire :</i>	<i>50 % en 2019</i>	<i>50 %</i>	

cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir cible non atteinte

* Un programme est considéré comme révisé lorsque l'analyse effectuée lors de la révision est approuvée par les autorités de la Société.

** Valeur de départ : 14 programmes au 1^{er} avril 2017.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ».

3 Intégrer des principes de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité lors de la création, de la révision et de l'évaluation des programmes.



**PLAN D'ACTION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage des programmes créés, révisés et évalués qui ont intégré au moins un principe de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité	100 % d'ici 2021	À venir

En 2019-2020, la Société a poursuivi sa démarche d'intégration des principes en développement durable en travaillant sur l'intégration d'un outil de prise en compte de ces principes lors de la création, de la révision et de l'évaluation de ses programmes.

Objectif 2.3 : Simplifier l'accès aux services pour les citoyens

Dans la foulée du renouvellement de l'offre de services de la Société, l'accessibilité aux services pour les citoyens sera revue et simplifiée dans une approche « parcours client ». La Société, avec la collaboration de son réseau de mandataires, révisera sa prestation de services dans un objectif d'efficacité et d'efficience.

En s'appuyant sur son réseau de mandataires, l'une des actions sera de favoriser la mise sur pied d'un guichet unique visant à faciliter les démarches des personnes qui cherchent un logement subventionné. En 2019-2020, la Société a travaillé sur l'accessibilité de ses services offerts aux citoyens.

En vue de simplifier la démarche de recherche d'un logement subventionné par les citoyens, la Société a suivi la mise en œuvre des projets pilotes de gestion centralisée des demandes de Laval, de Lévis et de Québec.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Nombre de démarches nécessaires pour obtenir de l'information sur tous les services	1 en 2021		➔

☑ cible atteinte ➔ en progression ⚠ à surveiller □ à venir ❌ cible non atteinte

Orientation 3 ▶ Assurer le développement et l'innovation en habitation

La Société intervient en acteur de premier plan pour assurer la qualité et la pérennité du parc de logements subventionnés publics, privés et communautaires afin de répondre aux besoins évolutifs des citoyens en termes de disponibilité et d'abordabilité.

Le développement de l'habitation et d'une variété de formules d'occupation contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des communautés. En stimulant l'innovation, la Société encourage l'adoption des meilleures pratiques par l'industrie de l'habitation, les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles résidentiels, en plus de favoriser l'essor économique de ce secteur d'activité d'importance au Québec.

Objectif 3.1 : Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier


La Société assure la qualité et la pérennité du parc immobilier par la connaissance de ses immeubles, qui lui permet d'effectuer les bons investissements, à l'endroit et au moment appropriés. Depuis plusieurs années, la Société effectue des inspections pour dresser un bilan de santé des immeubles (BSI) dans le parc d'habitations à loyer modique (HLM), et elle entend élargir cette pratique au parc de logements locatifs subventionnés privés.





BILAN DE SANTÉ DES IMMEUBLES

Le BSI permet de consigner des informations sur les immeubles et leur état. Des indicateurs de gestion sont développés à partir des données du BSI, dont l'indice de vétusté physique et l'indice d'état des immeubles. Ce dernier a été développé en collaboration notamment avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Tous les ministères et organismes qui gèrent des infrastructures publiques utilisent cet indicateur pour classer une infrastructure selon son état, de « A » (très bon) à « E » (très mauvais).

PARC D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE

Le BSI de chacun des immeubles du parc de HLM est réalisé selon un cycle de 5 ans. Pour le cycle actuel, 6 822 immeubles ont été inspectés sur un total de 7 528 (91 %). En 2016-2017, l'indice d'état calculé révélait que 1 426 (21 %) de ces immeubles inspectés étaient classés « D » ou « E ». Au 31 mars 2020, 665 d'entre eux, soit 47 %, étaient désormais classés « C » ou mieux.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Nombre d'immeubles du parc de logements publics classés « D » ou « E » en décembre 2017*	100 % de ces immeubles avec une cote de « C » ou mieux en 2021	47 %	

cible atteinte
  en progression
  à surveiller
  à venir
  cible non atteinte

* Valeur de départ : 1 426 (données colligées en décembre 2017).

En vue d'atteindre la cible, la Société est intervenue auprès des organismes mandataires lors de l'allocation budgétaire 2020, afin que leurs interventions soient réalisées en priorité sur les immeubles classés « D » ou « E ». À cet effet, des fiches d'information, présentant notamment l'indice d'état des bâtiments, sont maintenant disponibles pour les centres de services. Ces outils facilitent la priorisation des travaux sur les immeubles considérés comme étant les plus vétustes. De plus, des changements ont été apportés au mode d'allocation budgétaire initial afin de tenir compte des immeubles dont la cote est « D » ou « E ».

Le suivi de l'atteinte de la cible nécessite que le BSI soit actualisé à la suite de ces travaux, ce qui peut impliquer certains délais.

PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SUBVENTIONNÉS PRIVÉS


Le parc de logements locatifs subventionnés privés comprend les logements livrés dans le cadre des programmes ACL, Logement abordable Québec (LAQ), Achat-Rénovation ainsi que tous les HLM privés.

En général, outre les organismes s'occupant des immeubles du Programme HLM – Privé et les coopératives d'habitation, les organismes qui gèrent les immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés ne sont pas dans l'obligation d'effectuer une inspection technique d'immeubles.

Toutefois, à la suite des modifications apportées en juillet 2019 au programme ACL, les organismes promoteurs ont maintenant l'obligation de réaliser des BSI aux 5 ans. De plus, de façon ponctuelle, la Société demande que soient effectuées des inspections techniques pour certains immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés, notamment lorsqu'une aide financière additionnelle est requise pour financer des travaux majeurs de rénovation.

Le parc de logements locatifs privés comptait 1 854 immeubles (représentant 36 683 logements) en décembre 2017. De ce nombre, 655 immeubles ont été inspectés, soit 35,3 %. La Société a donc dépassé la cible qu'elle s'était fixée pour 2021, soit que 25 % des immeubles du parc locatif subventionné privé soient inspectés.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Proportion des immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés ayant un bilan de santé des immeubles*	25 % des immeubles du parc de logements locatifs subventionnés privés inspectés en 2021**	35,3 %	<input checked="" type="checkbox"/>

cible atteinte  en progression  à surveiller à venir cible non atteinte

* L'indicateur prend en considération les immeubles des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec gérés par des coops, des OSBL et des offices d'habitation.

** Valeur de départ : 1 854 immeubles (36 683 logements) (les données colligées en décembre 2017 ont été réajustées). La valeur de départ ne prend pas en considération le parc de logements HLM privés ni les 1 134 logements du programme Achat-Rénovation, dont le nombre d'immeubles n'est pas répertorié dans les bases de données.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires ».

4 Assurer un suivi de la qualité de l'entretien préventif des immeubles du parc de HLM auprès d'organismes gestionnaires.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Nombre d'organismes gestionnaires ayant fait l'objet d'un suivi annuel	25	9

En 2019-2020, la Société a poursuivi ses activités annuelles de contrôle qualité de l'entretien préventif auprès de 9 organismes. Du soutien et de la formation ont été offerts aux gestionnaires, au besoin. L'objectif principal du contrôle qualité est, dans un premier temps, de savoir si les organismes ont implanté un système d'entretien préventif puis, dans un second temps, d'en évaluer la qualité et la traçabilité.

Le regroupement des offices d'habitation en cours fait en sorte que plusieurs organismes ciblés sont maintenant regroupés avec d'autres qui ont fait l'objet dernièrement d'un contrôle qualité. Le nombre d'organismes contrôlés est donc inférieur à la cible. Toutefois, le regroupement des offices d'habitation favorise la mise en place d'organismes mieux structurés permettant à l'exercice d'entretien préventif d'être réalisé de façon plus optimale.

L'entretien préventif permet une vérification systématique et ordonnée de tous les composants d'un immeuble qui vise à enrayer la détérioration prématurée des équipements et à accroître leur durée de vie. Également, il assure le confort et la sécurité des résidents, donc leur qualité de vie. Cet exercice s'inscrit dans une gestion proactive, assure un meilleur contrôle des dépenses d'exploitation et une saine gestion des fonds publics.



**PLAN D'ACTION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021**

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires ».

5 Mesurer la présence du radon dans les logements situés au plus bas niveau des immeubles du parc de HLM.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Nombre de logements du parc de HLM ayant fait l'objet d'une prise de mesure pour le dépistage du radon	100 % d'ici 2019	58 %

Au 31 mars 2020, les résultats du dépistage du radon avaient été enregistrés pour 15 884 des 27 500 logements ciblés (58 %). À noter qu'à cette date, les résultats du dépistage de certains logements n'avaient pas tous été consignés par les centres de services dans l'application BSI.NET.

De tous les logements ayant fait l'objet d'un dépistage et dont les résultats ont été enregistrés, seulement 4 % dépassaient la limite recommandée de 200 Bq/m³. Ce résultat est très positif puisqu'au début de l'exercice, le pourcentage avait été estimé à 10 %. Lorsque la limite recommandée est dépassée, les organismes doivent s'assurer que les mesures d'atténuation nécessaires sont mises en œuvre.



**PLAN D'ACTION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021**

Objectif 3.2 : Stimuler l'innovation en habitation

Au cœur de ses engagements, la Société s'est donné comme valeur l'innovation, et comme mandat de stimuler l'innovation en habitation afin de développer et d'instituer des pratiques durables pour la construction, la rénovation et la gestion d'habitations, notamment par l'entremise de quatre projets innovateurs en habitation.

PROJETS INNOVATEURS EN HABITATION

En 2019-2020, la Société est en voie d'atteindre la cible qu'elle s'était fixée pour 2021, en ayant soutenu deux nouveaux projets innovateurs :

- un projet de démonstration de solutions innovantes dans la construction de logements abordables, par la mise en place d'une subvention additionnelle visant la sélection annuelle de deux projets de démonstration aux fins de réalisation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- un projet visant à favoriser l'adoption par l'industrie de pratiques innovantes, par la réalisation d'une étude d'opportunité sur l'utilisation du BIM dans les activités de la Société et la participation à la création d'une maquette numérique d'un bâtiment d'habitation communautaire.

À noter que le projet « Développement d'un outil de suivi des marchés internationaux pour soutenir les exportations québécoises en habitation » initialement prévu a été remplacé par la création d'outils d'information sur les inondations.

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS	ÉTAT D'AVANCEMENT
Nombre de nouveaux projets innovateurs soutenus	4 en 2021	2	↗
<i>Cible intermédiaire : Choix des types de projets</i>	2018	4	

cible atteinte
 ↗ en progression
 ↘ à surveiller
 □ à venir
 ✖ cible non atteinte

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES ».

- 6** Réduire l'émission des gaz à effet de serre (GES) du parc de logements sociaux et abordables en remplaçant les systèmes de chauffage au mazout par une source d'énergie renouvelable ainsi qu'en installant des systèmes de chauffage qui utilisent principalement une source d'énergie renouvelable lors de la construction de nouveaux logements.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Pourcentage des systèmes au mazout remplacés dans le parc de HLM	100 % en 2020	48 %
Pourcentage des nouvelles habitations avec un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	95 % dès 2018	À venir



**PLAN D'ACTION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021**

Les organismes gérant des logements sociaux comportant des systèmes de chauffage au mazout ont été avisés en 2017-2018 qu'ils devaient les convertir d'ici le 31 décembre 2020. Au 31 mars 2020, sur un inventaire actualisé de 104 systèmes au mazout, 37 systèmes du parc de HLM fonctionnent maintenant à l'énergie renouvelable, 40 seront à convertir dans les prochains mois et 27 ne seront pas convertis – puisqu'ils se trouvent dans des bâtiments vendus, démolis ou à démolir prochainement.

Par ailleurs, tous les HLM qui ont été reconstruits depuis 2017 ont un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable. Par contre, le pourcentage des nouvelles habitations ACL utilisant une source d'énergie renouvelable comme système de chauffage n'est pas disponible puisque la méthodologie de cueillette des données est à développer.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Améliorer l'efficacité énergétique ».

7 Exercer un suivi de la consommation énergétique du parc de HLM.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Pourcentage des compteurs énergétiques du parc de HLM faisant l'objet d'un suivi	100 % en 2020	54 %

* Le mot « bâtiments » a été remplacé par « compteurs énergétiques » afin de mieux représenter la réalité.

Les données de consommation énergétique des bâtiments du parc de HLM sont en cours d'intégration dans le système informatique développé par la Société. Au 31 mars 2020, 18 987 compteurs énergétiques, dont le nombre est estimé à 35 000, font l'objet d'un suivi, soit plus de la moitié (54 %).

L'indicateur a été modifié puisque le système informatique est basé sur le nombre de compteurs énergétiques et non sur le nombre de bâtiments. Ce résultat reflète ainsi les efforts qui ont été déployés, et ceux qui restent à venir.



**PLAN D'ACTION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021**

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables ».

8 Soutenir des projets novateurs et informer les intervenants en habitation dans l'élaboration de pratiques de construction durable.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Pourcentage de projets novateurs soutenus dans le cadre du PADIQH	15 % d'ici 2021	23 %
Nombre de capsules d'information publiées annuellement	5 à partir de 2018-2019	7

Afin de jouer un rôle de premier plan en matière d'habitation, la Société veut soutenir le développement de projets novateurs par l'entremise du Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH) et diffuser les meilleures pratiques. Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020, la Société a appuyé financièrement 35 projets dans le cadre du PADIQH, dont 8 projets novateurs – soit 23 % des projets soutenus²³. Depuis 2017, les projets novateurs sélectionnés visent à favoriser l'adoption et le développement de pratiques visant l'atteinte de hauts standards de qualité par les intervenants du domaine de la construction et de la rénovation résidentielles. Ils visent également à développer et à promouvoir de nouveaux concepts et systèmes d'habitation afin de favoriser l'innovation.

En 2019-2020, sept capsules d'information sur divers sujets en habitation ont été publiées, notamment sur la production d'énergie propre et les mesures relatives aux bâtiments de l'État pour lutter contre les changements climatiques et sur le développement d'un habitat durable en milieu nordique.



**PLAN D'ACTION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021**

²³ En 2019-2020, le nombre total de projets soutenus a été revu pour tenir compte de la notion de « projet structurant » telle qu'énoncée dans les normes du programme. Ainsi, la quinzaine d'activités proposées chaque année par QWEB est désormais considérée comme un seul projet structurant.

Enjeu 3 : Une transformation axée sur la performance

Orientation 4 ▶ Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue

Pour mener à bien sa mission, la Société a le souci d'accroître en continu sa performance et son efficacité afin d'offrir des services de qualité. En tant qu'organisme public, elle a une responsabilité sociale envers l'ensemble des citoyens. L'optimisation et la révision de ses façons de faire, dans tous ses secteurs d'activité, au sein de l'organisation et chez ses mandataires, constituent la pierre angulaire d'une saine gestion des fonds publics qui lui sont attribués.

À cet égard, une approche d'amélioration continue, mobilisatrice et axée sur la performance, guidera l'ensemble des activités de la Société et les transformations qu'elle désire apporter, en misant sur la participation directe des membres de son personnel, principaux artisans du changement. Également, elle entend associer dans la démarche son réseau de mandataires, acteurs essentiels dans la prestation des services aux citoyens.

Objectif 4.1 : Améliorer la performance de l'organisation

MESURE DE LA PERFORMANCE

En 2019-2020, la Société a poursuivi la mise en œuvre des améliorations identifiées lors du diagnostic de la performance organisationnelle fait en 2017. En 2019, elle a notamment adopté une approche d'amélioration continue axée sur la performance et procédé à un examen de l'ensemble de ses activités afin d'accroître sa performance et d'améliorer l'organisation du travail.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Score du diagnostic de performance organisationnelle de 2017*	Amélioration de 25 % en 2021		□

cible atteinte
 en progression
 à surveiller
 à venir
 cible non atteinte

* Valeur de départ : 409 points.

La Société adhère à l'objectif de la Stratégie « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ».

9 Diffuser au personnel des capsules de sensibilisation sur des actions écoresponsables.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Nombre de capsules de sensibilisation transmises au personnel annuellement	2 à partir de 2018-2019*	3

* Une précision a été apportée au libellé de la cible avec l'ajout de « à partir de 2018-2019 », par souci de cohérence avec l'objectif 8 de développement durable.

En 2019-2020, la Société a poursuivi sa campagne de sensibilisation sur des actions écoresponsables par la diffusion de trois capsules d'information auprès du personnel de la Société. L'une soulignait le Jour de l'environnement dans l'administration publique et les invitait à poser des gestes significatifs en faveur de l'environnement, une autre portait sur la campagne *J'embarque!* de l'organisme Accès transports viables et les invitait à prendre part aux différentes activités organisées, et enfin, une troisième annonçait aux employés de la Société travaillant à l'édifice Marie-Guyart à Québec qu'ils avaient désormais accès à des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans l'espace de stationnements souterrain.



**PLAN D'ACTION
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2021**

Objectif 4.2 : Consolider les réseaux de mandataires

La Société n'a pas atteint la cible qu'elle s'était fixée pour 2020 de ratifier des contrats de performance axés sur les résultats avec ses réseaux de mandataires. Le délai pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à l'atteinte de cette cible s'est avéré insuffisant dans un contexte où se déroulait en parallèle la restructuration du réseau des offices d'habitation.

Dès le début de la mise en œuvre du Plan stratégique, la Société a amorcé la réflexion sur les conditions et les assises permettant d'établir des contrats de performance avec ses réseaux de mandataires. Afin d'assurer l'adhésion de ceux-ci, elle a dû revoir son approche visant à favoriser l'implantation d'un mode de gestion axé sur les résultats. Des travaux préalables à la conclusion de contrats de performance se sont avérés essentiels, dont l'établissement d'un diagnostic sur les problèmes d'application des ententes et conventions conclues avec les mandataires et les tiers. Les travaux menant à ce diagnostic, qui était prévu en 2019-2020, ont été amorcés et seront complétés au cours de la prochaine année.


Préalablement à la mise en place d'un mode de gestion axé sur la performance, la Société a déployé depuis 2016 des efforts et des ressources considérables dans le projet de restructuration du réseau des offices d'habitation. Ceux-ci ont porté fruit puisqu'on dénombrait 538 offices d'habitation à l'automne 2016 et 180 au 31 mars 2020, soit une baisse de 66 %. Plus précisément, en 2019-2020, 83 offices d'habitation se sont regroupés, sur une base volontaire, pour former 13 nouveaux.





RESTRUCTURATION DES OFFICES D'HABITATION

	NOMBRE D'OFFICES D'HABITATION CONCERNÉS PAR UN REGROUPEMENT	NOMBRE D'OFFICES D'HABITATION APRÈS LES REGROUPEMENTS	NOMBRE TOTAL D'OFFICES D'HABITATION AU QUÉBEC
Au 31 décembre*			
2017	0	0	538
2018	141	24	421
2019	209	38	250
Au 31 mars			
2020	83	13	180
Total	433	75	

* Les données liées au regroupement sont présentées en année civile et peuvent, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux résultats publiés dans les rapports annuels antérieurs.

CONTRATS DE PERFORMANCE AXÉS SUR LES RÉSULTATS

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Contrats de performance axés sur les résultats avec les réseaux de mandataires*	Ratifiés en 2020	0	

cible atteinte
  en progression
  à surveiller
  à venir
  cible non atteinte

* Valeur de départ : aucun contrat.

Orientation 5 ▶ Développer la culture organisationnelle en misant sur les valeurs de la Société

La Société considère que la mobilisation de son personnel est essentielle à l'atteinte des objectifs organisationnels. Portée par ses valeurs, la Société mise sur le développement des compétences et la valorisation de l'expertise de l'ensemble de ses employés pour instaurer une culture organisationnelle axée sur l'innovation et la performance.

Objectif 5.1 : Mobiliser le personnel dans la démarche d'amélioration

MOBILISATION DU PERSONNEL

À l'automne 2018, la Société a mené un sondage sur la mobilisation de son personnel. À la lumière des résultats obtenus, des plans d'action ont été produits. En 2019-2020, la Société a amorcé l'application de son Plan d'action organisationnel de mobilisation du personnel 2019-2021 et de ses plans d'action sectoriels. Au 31 mars 2020, la majorité des actions prévues à ce plan étaient réalisées ou en progression.

Le développement des compétences compte parmi les actions mises en œuvre pour améliorer la mobilisation du personnel. À cet égard, une stratégie de développement des compétences a été adoptée en 2019. Elle est soutenue par le Plan de mise en œuvre, dont la phase 1 s'étendra jusqu'en 2021. Au 31 mars 2020, 58 % des actions de ce plan étaient réalisées. Il s'agit notamment de l'amélioration des pratiques d'accueil et d'intégration des nouveaux employés et de la diffusion d'activités de formation et d'outils pour soutenir le développement des compétences en continu.




INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS	ÉTAT D'AVANCEMENT
Indice de mobilisation du personnel	Dans la zone de progression, soit entre 7,0 et 7,9, en 2021	6,8 sur 10	➔
<i>Cibles intermédiaires :</i>			
<i>Stratégie de développement des compétences</i>	<i>Élaborée en 2019</i>	<i>Réalisée</i>	☑
<i>Actions du Plan de mise en œuvre de la Stratégie, phase 1 (2019-2021)</i>	<i>100 % réalisées en 2021</i>	<i>58 %</i>	➔

☑ cible atteinte ➔ en progression ⚠ à surveiller 🟡 à venir ❌ cible non atteinte

EXPERTISE DU PERSONNEL

Bien qu'en 2018-2019, la Société ait dépassé la cible qu'elle s'était fixée d'avoir au moins 80 % de son personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail, les efforts en matière de développement des compétences demeurent essentiels. En effet, 23 % des personnes ayant répondu au sondage considèrent avoir davantage besoin de formation et de perfectionnement pour faire un travail de meilleure qualité. À cet égard, la Société a investi, en 2019-2020, 2 % de sa masse salariale dans la formation et le développement de son personnel, comparativement à 1,6 % l'année précédente.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT*	ÉTAT D'AVANCEMENT
Pourcentage du personnel considérant avoir l'expertise pour réaliser son travail	Au moins 80 % en 2021	95 %	<input checked="" type="checkbox"/>

cible atteinte  en progression  à surveiller  à venir cible non atteinte

* Le sondage excluait le personnel en poste depuis moins de 3 mois.

LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES CITOYENS

La Société place la qualité des services qu'elle offre aux citoyens au cœur de ses priorités.









Déclaration de services aux citoyens²⁴

LES ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

- Vous servir avec courtoisie, en vous accordant toute l'attention nécessaire.
- Vous transmettre de l'information juste et précise.
- Vous fournir de l'information dans un langage clair et facile à comprendre.
- Vous faciliter l'accès à tous nos services en rendant accessible l'information pertinente dans notre site Web.
- Vous informer du délai de traitement de votre demande lorsque nous ne pouvons répondre immédiatement à celle-ci.

²⁴ La mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens de la Société a été adoptée le 18 octobre 2013 et actualisée en novembre 2019. Elle est disponible sur son site Web au www.habitation.gouv.qc.ca/declaration.html.

LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES – TABLEAU ABRÉGÉ DES RÉSULTATS

ENGAGEMENTS		NIVEAU DE RESPECT DES ENGAGEMENTS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2019-2020
Lorsque vous contactez le Centre des relations avec la clientèle				
Par téléphone :	Vous répondre dans un délai de deux minutes ou moins à partir du moment où vous choisissez de parler à un préposé.		Taux de réponse aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes ou moins	86 %
Par écrit (courriel ou télécopie) :	Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai d'un jour ouvrable.		Taux de réponse aux courriels ou télécopies dans un délai d'un jour ouvrable	70 %
Lorsque nous ne sommes pas en mesure de répondre immédiatement à votre demande				
Par téléphone :	Vous rappeler dans un délai de trois jours ouvrables suivant votre appel.		Taux de rappels téléphoniques dans un délai de trois jours ouvrables ou moins	99 %
Par écrit (courriel ou télécopie) :	Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel ou à votre télécopie dans un délai de trois jours ouvrables.		Taux de réponse aux courriels ou aux télécopies dans un délai de trois jours ouvrables	84 %
Lorsque vous contactez le Centre des relations avec la clientèle par courrier postal				
	Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre lettre dans un délai de dix jours ouvrables à partir de sa réception au Centre des relations avec la clientèle.		Taux de réponse aux demandes postales dans un délai de dix jours ouvrables ou moins	100 %
<ul style="list-style-type: none">  Niveau de respect de l'engagement optimal (de 95 % à 100 %)  Niveau de respect de l'engagement acceptable (de 85 % à 94 %)  Niveau de respect de l'engagement insatisfaisant (inférieur à 85 %) 				

Déclaration de services aux citoyens – Les résultats

LES ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

Toujours soucieuse de répondre aux besoins et attentes des citoyens, la Société mesure le respect des engagements généraux énoncés dans sa déclaration de services aux citoyens ainsi que le niveau de satisfaction et les attentes de ces derniers à l'aide de sondages.

LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

En 2019-2020, la Société a respecté dans des proportions relativement élevées les engagements spécifiques qu'elle a pris envers la population en ce qui a trait aux délais de traitement des demandes.

La Société vise le respect de chacun de ses engagements quantitatifs. Elle considère que sa performance est optimale, c'est-à-dire que ses ressources sont allouées de façon efficiente en fonction de la demande de la clientèle, lorsqu'elle affiche un taux de respect de ses engagements de 95 % et plus.

La gestion des ressources humaines a toujours une incidence importante sur les résultats obtenus par le Centre des relations avec la clientèle, et les résultats de l'année 2019-2020 s'expliquent par des problèmes ponctuels associés à la main-d'œuvre²⁵.

²⁵ Voir la section 3, « Les ressources », Ressources humaines – [Planification de la main-d'œuvre](#).

CENTRE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Service téléphonique			
Taux de réponse aux appels téléphoniques dans un délai de deux minutes ou moins	86 %	92 %	99 %
Délai de réponse moyen (en secondes)	108,5	94	23
Correspondance			
Taux de réponse aux courriels ou télécopies dans un délai d'un jour ouvrable	70 %	79 %	96 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	1,2	1,3	1,1
Taux de réponse aux demandes postales dans un délai de dix jours ouvrables ou moins	100 %	88 %	100 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	0,1	2,5	1,4
SERVICES SPÉCIALISÉS (2^e LIGNE)			
Rappels téléphoniques			
Taux de rappels téléphoniques dans un délai de trois jours ouvrables ou moins	99 %	99 %	100 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	0,4	1,0	1,1
Correspondance			
Taux de réponse aux courriels ou aux télécopies dans un délai de trois jours ouvrables	84 %	88 %	96 %
Délai de réponse moyen (en jours ouvrables)	2,1	2,4	1,5

LE CENTRE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En 2019-2020, le Centre des relations avec la clientèle a traité 17 697 demandes provenant à la fois des citoyens, des mandataires et des partenaires, soit un nombre en décroissance par rapport à l'année précédente. La différence entre les résultats de cette année et ceux des années précédentes peut s'expliquer par une stratégie visant à référer les citoyens vers le site Web pour trouver de l'information. Ainsi, entre 2018-2019 et 2019-2020, la fréquentation du site a augmenté de près de 40 000 visites, alors que les demandes traitées ont baissé de 6 087.

TYPE DE DEMANDES	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Total des demandes traitées	17 697	23 784	24 299
Demands par téléphone	15 971	22 475	23 090
Demands écrites (courriel, télécopie, poste)	1 509	1 232	1 131
Demands faites en personne	217	77	78

LES PLAINTES

ENGAGEMENT	NIVEAU DE RESPECT DE L'ENGAGEMENT	INDICATEUR	RÉSULTAT 2019-2020
Lorsque vous communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle			
<p>La Société s'engage à assurer le traitement de votre plainte, lorsqu'elle est jugée recevable, dans un délai de 20 jours ouvrables.</p> <p>Si toutefois le traitement de votre dossier exige un délai supplémentaire, la Société vous informera rapidement de la durée de ce délai.</p>	●	Proportion des plaintes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables	95 %
<p>● Niveau de respect de l'engagement optimal (de 95 % à 100 %)</p> <p>● Niveau de respect de l'engagement acceptable (de 85 % à 94 %)</p> <p>● Niveau de respect de l'engagement insatisfaisant (inférieur à 85 %)</p>			

Au cours de l'année 2019-2020, la Société a reçu 184 plaintes, comparativement à 34 en 2018-2019. Toutefois, parmi celles-ci, seulement 14 se sont avérées fondées après analyse, soit 7,6 %. Le délai de traitement moyen des plaintes est de 8 jours, comparativement à 17 jours en 2018-2019.

ENGAGEMENT	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Traitement des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables (%)	95	77	92
INDICATEURS	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Nombre de plaintes reçues	184	34	39
Nombre de plaintes traitées	184	34	39
Nombre de plaintes fondées relevant de la Politique en matière de traitement des plaintes	14	8	12
Nombre de plaintes fondées relevant de la Déclaration de services aux citoyens	0	0	0

Au cours de l'année 2019-2020, 11 des 14 plaintes fondées touchaient la gestion des HLM. Elles concernaient l'application par les mandataires des lois, des règlements ou des directives de la Société.

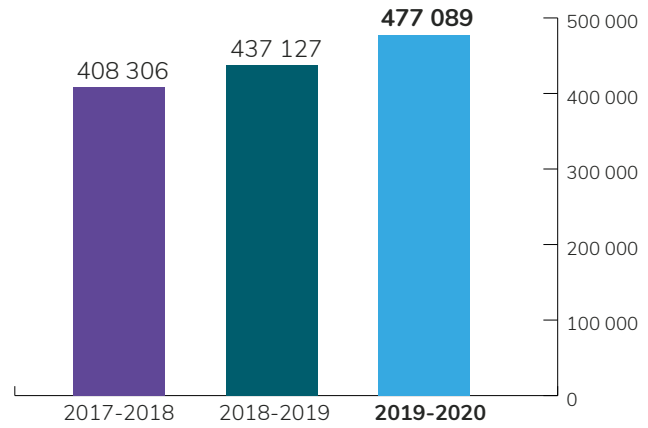
En tenant compte de toutes les plaintes, objections et requêtes reçues (322 au total), les éléments ayant suscité le plus d'insatisfaction sont le Programme HLM, le PAL, le PAD et le PSL.

LES SERVICES INTERNET

Par l'entremise de son site Web, la Société diffuse de l'information à l'intention des citoyens et citoyennes, des mandataires et de ses partenaires. En 2019-2020, 477 089 visites du site Web ont été relevées.

Le magazine Web de la Société, *Espace Habitat*, qui est destiné à son réseau de partenaires, à sa clientèle et à tous les internautes intéressés par le domaine de l'habitation, a reçu 9 709 visites.

Nombre de visites du site Web



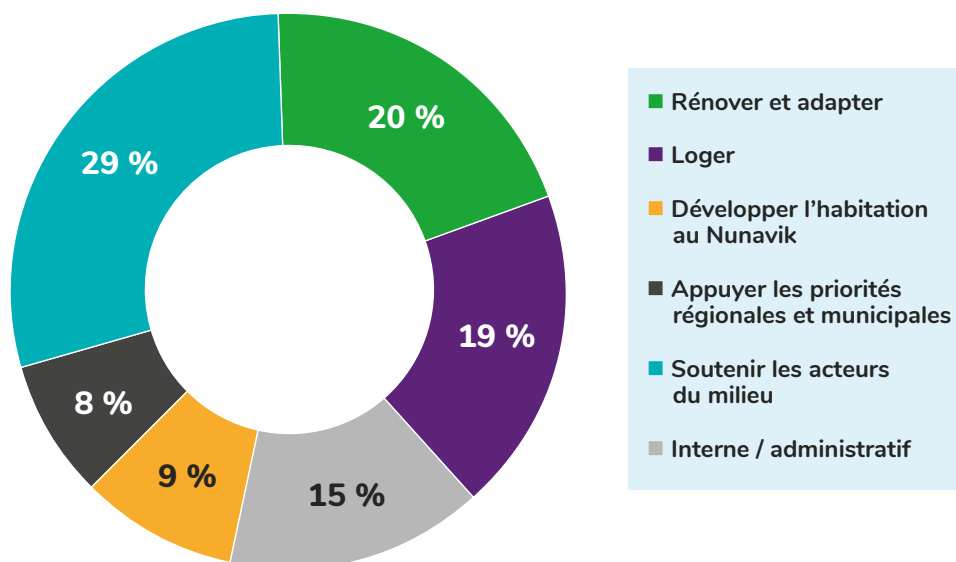
LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX DIFFÉRENTES STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES

La contribution de la Société aux stratégies gouvernementales témoigne de l'importance du secteur de l'habitation pour l'essor de la société québécoise, mais aussi de la portée de la mission et des mandats de l'organisation pour l'amélioration des conditions et du milieu de vie des citoyens. En 2019-2020, la Société a participé à 19 stratégies et plans d'action gouvernementaux avec ses 90 engagements; de ce nombre, 66 (73 %) sont sous sa responsabilité directe, la responsabilité des autres étant partagée avec d'autres ministères ou organismes publics.

Plus précisément, par le biais de ses programmes et de son réseau de mandataires et par son expertise interne, la Société participe aux efforts de l'ensemble des ministères et organismes pour atteindre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux contenus dans six stratégies et plans d'action qui touchent la société québécoise. Les engagements de la Société contribuent ainsi à la cohésion des interventions gouvernementales.

Les engagements sous sa responsabilité contribuent également à l'atteinte de sa mission dans ses différents secteurs d'activité.

Engagements de la Société dans les plans d'action gouvernementaux par secteurs d'activité



Le tableau suivant présente les stratégies et plans d'action gouvernementaux auxquels contribue la Société et les engagements relevant de sa responsabilité au 31 mars 2020.

PÉRIODE	STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION*	NOMBRE D'ENGAGEMENTS**	NOMBRE D'ENGAGEMENTS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ
Cohésion			
2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques <i>Le Québec en action vert 2020</i>	3	3
2017-2021	Plan d'action en développement durable 2017-2021 de la Société d'habitation du Québec : <ul style="list-style-type: none"> • Agenda 21 de la culture du Québec 	9	9
2018-2021	Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 de la Société d'habitation du Québec	13	13
2015-2019	Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité	8	6
2018-2020	Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 de la Société d'habitation du Québec	4	4
Convergence			
2017-2023	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023	5	3
2015-2020	Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020	5	5
2015-2020	Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 <i>Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance</i>	10	6
2018-2023	Plan d'action 2018-2023 <i>Un Québec pour tous les âges</i>	9	4
2017-2022	Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 <i>Des actions structurantes pour les personnes et leur famille</i>	5	1
2017-2021	Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé	3	2
2015-2025	Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025	1	1
2017-2022	Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022	4	3
2016-2021	Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>	1	0
2018-2023	Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023	2	1
2018-2023	Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023	1	0
2018-2023	Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 <i>Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable</i>	1	1
Complémentarité			
2017-2022	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022	3	1
2007-	Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social	3	3
TOTAL		90	66

* Le nombre d'engagements est actualisé à chaque reddition de comptes afin de refléter avec exactitude la situation et peut, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux rapports annuels antérieurs.


** Le nombre d'engagements comprend les engagements qui sont sous la responsabilité directe de la Société et ceux dont la responsabilité est partagée avec d'autres ministères et organismes.





**SECTION III –
LES
RESSOURCES**





Cette section présente les éléments déterminants qui contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation, soit les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières de même que la gestion et le contrôle des effectifs. Bien que les résultats obtenus pour chacune de ces ressources soient exposés séparément, c'est leur conjugaison qui permet à la Société de remplir sa mission.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif

Au 31 mars 2020, la Société comptait 421 employés. De ce nombre, 367 détenaient le statut d'employés réguliers, 28 étaient embauchés comme occasionnels et 26 comme étudiants ou stagiaires. La répartition de l'effectif est présentée dans le tableau suivant selon les trois secteurs d'activité.

Répartition du nombre d'employés en fonction au 31 mars 2020, par secteurs d'activité*

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2019-2020	2018-2019	VARIATION
Bureau de la présidente-directrice générale et directions associées	59	56	+ 3
Vice-présidence à l'administration et à la planification	162	157	+ 5
Vice-présidence à l'amélioration et au développement de l'habitation	174	163	+ 11
Total	395	376	+ 19

* Excluant les 26 étudiants et stagiaires

Le contrôle de l'effectif

La Société s'est vu attribuer par le Secrétariat du Conseil du trésor 677 676 heures rémunérées pour la période se terminant le 31 mars 2020. La consommation d'heures de la Société, pour l'année 2019-2020, a légèrement dépassé la cible autorisée (de 1,7 %). Le détail de la consommation d'heures est présenté dans le tableau suivant.

Heures rémunérées et effectif utilisé par catégories d'emploi*

CATÉGORIE D'EMPLOI	(1) HEURES TRAVAILLÉES	(2) HEURES SUPPLÉMENTAIRES	(3) TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES (1)+(2)	(4) TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS (3)/1826,3 H	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2020
Personnel d'encadrement**	47 972	0	47 972	26,3	26
Personnel professionnel	481 828	6 066	487 894	267,1	275
Personnel de bureau, ouvrier, technicien et assimilé***	153 365	256	153 621	84,1	94
Total 2019-2020	683 165	6 322	689 487	377,5	395
Total 2018-2019			641 720	351,4	

* Les données excluent les étudiants et les stagiaires.

** La catégorie « personnel d'encadrement » inclut la présidente-directrice générale et les vice-présidents.

*** La catégorie « personnel ouvrier » a été regroupée avec le personnel de bureau, technicien et assimilé pour préserver la confidentialité des renseignements personnels des employés de la Société.

La planification de la main-d'œuvre

La Société doit composer avec un marché du travail très compétitif. Les nombreux départs liés aux mutations, aux retraites et aux démissions ont amené l'organisation à déployer des efforts importants, notamment en matière d'embauche, pour permettre à l'organisation de réaliser sa mission malgré un taux de roulement élevé.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Personnel d'encadrement*	1	0	1
Personnel professionnel	3	4	8
Personnel de bureau, ouvrier, technicien et assimilé	4	5	4
Total	8	9	13

* La catégorie « personnel d'encadrement » inclut la présidente-directrice générale et les vice-présidents.

Taux de départs volontaires (%)

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départs volontaires* (%)	18,3	18,8	17,4

* Le taux de départs volontaires est calculé selon la formule suivante : (mutations + démissions + retraites) ÷ nombre moyen d'employés au cours de l'année x 100.

La formation et le perfectionnement du personnel²⁶

En début d'année financière, un recensement des besoins en développement des ressources humaines a été effectué dans chacune des directions de la Société en vue d'établir une planification annuelle des activités de développement.

En 2019, la Société a investi 2 % de sa masse salariale dans la formation et le développement de son personnel, à l'exception des étudiants et des stagiaires, répondant ainsi aux obligations prévues à cet égard à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre²⁷.

Répartition des dépenses totales (\$) relatives à la formation et au développement du personnel, par champs d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019	2018
Favoriser le développement des compétences	383 383	290 502
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	7 084	69 586
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	67 290	26 030
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	47 337	9 749
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	58 937	9 050
Frais indirects non répartis par champs d'activité*	0	10 400
Total	564 031	415 317

* Les coûts indirects sont déjà inclus dans les activités pour 2019.

Évolution des dépenses pour la formation

	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	2,0	1,6
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,1	2,6
Somme allouée par personne (\$)*	579	432

* Ces données comprennent les coûts directs et indirects et excluent les salaires.

Nombre de jours de formation par catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019	2018
Cadres	81	145
Professionnels	938	648
Fonctionnaires	171	140

26 La reddition de comptes liée à la formation est présentée en année civile.

27 RLRQ, chapitre D-8.3.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

En 2019-2020, la Société a poursuivi la réalisation des interventions appuyant le Plan directeur en ressources informationnelles, l'état de santé des actifs informationnels et l'approche d'amélioration continue, en plus d'assurer le maintien et l'amélioration des systèmes existants pour garantir la continuité des services. Les efforts ont été concentrés sur la réalisation des travaux liés aux projets de rehaussement de l'infrastructure technologique et bureautique visant à :

- augmenter le degré de protection des actifs informationnels;
- avoir accès à des infrastructures robustes, fiables et conviviales;
- diminuer les risques d'interruption de service;
- maximiser la pérennité des infrastructures.

La Société a aussi amorcé un vaste chantier visant le délestage de la plateforme centrale et, conséquemment, la refonte des systèmes de mission soutenant la gestion du Programme HLM, afin notamment :

- d'accroître l'agilité pour l'évolution des solutions d'affaires de l'organisation;
- d'atténuer la rareté de l'expertise spécialisée dans les technologies de la plateforme centrale et de concentrer une masse critique d'expertise et de soutien interne;
- de réviser le modèle d'affaires d'un ensemble de systèmes existants par le biais d'une refonte, d'un arrimage et/ou d'une intégration;
- de remplacer les applications reposant sur des technologies désuètes et devenues très coûteuses à maintenir;
- de réduire globalement le nombre de technologies en place et de favoriser l'utilisation de technologies modernes maîtrisées par le personnel interne afin de mieux contrôler l'évolution des coûts liés aux technologies de l'information et d'assurer la disponibilité et la pérennité de l'expertise dans l'organisation.

De plus, la Société a répondu à plusieurs nouveaux besoins. Afin de respecter les échéances prévues, l'organisation a dû prioriser la conception et la réalisation de plusieurs interventions :

1. Programme de garantie de prêt pour les sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

En vertu de ses nouvelles responsabilités liées à la mise en œuvre du Programme de garantie de prêt pour les sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Société a amorcé les travaux pour la réalisation d'un outil Web permettant de gérer l'identification et le statut des propriétaires sinistrés bénéficiant du programme, d'assurer un suivi annuel de l'état de l'avancement des paiements du prêt par les bénéficiaires et de sécuriser les échanges avec des institutions financières sur la gestion de garantie de prêt destinée aux propriétaires concernés.

2. Modification du programme AccèsLogis Québec

À la suite de l'investissement majeur de 260 M\$ dans le programme AccèsLogis Québec annoncé par le gouvernement du Québec, la Société a amorcé l'adaptation des outils informatiques supportant les activités du programme afin de faciliter l'application des changements apportés à ses normes et de répondre aux nouvelles exigences d'affaires.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020*

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets**	343,4	396,8
Activités***	149,9	6 656,2
Total	493,3	7 053,0

* Ces informations proviennent du rapport *État – Programmation et bilan* produit annuellement au moyen du Système intégré de gestion des ressources informationnelles du Secrétariat du Conseil du trésor.

** Interventions constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03).

*** Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Loyers

Au 31 mars 2020, la superficie totale occupée par la Société dans deux immeubles et un entrepôt était de 11 066,41 m². Les dépenses relatives à ces locaux en 2019-2020 ont été de 2 736 936 \$, ce qui représente une diminution de 85 314 \$ comparativement à l'an dernier. Cette diminution s'explique par la rétrocession de 641,13 m² de surface locative dans l'immeuble situé à Montréal.

Contrats de services

Conformément aux directives de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État²⁸, la Société divulgue l'information sur les contrats conclus au cours de l'année. En 2019-2020, 9 contrats de services d'une valeur de 25 000 \$ et plus ont été octroyés. La valeur de ces contrats totalise 2 128 914 \$.

Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

TYPE DE CONTRATS	NOMBRE	MONTANT (000 \$)
Contrats de services avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	9	2 128 914 \$
Total	9	2 128 914 \$

28 RLRQ, chapitre G-1.011.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'utilisation des ressources budgétaires et financières

Budget et dépenses par activités et autres dépenses administratives

ACTIVITÉS ET AUTRES DÉPENSES	BUDGET DE DÉPENSES 2019-2020 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2019-2020 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 (000 \$)	ÉCART (000 \$)	VARIATION (%)
Aide au logement social, communautaire et abordable	952 477	870 332	838 661	31 671	4 %
Amélioration de l'habitat	59 347	55 990	75 811	-19 821	-26 %
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	55 536	13 445	14 631	-1 186	-8 %
Accession à la propriété	7 644	6 903	1 627	5 276	324 %
Appui à l'industrie	475	475	467	8	2 %
Programmes en phase de fermeture(*)	-	347	-14	361	2 579 %
Subventions diverses(**)	95	16 259	35 090	-18 831	-54 %
Frais financiers	83 950	79 512	78 309	1 203	2 %
Frais d'administration	44 325	41 972	39 462	2 510	6 %
Amortissement des immobilisations corporelles	138 582	134 948	136 351	-1 403	-1 %
Créances douteuses	2 371	21 339	1 798	19 541	1 087 %
Autres charges	-	393	1 840	-1 447	-79 %
Total	1 344 802	1 241 915	1 224 033	17 882	1 %

* Ces programmes sont les suivants : Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation, Aide au logement populaire, Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec et Achat-Rénovation.

**Cela inclut les sommes reçues des organismes contributeurs en vertu des programmes AccèsLogis Québec, qui ont été redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Il comprend également diverses subventions accordées à des organismes en vertu du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A- 6.01, r. 6).

La politique de financement des services publics

Lors du dépôt du budget 2009-2010, le gouvernement du Québec rendait publique la Politique de financement des services publics. Cette dernière, révisée en mai 2011, vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence du processus tarifaire et de la reddition de comptes sur ce dernier.

En 2019-2020, la Société a perçu des revenus de moins de 1 500 \$ sur la vente de biens et de services divers. Ces revenus résultent de services de préparation de quittances pour la radiation des garanties hypothécaires obtenues dans le cadre du Programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL).



SECTION IV –
LA
GOUVERNANCE



Cette section précise la structure de gouvernance de la Société ainsi que les principales activités reliées à sa gestion et à la conduite de ses affaires.

LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Société d'habitation du Québec est une société d'État qui relève de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Elle est constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État²⁹ et à plusieurs autres lois et règlements³⁰.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf membres³¹, dont le président du conseil et la présidente-directrice générale de la Société; il est également appuyé par le secrétaire de la Société. Ses membres sont nommés par le gouvernement en prenant en considération les profils de compétences et d'expérience qu'il a approuvés³². Les décisions qu'il rend lui sont imputables devant le gouvernement.

Le C. A. établit notamment les orientations stratégiques de la Société et s'assure de leur mise en application. Il a également la responsabilité d'adopter certains plans d'action et de superviser la conduite des affaires de l'organisation.

La présidente-directrice générale, nommée par le gouvernement, assume la direction et la gestion de la Société. Elle est appuyée dans l'exercice de ses fonctions par un vice-président à l'administration et à la planification et par un vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation.

29 RLRQ, chapitre G-1.02.

30 Voir l'annexe 3, « Principaux textes législatifs et réglementaires d'importance pour la Société d'habitation du Québec ».

31 Au 31 mars 2020, huit administrateurs siégeaient au C.A., un poste étant vacant. Les membres dont le mandat est échu demeurent en poste jusqu'à la nomination de leur successeur ou le renouvellement de leur mandat.

32 De plus amples informations sur le processus de nomination des membres du conseil d'administration sont disponibles sur le site Web de la Société : http://www.habitation.gouv.qc.ca/ca/nomination_des_membres.html.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019-2020, plusieurs questions d'ordre stratégique ont retenu l'attention du C. A., notamment l'élaboration et la révision de certains programmes ainsi que des modifications réglementaires. Le C. A. a également pris plusieurs décisions qui ont eu une influence directe sur l'accès à de meilleures conditions de logement pour les citoyens.

Il a recommandé plusieurs mesures, dont :

- l'amélioration de certains programmes, notamment le programme AccèsLogis Québec afin d'accélérer la livraison de logements communautaires, le Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs pour bonifier les mesures offertes, ainsi que le Programme d'aide aux organismes communautaires pour augmenter l'aide maximale et le type d'interventions admissibles;
- l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de garantie de prêt pour les sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- la modification du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique³³, de manière à permettre aux ménages recevant une pension alimentaire pour enfants de bénéficier davantage de soutien au paiement de leur loyer.

De plus, le C. A. a exercé un suivi trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique par l'entremise d'un tableau de bord de gouvernance, ainsi que du budget de la Société qu'il a préalablement approuvé. Par ailleurs, le C. A. a participé à la démarche de réflexion concernant l'utilisation des ressources informationnelles. Cette démarche a mené à l'élaboration de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et à la mise à jour de la Politique de gouvernance en ressources informationnelles.

En outre, le C. A. a procédé à l'évaluation de son fonctionnement et de ses membres pour l'année 2018-2019 en vue d'améliorer sa performance pour l'année suivante.

Le C. A. est également informé des affaires de la Société par le biais de présentations ponctuelles ou récurrentes lors de ses réunions. Il peut ainsi avoir une vision globale des dossiers courants et des enjeux stratégiques de l'organisation.

En 2019-2020, le C. A. a tenu dix rencontres. Un huis clos est prévu à chaque séance afin que les administrateurs puissent discuter de certains dossiers sans la présence de la présidente-directrice générale et du secrétaire de la Société.

Pour assurer un suivi de plusieurs aspects stratégiques, le C. A. est appuyé dans ses travaux par deux comités, soit le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH) et le comité d'audit.

Les membres du C. A. ont à leur disposition un budget pour leurs formations, leurs déplacements et les frais afférents à la tenue de réunions dans le cadre de leurs fonctions. Ils peuvent également mandater la Société pour retenir, au besoin, les services de conseillers externes.

De plus amples informations au sujet du C. A. sont disponibles sur le site Web de la Société³⁴.

³³ RLRQ, chapitre S-8, r. 3.

³⁴ www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/conseil_dadministration.html.

Profil des administrateurs



Pierre Rivard

Président du conseil d'administration
 Nomination à titre de président : 28 janvier 2015
 Échéance du mandat : 27 janvier 2020
 Âge : 51 ans ou plus
 Lieu de résidence : Capitale-Nationale

Pierre Rivard est membre du Barreau du Québec et a une expertise particulière en droit des affaires. Sa pratique s'étend aux secteurs de l'immobilier, de la construction, de la faillite et de l'insolvabilité, de la restructuration et du financement d'entreprises, de même qu'à tous les litiges qui s'y rattachent. Il plaide régulièrement devant les tribunaux et a représenté des intervenants devant des commissions d'enquête d'importance. À titre de gestionnaire, il a su démontrer sa capacité à prendre en charge un large éventail de situations, à les analyser en tenant compte de leurs conséquences et à mettre en œuvre ou à susciter les actions appropriées. Il est orienté vers l'atteinte des objectifs fixés et fait preuve d'une vision stratégique dans un contexte de travail d'équipe. En plus d'avoir été membre du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec, il est membre du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec et administrateur de sociétés certifié.



Guylaine Marcoux

Présidente-directrice générale
 Nomination : 30 janvier 2018
 Échéance du mandat : 29 janvier 2023
 Âge : 51 ans ou plus
 Lieu de résidence : Chaudière-Appalaches

Guylaine Marcoux est membre de la Chambre des notaires du Québec. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit, d'un diplôme de droit notarial et d'un diplôme de planificateur financier. En plus d'avoir pratiqué le notariat durant plus de 25 ans et d'avoir occupé certaines fonctions dans le domaine des finances, elle compte également plus de 15 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise, dont plus de 12 ans au sein de la Société d'habitation du Québec. Elle y a notamment exercé les fonctions de notaire, secrétaire et directrice des affaires juridiques, avant d'accéder au poste de vice-présidente à la planification et à l'administration en 2016, puis de présidente-directrice générale en janvier 2018.



Renaud Gilbert

Président du CGERH
 Nomination : 3 juillet 2018
 Échéance du mandat : 2 juillet 2022
 Âge : 51 ans ou plus
 Lieu de résidence : Capitale-Nationale

Renaud Gilbert est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et administrateur de sociétés certifié. Il a travaillé au sein de firmes comptables puis au Vérificateur général du Québec de 1986 à 2000, principalement en vérification d'optimisation des ressources dans le domaine de l'économie. Par la suite, il a occupé divers postes de gestion en finances à Investissement Québec et, de 2011 à 2015, à titre de vice-président aux finances, il était responsable de l'information financière, de la trésorerie et de la gestion des risques. Il est maintenant consultant en gouvernance, risques et performance. Il est membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France. Il est également membre du comité de vérification interne du Directeur des poursuites criminelles et pénales et du conseil de discipline de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.



Claudia Goulet

Présidente du comité d'audit
 Nomination : 9 septembre 2015
 Échéance du mandat : 8 septembre 2019
 Âge : Entre 35 et 51 ans
 Lieu de résidence : Mauricie

Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a obtenu un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1994 et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Montréal en 2001. Depuis 1995, elle a travaillé en comptabilité dans différentes entreprises et comme fiscaliste au sein d'un cabinet comptable durant six ans avant de prendre la direction de l'entreprise familiale en 2006. M^{me} Goulet est directrice de la performance et du développement des affaires et actionnaire de Combustion Expert Énergie inc., une entreprise manufacturière spécialisée dans le domaine de la combustion et de l'énergie. Elle est administratrice de sociétés certifiée, ayant suivi le programme de certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.



Jonathan Poulin

Nomination : 3 juillet 2018
 Échéance du mandat : 2 juillet 2022
 Âge : 35 ans ou moins
 Lieu de résidence : Montréal

Jonathan Poulin est membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec. Il détient une Licence en Droit civil (LL.L.) de l'Université d'Ottawa avec mention *Summa cum laude*, ainsi qu'un *Juris Doctor*, diplôme de deuxième cycle en droit de l'Université de Montréal dans le programme de Common law nord-américaine (J.D.). M^e Poulin se spécialise en droit bancaire, en droit des coopératives et des sociétés ainsi qu'en gouvernance d'entreprise. Il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'éthique et de gouvernance pour les organismes sans but lucratif, les entreprises privées et les sociétés publiques. Dans le cadre de sa pratique, M^e Poulin conseille régulièrement ses clients en matière de protection de la vie privée, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.



Nancy Maheux

Nomination : 14 juin 2017
 Échéance du mandat : 13 juin 2021
 Âge : 51 ans ou plus
 Lieu de résidence : Chaudière-Appalaches

Nancy Maheux est membre de la Chambre des notaires du Québec. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval. Elle a pratiqué le droit au sein d'une étude notariale de 1992 à 1999 et par la suite, elle a assumé les fonctions de conseillère juridique en droit commercial à la Banque Nationale du Canada. Depuis 2012, elle occupe le poste de directrice de comptes au Trust Banque Nationale et ses champs d'expertise sont l'administration de fiducies, la gestion d'actifs de personnes inaptes et la liquidation de successions. Elle a un rôle de conseil auprès des clients et possède des aptitudes pour les accompagner dans des situations et contextes parfois difficiles.



Jean-Marc Sauvé

Nomination : 3 juillet 2018

Échéance du mandat : 2 juillet 2022

Âge : 51 ans ou plus

Lieu de résidence : Capitale-Nationale

Jean-Marc Sauvé détient une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique du Québec et, fait à souligner, il a été récipiendaire du prestigieux prix Roland-Parenteau. Il est aussi diplômé de l'Université du Québec à Montréal à titre de bachelier en sciences immobilières. Membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec dès 1983, il a occupé diverses fonctions de gestionnaire au sein du gouvernement du Québec pour finalement rejoindre, en 2010, la haute fonction publique à titre de sous-ministre adjoint aux services aux entreprises et affaires territoriales du ministère de l'Économie et de l'Innovation. Aujourd'hui, il œuvre à titre d'administrateur et conseiller stratégique pour divers organismes.



Clotilde Tarditi

Nomination : 7 décembre 2016

Échéance du mandat : 6 décembre 2020

Âge : Entre 35 et 51 ans

Lieu de résidence : Montréal

Clotilde Tarditi est titulaire d'une maîtrise professionnelle en sciences humaines de l'Institut d'études politiques de Grenoble (France), d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université Pierre-Mendès-France (Grenoble II, France), d'une maîtrise « Dirigeant du Logement Social » de l'Université Paris Dauphine (France) ainsi que d'un baccalauréat en sciences économiques de la University of Sussex (Royaume-Uni). Elle a occupé les fonctions de chargée de projet à l'Office public d'aménagement et de construction de l'Isère, avant d'acquérir une vaste expérience en matière d'habitation à titre de directrice adjointe de la Confédération nationale du logement de l'Isère, de directrice du service habitat de la Ville d'Échirolles, en France, puis de directrice générale de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, au Québec (Montréal).

Tous les membres du C. A. ont le statut de membres indépendants et ne sont pas rémunérés, conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec, à l'exception de la présidente-directrice générale, Guylaine Marcoux. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions que le gouvernement détermine.

Le C. A. est composé d'un membre de 35 ans ou moins, de deux membres âgés entre 35 et 51 ans et de cinq membres de 51 ans ou plus.

PROFIL DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION³⁵

Les démarches ont été entreprises pour pourvoir le poste vacant au conseil d'administration afin que le nouveau ou la nouvelle membre possède notamment la compétence « Architecture, aménagement du territoire, urbanisme ou ingénierie ».

	M ^e PIERRE RIVARD	M ^e GUYLAINE MARCOUX	M. RENAUD GILBERT	M ^{me} CLAUDIA GOULET	M ^e NANCY MAHEUX	M ^e JONATHAN POULIN	M. JEAN-MARC SAUVÉ	M ^{me} CLOTILDE TARDITI
Affaires juridiques et publiques	X	X			X	X		
Architecture, aménagement du territoire, urbanisme ou ingénierie								
Connaissance de l'appareil gouvernemental québécois		X	X				X	
Connaissance des services sociaux et des personnes vulnérables					X			X
Connaissance du milieu et des organismes communautaires								X
Compétence en matière comptable et financière	X	X	X	X		X	X	
Gestion immobilière	X			X			X	X
Gestion des ressources humaines / gestion du changement		X		X			X	X
Gouvernance	X	X	X	X	X	X	X	

³⁵ Profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration au 31 mars 2020, conforme au profil général adopté par le C. A. du 7 décembre 2007, puis modifié par les C. A. du 12 janvier 2010, du 11 mars 2013, du 23 février 2017 et du 30 janvier 2020.

Assiduité des administrateurs aux activités du conseil d'administration

Le tableau suivant fait état de la présence des administrateurs aux séances du C. A., du CGERH et du comité d'audit pour l'année 2019-2020.

NOM	TITRE	C. A.	CGERH	COMITÉ D'AUDIT
Administrateurs en fonction au 31 mars 2020*				
Pierre Rivard	Président du C. A.	10/10	1/4**	0/5**
Guylaine Marcoux	Présidente-directrice générale de la Société	10/10	4/4**	5/5**
Renaud Gilbert	Membre et président du CGERH	9/10	3/4	4/5
Claudia Goulet	Membre et présidente du comité d'audit	8/10	-	5/5
Nancy Maheux	Membre	9/10	4/4	-
Jonathan Poulin	Membre	10/10	4/4	5/5
Jean-Marc Sauvé	Membre	9/10	-	4/5
Clotilde Tarditi	Membre	9/10	4/4	-

* Les règles de régie interne de la Société édictent que l'absence à trois séances consécutives du conseil d'administration constitue une vacance, sauf si ce dernier en décide autrement. Étant donné qu'aucun membre n'a été absent à plus de deux séances, aucune vacance n'a été constatée.

** Le président du C. A. et la présidente-directrice générale de la Société ne sont pas membres du CGERH ni du comité d'audit, mais ils peuvent y assister.

En plus des séances du conseil d'administration et de ses comités, les membres ont participé à quatre formations et présentations totalisant plus de six heures, portant sur le sens de l'État, la sensibilisation au lobbyisme, la visibilité et la notoriété des sociétés d'État ainsi que les états financiers de la Société et des offices d'habitation.

Sommaire des activités des comités du conseil d'administration

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Composition

Le CGERH de la Société est composé de quatre membres, dont le président, Renaud Gilbert.

Mandat

Ce comité a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance ainsi qu'un code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et de s'assurer de la mise en place de politiques concernant les ressources humaines.

Activités

Au cours de la période visée, le CGERH s'est réuni à quatre occasions. Les dossiers traités au cours de la dernière année ont essentiellement eu pour objectif de bonifier les pratiques et les outils en place afin de soutenir les membres dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

Il a notamment recommandé au C. A. :

- l'adoption d'un profil de compétences et d'expérience en vue de pourvoir les postes vacants du conseil d'administration;
- l'adoption du plan d'action, à la suite des résultats d'évaluation du fonctionnement du C. A. et de ses membres pour l'année 2018-2019, afin de mettre en place les mesures pour améliorer sa performance au cours de l'année 2019-2020, en plus de l'adoption d'un programme de formation continue adapté aux besoins du C. A.

Le comité a également assuré :

- le suivi du processus d'évaluation des employés ainsi que de la mise à jour de la Politique de gestion du rendement du personnel;
- le suivi de la démarche de mobilisation du personnel et du plan d'action organisationnel qui en découle;
- une réflexion sur les actions à entreprendre pour améliorer la notoriété de la Société;
- une analyse des perspectives d'amélioration de la performance de la Société en matière de gouvernance et de transparence fondées sur les meilleures pratiques.

Finalement, le CGERH a entrepris des démarches pour pourvoir le poste vacant au conseil d'administration.

COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le comité d'audit de la Société est composé de quatre membres, dont la présidente, Claudia Goulet. Il assure une surveillance indépendante et collabore avec la direction, le C. A. et les auditeurs externes.

Mandat

Dans l'accomplissement de son mandat, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et la charte du comité d'audit, le comité d'audit a pour principales fonctions de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces. Il doit de plus s'assurer de la mise en œuvre d'un processus de gestion des risques, réviser toute activité portée à son attention qui est susceptible de nuire à la bonne situation financière de la Société, examiner les états financiers, rencontrer le vérificateur général et recommander au C. A. l'approbation des états financiers.

Par ailleurs, le comité est également chargé de conseiller le C. A. sur les orientations générales en matière de technologies de l'information. Il fait part de ses recommandations au C. A.

Activités

En 2019-2020, le comité d'audit a tenu cinq rencontres, en mai, juillet, septembre et novembre 2019.

Il a notamment recommandé au C. A. l'approbation :

- des états financiers de la Société à la suite de l'examen des états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et de discussions avec les représentants du Vérificateur général du Québec;
- du rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Société, incluant le rapport d'activités du comité d'audit;
- de la mise à jour de la Politique d'audit interne;
- de la mise à jour de la Politique de la gouvernance en ressources informationnelles;
- de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2019-2024;
- de certaines modifications relatives aux programmes et règlements.

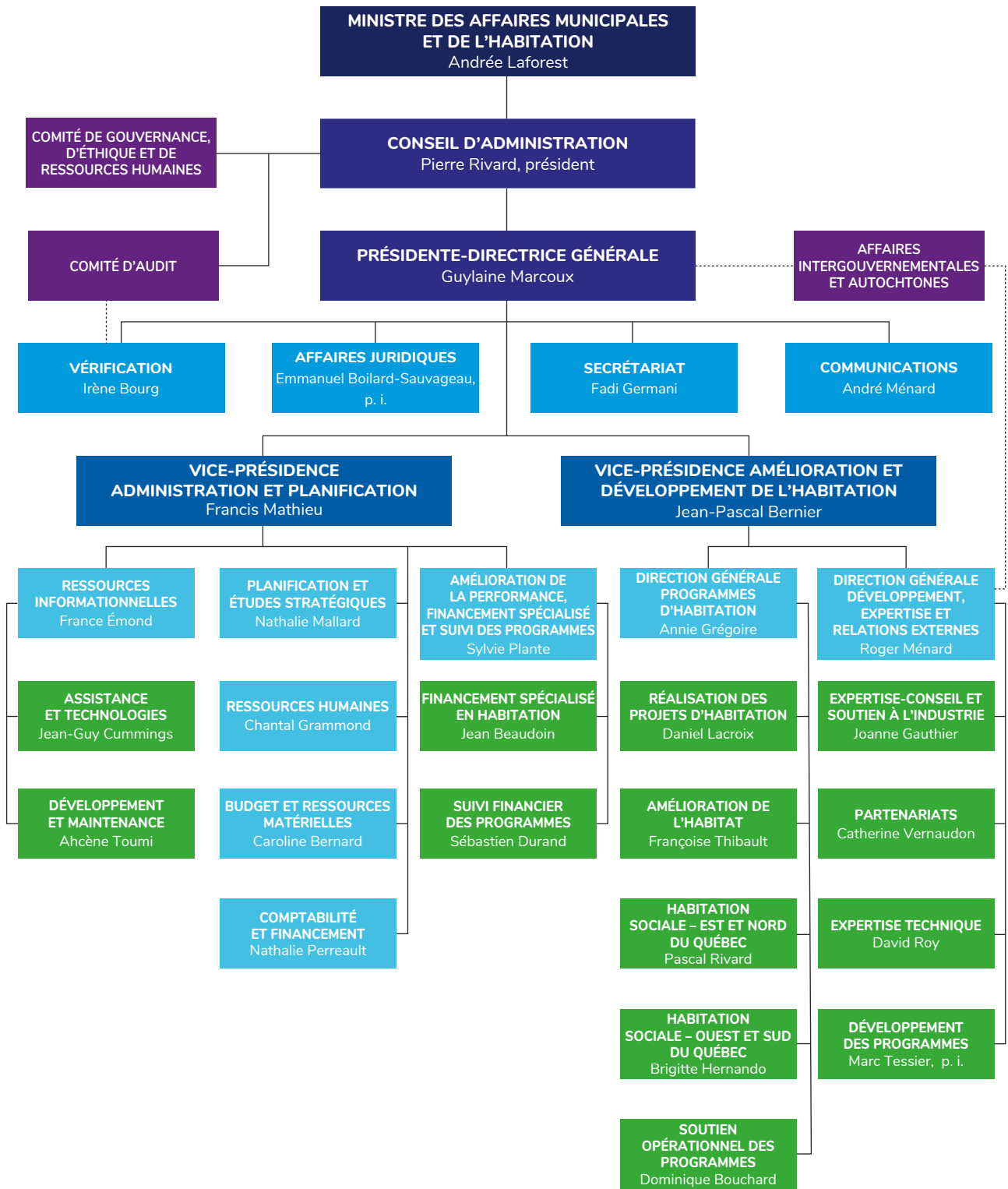
Également, le comité a assuré le suivi :

- du budget de la Société;
- des activités du comité aviseur de la Société;
- de la gestion intégrée des risques;
- des activités d'audit interne, par différents rapports produits au cours de l'année et par le rapport d'évaluation externe des activités d'audit interne;
- des activités susceptibles de nuire à la situation financière de la Société;
- des activités au titre des réalisations et redditions de comptes en ressources informationnelles.

Finalement, le comité a examiné et approuvé :

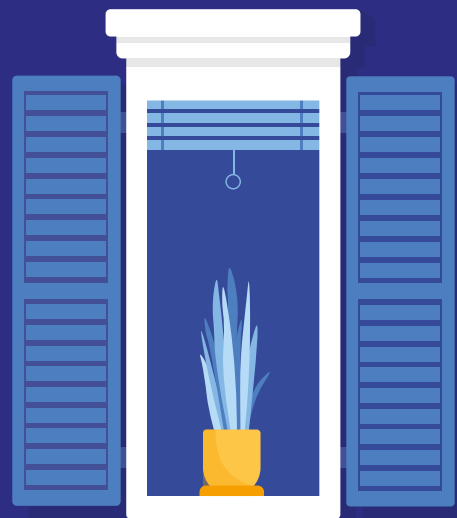
- le bilan annuel du Plan annuel des activités de vérification 2018-2019.

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2020





ANNEXES



ANNEXE 1 – PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC

- 1 Programme dont la plupart des frais sont partagés avec le gouvernement du Canada.
- 2 Programme dont une partie des dossiers est admissible au partage des frais avec le gouvernement du Canada.
- 3 Programme financé uniquement par le gouvernement du Québec.



La Société met à la disposition des ménages des logements à loyer modique ou abordables.

PROGRAMME DE LOGEMENT SANS BUT LUCRATIF (PROGRAMME HLM) 1

Ce programme permet à des ménages à faible revenu d’occuper un logement public ou privé à faible coût. Le loyer payé correspond à 25 % des revenus annuels des locataires. Il comprend les volets :

- Public – Régulier (offices d’habitation)
- Public – Inuit
- Privé – Régulier
- Privé – Autochtones hors réserve (urbains et ruraux)

L’aide financière est accordée aux mandataires pour combler le déficit d’exploitation des immeubles.

ACCÈSLOGIS QUÉBEC (ACL) 2

Ce programme encourage la réalisation de logements communautaires et abordables pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Environ 50 % de ces logements bénéficient d’un supplément au loyer. Le programme comprend trois volets :

- le volet 1, pour les familles, les personnes seules et les aînés autonomes;
- le volet 2, pour les aînés en légère perte d’autonomie;
- le volet 3, pour les personnes ayant des besoins particuliers, permanents ou temporaires, en matière de logement (itinérants, jeunes en difficulté, femmes victimes de violence familiale, toxicomanes, personnes ayant une déficience intellectuelle, etc.).

L’aide financière accordée aux organismes promoteurs correspond à 50 % des coûts admissibles pour la réalisation d’un projet.

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) ②

Ce programme permet à des ménages à faible revenu d'occuper un logement sur le marché locatif privé, tout en payant un loyer similaire à celui qu'ils paieraient dans un HLM.

L'aide financière accordée aux propriétaires, aux coops et aux OSBL couvre la différence entre la part payable par le locataire (25 % de ses revenus plus certaines charges) et le loyer convenu avec le propriétaire.

LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

Ce programme a été mis sur pied à la suite d'une entente fédérale-provinciale intervenue en décembre 2001. Le volet privé est destiné à la clientèle ayant un revenu moyen. Ce volet permet à des propriétaires et à des promoteurs privés de construire et d'offrir en location des logements de qualité à coût abordable. Le programme a été suspendu en 2014-2015.



Aider au paiement du loyer

La Société offre aux ménages à faible revenu, propriétaires et locataires, un soutien financier d'appoint leur permettant de demeurer dans leur logement dans le parc résidentiel privé.

ALLOCATION-LOGEMENT (PAL) ③

Ce programme aide les ménages à faible revenu (propriétaires, locataires et chambreurs) à réduire la part de leur revenu consacrée au paiement de leur loyer.

L'aide financière d'appoint accordée au ménage peut atteindre jusqu'à 80 \$ par mois.



La Société soutient financièrement les travaux de rénovation ou d'adaptation de certains logements.

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD) ③

Ce programme consiste en une aide financière accordée au propriétaire d'un domicile pour l'exécution de travaux d'adaptation admissibles qui visent à corriger ou à amoindrir les barrières architecturales auxquelles la personne handicapée est confrontée dans la réalisation de ses activités quotidiennes. Il favorise ainsi le maintien à domicile des personnes handicapées.

L'aide financière de base peut atteindre 16 000 \$ pour l'adaptation de leur logement à leurs besoins. Une aide additionnelle maximale de 7 000 \$ et une aide supplémentaire maximale de 10 000 \$ peuvent s'ajouter selon certains critères. Cette subvention varie selon les trois options offertes à la clientèle, soit Accompagnement professionnel, Besoins et travaux autodéterminés et Aide financière rétroactive.

RÉNORÉGION (PRR) ③

Ce programme permet à des propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural de faire exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

Selon les revenus du ménage, l'aide financière accordée peut atteindre 95 % du coût reconnu des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

PROGRAMME SPÉCIAL DE RÉNOVATION DE MAISONS DE LA COMMUNAUTÉ ALGONQUINE DE KITCISAKIK ③

Ce programme soutient la rénovation et l'agrandissement de maisons situées en Abitibi, sur le territoire occupé par des membres de la communauté algonquienne de Kitcisakik.

L'aide financière accordée aux propriétaires correspond à 80 % du coût des travaux, pour un maximum de 65 000 \$ pour une rénovation et de 87 000 \$ pour un agrandissement.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT (PAMH) ②

Ce programme appuie la rénovation de maisons d'hébergement gérées par des organismes sans but lucratif reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'aide financière accordée aux organismes varie selon la région concernée et peut atteindre 18 000 \$ par unité dans le sud du Québec et 21 000 \$ par unité au nord du Québec, territoire qui comprend notamment les villes de Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Saguenay et Sept-Îles.

PROGRAMME POUR LES RÉSIDENCES ENDOMMAGÉES PAR LA PYRRHOTITE ②

Ce programme aide financièrement les propriétaires de bâtiments résidentiels dont les fondations sont endommagées par la présence de pyrrhotite afin qu'ils puissent faire effectuer les travaux nécessaires pour assurer l'intégrité des fondations de ces bâtiments.

L'aide financière accordée aux propriétaires peut atteindre 75 % des coûts admissibles reconnus, sans toutefois dépasser 75 000 \$.

PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES (PEA) ③

Ce programme aide financièrement les propriétaires ou locataires de petits établissements commerciaux, d'affaires et de réunion à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite à leur établissement.

L'aide financière accordée peut atteindre 75 % des coûts reconnus, pour un maximum de 15 000 \$ par établissement admissible.

PROGRAMME D'INTERVENTION RÉSIDENIELLE – MÉRULE ③

Ce programme est un projet pilote qui vise à :

- réduire le fardeau financier des propriétaires-occupants de bâtiments résidentiels contaminés par la mérule lié aux travaux de décontamination et réhabilitation ou de démolition et reconstruction, selon le cas;
- poursuivre le développement des connaissances et de l'expertise sur la mérule et documenter la décontamination et la réhabilitation des bâtiments;
- préciser le nombre de cas confirmés de contamination par la mérule;
- déterminer la meilleure approche pour réduire le nombre de cas de contamination par la mérule au Québec.

L'aide financière accordée aux propriétaires peut atteindre 75 % des coûts reconnus, jusqu'à 100 000 \$ par bâtiment admissible lors d'une perte totale (démolition et reconstruction) ou jusqu'à 75 000 \$ dans tous les autres cas.



Accéder à la propriété

La Société intègre des interventions visant l'accès à la propriété dans plusieurs programmes, dont certains mentionnés dans les catégories « Appuyer les priorités régionales et municipales » et « Développer l'habitation au Nunavik ». La Société appuie également la Confédération québécoise des coopératives en habitation dans le développement de nouveaux modèles d'habitation coopérative, des formules novatrices de propriétés à faible coût destinées à des ménages à revenu modeste ou moyen.



Appuyer les priorités régionales et municipales

La Société appuie les municipalités dans leurs interventions de revitalisation de quartiers dégradés ou dans la mise en œuvre de leurs programmes d'habitation.

RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) ③

Ce programme soutient les interventions des municipalités visant à stimuler la revitalisation des secteurs résidentiels dégradés sur leur territoire.

L'aide financière accordée aux municipalités participantes varie selon les volets du programme.

PROGRAMME VISANT LE FINANCEMENT DE PROGRAMMES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL ③

Ce programme transfère à la Ville de Montréal les responsabilités relatives au développement de l'habitation sur son territoire et les budgets afférents.



Développer l'habitation au Nunavik

La Société travaille de concert avec les intervenants du milieu pour diversifier et améliorer l'offre de services en habitation pour les résidents du Nunavik (au nord du 55^e parallèle).

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À LOYER MODIQUE AU NUNAVIK ③

Ce programme finance la construction de logements à loyer modique pour les ménages du Nunavik.

PROGRAMME FAVORISANT L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LA RÉGION KATIVIK ③

Ce programme permet d'améliorer les conditions de logement des résidents des villages nordiques et de les aider à devenir propriétaires. Il comprend les modules :

- Aide à l'achat et à la construction, qui permet l'acquisition ou la construction d'une propriété à un coût raisonnable (subvention couvrant 75 % des coûts reconnus pour une résidence ou 90 % des coûts reconnus pour des unités locatives); ce module inclut une formation et un accompagnement pour les nouveaux propriétaires;
- Aide à l'occupation, qui offre aux propriétaires une aide financière récurrente pour le paiement des taxes (75 % des taxes annuelles, jusqu'à concurrence de 10 500 \$ par logement ou 3 745 \$ par chambre d'une maison de chambres) et des primes d'assurance habitation (30 % de la prime);
- Aide à la rénovation, qui aide financièrement les propriétaires à rénover leur propriété (subvention couvrant 50 % des coûts des travaux reconnus, jusqu'à concurrence de 87 500 \$).



Soutenir les acteurs du milieu

La Société appuie financièrement les organismes œuvrant dans le domaine de l'habitation et les initiatives du milieu.

PROGRAMME D'AIDE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PAOC) ③

Ce programme offre aux organismes communautaires œuvrant en habitation un financement pour leur fonctionnement ou pour la réalisation de projets annuels (développement de services ou d'activités).

Il comprend deux volets : Soutien à la mission globale et Soutien aux projets ponctuels.

PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'HABITATION (PADIQH) ③

Ce programme appuie le développement de l'industrie québécoise de l'habitation au Québec et à l'étranger en finançant :

- la réalisation de projets spécifiques;
- le fonctionnement d'organismes sans but lucratif;
- des contrats de services pour la réalisation d'études ou d'activités.



Soutenir les ménages lors de situations d'urgence ou de sinistres

Lorsqu'un sinistre survient, la Société est responsable de la mission Habitation du Plan national de sécurité civile. À ce titre, elle assure la coordination des interventions portant sur la sécurité du bâti en conseillant les gestionnaires et les propriétaires sur la prévention des dommages et les correctifs à apporter. Elle peut aussi compter sur la collaboration de douze partenaires gouvernementaux et mettre à contribution l'ensemble de ses programmes et son réseau de mandataires.

Cette responsabilité exercée par la Société est complémentaire aux activités du ministère de la Sécurité publique en matière de sinistres et de rétablissement des lieux.

PROGRAMME DE GARANTIE DE PRÊT POUR LES SINISTRÉS DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC (PGPS-SMSLL) ③

Ce programme vise à soutenir les propriétaires ayant subi un sinistre à Sainte-Marthe-sur-le-Lac par une garantie de prêt permettant d'obtenir un prêt hypothécaire supplémentaire jusqu'à un maximum de 95 % de la valeur marchande de la propriété.

L'aide financière accordée correspond à une garantie de prêt en faveur de l'institution financière qualifiée couvrant 15 % supplémentaires aux 80 % du ratio prêt-valeur de la propriété admissible, pour un niveau d'emprunt maximal de 95 % de la valeur de la propriété.

Résultats des programmes

NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR PROGRAMME*	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Programme de logement sans but lucratif (Programme HLM)	74 337	74 324	74 250
• Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID ² EM)	41	47	37
AccèsLogis Québec (ACL)	34 084	33 065	31 827
Logement abordable Québec (LAQ)	8 563	8 563	8 563
Allocation-logement (PAL)	79 963	86 843	95 696
Programme de supplément au loyer (PSL)	33 705	32 741	31 393
Programme favorisant l'accès à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik	107	93	96
Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquaine de Kitcisakik	8	8	7
Programme d'adaptation de domicile (PAD)	5 441	5 394	5 127
Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH)	61	139	680
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	10	135	156
RénoRégion (PRR)	1 042	1 668	1 634
Rénovation Québec (PRQ)	1 673	2 399	3 690
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal**	616	3 259	-
Programme d'intervention résidentielle – mérule	16	18	-
Petits établissements accessibles (PEA)	23	7	-
Construction d'entrepôts au Nunavik	3	-	-
Total***	239 693	248 703	253 156

AIDE AUX ORGANISMES (nombre d'organismes et de projets subventionnés)

Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC)	71	59	57
---	----	----	----

AIDE À L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE (nombre de projets subventionnés)

Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation (PADIQH)	13	17	10
---	----	----	----

* Les données sont actualisées à chaque reddition de comptes afin de refléter avec exactitude la situation et peuvent, dans certains cas, présenter des différences par rapport aux résultats publiés dans les rapports annuels antérieurs.

** Les données représentent les interventions faites pour la revitalisation des quartiers.

*** Certains ménages peuvent bénéficier de plus d'une forme d'aide au logement au cours de l'année.

ANNEXE 2 – AUTRES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

1) La déontologie et l'éthique

La déontologie et l'éthique sont de précieux instruments de saine gouvernance pour la Société. Les dirigeants de la Société sont soumis au Code de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société d'habitation du Québec, et les offices d'habitation sont soumis au Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation³⁶⁻³⁷.

Le Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation s'applique aux administrateurs du conseil d'administration d'un office et à ses dirigeants. En 2019-2020, la Société a reçu 6 dénonciations en vertu de ce code, dont 1 s'est avérée fondée, 1 a été retirée, 2 se sont avérées non fondées et 2 étaient en traitement au 31 mars 2020. Une sanction a été appliquée par la Société en vertu de ce code pour la plainte qui s'est avérée fondée.

Comme c'est le cas dans l'ensemble de la fonction publique, le personnel de la Société est assujéti au Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique³⁸. Un guide relatif à la déontologie et à l'éthique, conçu par l'organisation, est disponible pour les employés dans l'intranet et un répondant à l'éthique a été désigné pour guider ceux qui en font la demande. De plus, tous les nouveaux membres du personnel sont sensibilisés à l'éthique à leur arrivée à la Société.

2) La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Afin de respecter les obligations introduites par la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics³⁹, la Société a une procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles, et un responsable du suivi des divulgations a été désigné. L'objectif de la procédure est de promouvoir une culture d'intégrité, de transparence, d'éthique et d'écoute.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 25 DE LA LOI 2019-2020	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ⁴⁰	0		

36 RLRQ, chapitre S-8, r. 2.

37 Voir l'annexe 4, « [Codes de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d'habitation du Québec et d'un office d'habitation](#) ».

38 RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3.

39 RLRQ, chapitre D-11.1.

40 Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

3) L'exercice du pouvoir d'exception

La Société dispose d'un pouvoir d'exception. Plus exactement, elle peut mettre en œuvre un programme spécial, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et y prévoir des conditions ou règles d'attribution différentes de celles prescrites dans les règlements adoptés en vertu de sa loi constitutive⁴¹.

En 2019-2020, elle a exercé ce pouvoir à deux reprises, soit :

- en modifiant le Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs et en octroyant 75 unités additionnelles de supplément au loyer d'urgence;
- en octroyant de nouveaux suppléments au loyer en reconduisant, pour une période d'un an se terminant le 31 mars 2021, des unités de supplément au loyer accordées dans le cadre du Programme spécial de supplément au loyer et en modifiant ce programme.

4) L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Dans un souci de transparence, la Société s'assure de rendre disponible l'information utile, pertinente et d'intérêt pour le public sur son site Web afin de faciliter l'accès à l'information aux citoyens, tout en protégeant les renseignements personnels. De plus, dans la visée d'un gouvernement plus transparent, la Société répond aux obligations qu'elle a au regard du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels⁴² en publiant sur son site Web les informations demandées.

La Société a le devoir d'assurer l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette responsabilité repose sur la planification, l'organisation et la réalisation d'un ensemble d'activités permettant la mise en application des règles particulières de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. La Société rend compte annuellement de ces activités.

	2019-2020
Nombre total de demandes reçues	42

41 En vertu du 5^e alinéa de l'article 3.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

42 RLRQ, chapitre A-2.1, r 2.

Nombre de demandes traitées*, en fonction de leur nature et des délais**

DÉLAIS DE TRAITEMENT	NOMBRE DE DEMANDES		
	ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS
0 à 20 jours	30	3	0
21 à 30 jours	8	3	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total	39	6	0

* On entend par « demandes traitées » celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. Conséquemment, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées peuvent différer.

** Le nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais n'inclut pas les désistements. Considérant qu'une demande s'est soldée par un désistement en 2019-2020, il y a un total de 45 demandes traitées.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

DÉCISION RENDUE	NOMBRE DE DEMANDES			DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
	ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	
Acceptée (entièrement)	26	1	0	S. O.
Partiellement acceptée	7	3	0	Art. 9, 32, 34, 37, 53, 54, 59, 87
Refusée	1	2	0	Art. 9, 34, 37, 53, 54, 59
Autres	6	0	0	Désistements et aucun document détenu

Les demandes répertoriées dans les tableaux qui précèdent provenaient majoritairement de citoyens et citoyennes ou de partenaires désirant obtenir divers documents en lien notamment avec les programmes de la Société, la gestion d'immeubles financés par la Société et la gestion interne de la Société (rapports, ententes, subventions, etc.).

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, tous les ministères et organismes gouvernementaux ont l'obligation de diffuser sur leur site Web les demandes d'accès qu'ils ont reçues, accompagnées de la décision, au plus tard cinq jours après l'envoi de la réponse ainsi que certaines dépenses effectuées, quarante-cinq jours après la fin de chaque trimestre. La Société rend également disponibles sur son site Web les documents ou les renseignements mentionnés dans la section III de ce règlement.

Au cours de l'année 2019-2020, la Société a mis en œuvre son plan de sensibilisation à la sécurité de l'information, à la protection des personnes et des biens, à l'éthique, à la protection des renseignements personnels et à la gestion documentaire. Ce plan s'appuie sur différents moyens : manchettes, courriels, questions éclair, capsules de formation, etc. La Société a également mis à jour sa Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles qui chapeaute la gestion des ressources informationnelles. Dans le cadre de cette politique, la Société a approuvé son Cadre de gestion de la sécurité de l'information et applique des mesures autant administratives que techniques et physiques pour assurer la sécurité de l'information dans toutes les sphères d'activité de l'organisation. Enfin, dans le cadre des séances d'accueil des nouveaux employés, la Société poursuit la sensibilisation de ces derniers à leurs responsabilités en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

5) La rémunération des dirigeants

La présidente-directrice générale ainsi que les deux vice-présidents sont nommés par le gouvernement. Leur rémunération et leur régime de retraite sont fixés conformément aux échelles salariales présentées dans les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION DE BASE	RÉMUNÉRATION VARIABLE ¹	PRIME DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE	ALLOCATION DE TRANSITION	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE
Guylaine Marcoux	Présidente-directrice générale	196 843 \$	S. O.	S. O.	S. O.	196 843 \$
Francis Mathieu	Vice-président à l'administration et à la planification	154 766 \$	S. O.	S. O.	S. O.	154 766 \$
Jean-Pascal Bernier	Vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation	170 635 \$	S. O.	S. O.	S. O.	170 635 \$

¹ Aucun boni, aucune prime, aucune allocation, aucune compensation ni aucune rémunération fondés sur le rendement personnel ou celui de l'organisme n'ont été accordés en cours d'exercice, en vertu des règles en vigueur.

6) L'accès à l'égalité en emploi

Par sa mission, la Société partage avec la population ses préoccupations d'égalité, de diversité et de solidarité sociale. Elle s'assure que son personnel est représentatif de la société québécoise et que ses pratiques facilitent l'accès à l'emploi des membres des groupes cibles, leur intégration et leur maintien en emploi.

Données globales

Embauche du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées*	34	34	34	8	110

* Une personne peut paraître dans deux statuts si elle a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents durant l'année financière ciblée.

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS AU 31 MARS 2020

Effectif total (personnes)	367
----------------------------	-----

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Les statistiques sur l'embauche et la représentativité des membres de groupes cibles présentées dans les tableaux ci-après proviennent de l'information contenue dans le formulaire *Accès à l'égalité en emploi* que doit remplir tout nouveau membre du personnel. Toutefois, la déclaration d'appartenance à un groupe cible est volontaire et, lorsqu'elle est remplie, elle reflète la perception de la personne recrutée quant à son appartenance ou non à l'un de ces groupes cibles. La représentativité réelle des membres de groupes cibles dans l'organisation peut donc différer des statistiques compilées.

En 2019-2020, parmi les 110 personnes embauchées, 26 se sont dites membres de groupes cibles, soit 23,6 %. Pour l'ensemble du personnel en poste au 31 mars 2020, soit 421 personnes, ce pourcentage est de 14,5 % puisque 61 personnes, dont 8 étudiants ou stagiaires, indiquaient appartenir à l'un des groupes cibles.

À noter que pour préserver la confidentialité des renseignements personnels des employés de la Société, le taux d'embauche ventilé par groupes cibles de même que l'évolution de la présence des membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier ne sont pas rendus publics.

Taux d'embauche global de membres de groupes cibles par statuts d'emploi – résultats comparatifs

	PERSONNEL RÉGULIER (%)	PERSONNEL OCCASIONNEL (%)	PERSONNEL ÉTUDIANT (%)	PERSONNEL STAGIAIRE (%)	TOTAL (%)
2017-2018	18,8	13,3	10,7	14,3	14,4
2018-2019	8,0	12,9	25,0	25,0	14,5
2019-2020	20,6	11,8	29,4	62,5	23,6

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel* – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GRUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2019 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2018 (%)
MVE Montréal et Laval	12	29,3	9	26,5	11	31,4
MVE Capitale-Nationale	33	9,4	34	10,2	31	9,5

* En respect des cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données excluent la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020

GRUPE CIBLE	TAUX DE PRÉSENCE DANS LE PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	8,7

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE AINSI QUE L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le gouvernement a mis en place divers moyens favorisant l'embauche de membres de groupes cibles, et ce, afin que la composition de son effectif reflète l'ensemble de la société québécoise. La Société adhère à cette volonté gouvernementale.

Au moment de pourvoir des postes en recrutement, la Société sollicite les candidatures à partir des listes de déclaration d'aptitudes ou des banques de personnes qualifiées. Cette pratique assure une égalité des chances aux personnes handicapées dont les coordonnées figurent sur ces listes. Lorsque cela est requis, la Société adapte également ses moyens de sélection et facilite l'intégration de ces personnes dans l'organisation, notamment par l'adaptation ergonomique de leur poste de travail.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2019-2020, la Société n'a soumis aucun projet au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

FEMMES

La Société est soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes en emploi. En 2019-2020, les femmes représentaient 57 % de son effectif régulier.

Embauche de femmes du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 par statuts d'emploi⁴³

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	21	24	27	5	77
Pourcentage par rapport au taux d'embauche total	61,8	70,6	79,4	62,5	70,0

Représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020

	PERSONNEL D'ENCADREMENT*	PERSONNEL PROFESSIONNEL**	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTS ET AGENTES DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total de membres du personnel régulier	26	261	58	21	0	1	367
Nombre de femmes ayant le statut d'employées régulières	13	136	41	19	0	0	209
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	50,0	52,1	70,7	90,5	0	0	56,9

* Incluant la haute direction (présidente-directrice générale et vice-présidents).

** Incluant les ingénieurs et ingénieures, les avocats et avocates, les notaires et les conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines.

7) L'emploi et la qualité de la langue française à la société

La Politique linguistique de la Société a pour but d'informer le personnel sur l'application de la Charte de la langue française dans l'organisation. Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, qui prévoit que les ministères et organismes révisent au moins tous les cinq ans leur politique linguistique, la Société poursuit le travail de mise à jour de la sienne et en a reporté l'adoption en 2020-2021.

43 Les données sur le taux d'embauche des femmes pour cette période proviennent de SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

Le français est la langue de rédaction et de diffusion des textes, des documents et des communications institutionnelles de la Société. Cette dernière préconise de veiller à la clarté et à la précision de la langue écrite ainsi qu'à la qualité des communications orales, notamment par le recours aux services de révision et aux conseils d'une ressource professionnelle à l'interne. Des ouvrages de référence, des banques de données et des outils pédagogiques sont accessibles au personnel, entre autres sur le Web. Chaque semaine, une capsule linguistique fait l'objet d'une manchette dans l'intranet de la Société⁴⁴.

En 2019-2020, aucune plainte en matière d'emploi et de qualité de la langue française n'a été reçue à la Société.

8) Le plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

Les programmes de la Société visent principalement les ménages à faible revenu et les personnes vulnérables. Elle contribue ainsi directement à la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, la Société s'est engagée à rendre compte, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus à l'égard des mesures du plan qui concernent ses programmes.

Mesure 9 – Investir dans les logements sociaux

9.1 – Améliorer l'offre de logements sociaux

En 2019-2020, 1 019 nouveaux logements du programme AccèsLogis Québec ont été livrés et 18 331 ménages ont bénéficié d'un supplément au loyer dans le cadre de ce programme. Également, 2 289 logements ont été rénovés par l'entremise du programme Rénovation Québec et du programme de la Ville de Montréal pour la revitalisation des quartiers.

INDICATEURS	RÉSULTATS 2019-2020
Nombre de logements abordables livrés par l'entremise du programme AccèsLogis Québec*	1 019 ⁴⁵
Nombre de logements rénovés par l'entremise du programme Rénovation Québec	1 673
Nombre de logements rénovés par l'entremise du programme de revitalisation des quartiers de la Ville de Montréal	616
Nombre de suppléments au loyer octroyés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec	18 331**

* Le total peut varier au cours des prochains mois en raison des délais de transmission des données sur le nombre de logements livrés par les promoteurs.

** Données au 31 décembre 2019.

44 Tous les lundis, excepté les jours fériés ou à la discrétion de l'édimestre.

45 Aucun logement ACL Montréal n'a été livré en 2019-2020.

Mesure 10 – Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables

Pour l'année 2019-2020, 173 projets se sont prévalus des sommes supplémentaires annoncées par le gouvernement en mars 2017 pour favoriser la construction des projets AccèsLogis Québec qui étaient aux étapes préliminaires de réalisation ou pour lesquels les logements n'avaient pas été attribués en 2017.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2019-2020
Nombre de projets ayant bénéficié d'un soutien additionnel	173

9) Les projets en ressources informationnelles

SUIVI DU PLAN DIRECTEUR EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES 2017-2021

En décembre 2018, en conformité avec les exigences de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Société a préparé son premier Plan directeur en ressources informationnelles et en a amorcé sa mise en œuvre. Ce plan fait notamment état de la contribution des ressources informationnelles à la réalisation de la mission de l'organisation et de ses priorités stratégiques pour la période couverte par le plan stratégique organisationnel 2017-2021. Les opportunités des projets annoncés dans ce plan ont été transposées dans le Plan d'investissements en ressources informationnelles, avec une livraison des systèmes sur cinq ans.

Les travaux amorcés depuis l'adoption du Plan visent principalement le renouvellement de l'infrastructure technologique et bureautique, ainsi que des travaux d'analyse des besoins et de documentation des processus d'affaires soutenant notamment les systèmes de mission de la Société.

Tous ces travaux visent à conférer une nouvelle agilité à la Société en termes de développement et de mise en place de solutions intégrées, viables et pérennes.

ENJEU ORGANISATIONNEL	ORIENTATION	CONTRIBUTION DES RI	PROJETS STATUT AU 31 MARS 2020
Une réponse adéquate aux besoins variés des citoyens et des collectivités	Améliorer la qualité de vie des citoyens	Livrer de manière numérique, du début à la fin, les nouveaux programmes et services	Révision du programme AccèsLogis Québec En cours
	Assurer le développement et l'innovation en habitation	Étendre la réalisation des bilans de santé des immeubles à l'ensemble du parc de logements locatifs subventionnés privés, afin de faciliter la planification des travaux de rénovation et d'assurer la qualité du parc immobilier	Bilan de santé des immeubles En cours
Une transformation axée sur la performance	Revoir les façons de faire dans une approche d'amélioration continue	Repenser, développer et déployer des systèmes d'information afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle et d'en assurer l'agilité et la flexibilité dans leur adaptation face aux changements Délester la plateforme centrale	Refonte des systèmes de mission et de soutien à la mission de la Société En cours <ul style="list-style-type: none"> • Refonte du système Analyse budgétaire et financière • Refonte du système Gestion des réclamations fédérales • Refonte du système Gestion du financement • Mise à niveau ou remplacement du progiciel Financier Oracle • Refonte du système de suivi des coûts de projets
		Veiller à la pérennité des actifs informationnels Remédier à la désuétude des infrastructures et des logiciels pour lesquels les correctifs de sécurité ne seront plus disponibles	Mise à niveau des produits Oracle et de l'outil de virtualisation En cours Mise à niveau du système d'exploitation et de la suite bureautique

10) L'occupation et la vitalité des territoires

Comme stipulé à l'article 14 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires⁴⁶, chaque ministère et organisme doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, des résultats de ses engagements pris dans le cadre de son plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Conformément à cette loi, la Société présente les résultats obtenus relativement aux engagements de son Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 (Plan d'action en OVT) correspondant aux orientations et objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie OVT).

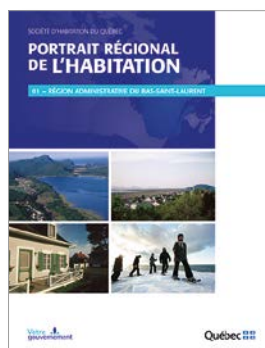
⁴⁶ RLRQ, chapitre O-1.3.

Objectif 1 : Répondre aux priorités régionales en habitation

Dans le cadre de la Stratégie OVT, 13 des 18 régions ont mentionné l'habitation dans au moins une de leurs priorités.

ENRICHIR LES CONNAISSANCES EN HABITATION

ACTION	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION
Produire et diffuser un portrait régional sur la situation de l'habitation dans les régions 01, 05, 08, 09, 11a, 13, 16	7 portraits régionaux diffusés en 2019	En cours



En 2019-2020, la Société a poursuivi ses efforts afin d'atteindre la cible qu'elle s'était fixée dans le cadre du Plan d'action en OVT.

Au 31 mars 2020, les portraits des régions administratives du Bas-Saint-Laurent et de la Montérégie étaient disponibles sur le site Web de la Société⁴⁷.

Les portraits des cinq autres régions⁴⁸ ayant formulé des priorités en habitation dans le cadre de ce plan sont actuellement en production.

AJUSTER LES INTERVENTIONS AUX BESOINS ÉVOLUTIFS ET VARIÉS DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITÉS

ACTION	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION
Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par les régions 01, 05, 08, 09, 11a, 11b, 12, 13, 14, 16, 17	Interventions ciblées et convenues avec les régions – 2021	Non amorcée

Les régions du Québec présentent des marchés de l'habitation distincts en ce qui a trait à la disponibilité, à la diversité, à l'abordabilité et à la qualité de leur parc de logements. Selon la réalité géographique, sociodémographique et économique d'une région, le marché de l'habitation peut répondre aux besoins de la population ou, dans certaines autres situations, s'avérer problématique.

Le Plan d'action en OVT 2018-2020 de la Société a pris en considération les priorités exprimées par chacune des régions dans une approche intégrée et durable de l'habitation.

⁴⁷ http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/publications/archives/portraits_regionaux_de_lhabitation.html.

⁴⁸ Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Laval.

Le tableau ci-dessous recense les interventions de la Société dans ces régions⁴⁹.

RÉGION	NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR PROGRAMME			
	ACL	HLM	LAQ	PSL*
01. Bas-Saint-Laurent	1 255	2 973	30	1 197
05. Estrie	1 405	2 318	268	1 389
08. Abitibi-Témiscamingue	520	1 545	-	449
09. Côte-Nord	265	1 538	9	346
11a. Gaspésie	542	1 479	38	413
11b. Îles-de-la-Madeleine	93	190	6	88
12. Chaudière-Appalaches	1 772	3 017	364	1 419
13. Laval	752	1 734	343	924
14. Lanaudière	996	1 832	320	769
16. Montérégie	2 901	7 697	912	2 828
17. Centre-du-Québec	299	2 148	-	538
Total	10 800	26 471	2 290	10 360

* Inclut le PSL dans le cadre du programme ACL.

Objectifs 2 et 3 : Décentralisation et délégation

ACTION	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION
Conclure des ententes de gestion spécifiques avec des municipalités et des MRC	Ententes de gestion ratifiées	En cours

En 2019-2020, la Société a poursuivi les ententes de gestion avec :

- les 238 municipalités ou municipalités régionales de comté ayant signé des ententes relatives à la gestion déléguée des programmes en amélioration de l'habitat;
- les trois villes ayant le statut de « villes mandataires » pour le programme de construction de logements abordables AccèsLogis Québec;
- la Ville de Montréal, pour le transfert d'une partie des responsabilités et des budgets relatifs au développement de l'habitation sur son territoire.

⁴⁹ Les données représentent le nombre total d'interventions par programme depuis le début de leur mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2019.

Objectif 4 : Régionalisation

ACTION	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION
Poursuivre le regroupement volontaire des offices d'habitation	Offices d'habitation regroupés en 2019-2020	83 offices d'habitation regroupés en 13 nouveaux

Alors qu'on dénombrait 538 offices d'habitation à l'automne 2016, la démarche de restructuration entreprise porte leur nombre à 180 au 31 mars 2020. Les travaux se poursuivent pour de nouveaux regroupements en 2020-2021.

11) La Stratégie gouvernementale en développement durable

Résultats 2019-2020

Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (Activité incontournable)

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

Diffuser au personnel des capsules de sensibilisation sur des actions écoresponsables

ODD	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION
9	Nombre de capsules de sensibilisation transmises au personnel annuellement*	2 à partir de 2018-2019	3	Atteint

* Une précision a été apportée au libellé de la cible avec l'ajout de la mention « à partir de 2018-2019 », par souci de cohérence avec l'objectif 8 de développement durable.

Objectif 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable)

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

Intégrer des principes de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité lors de la création, de la révision et de l'évaluation des programmes

ODD	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION
3	Pourcentage des programmes créés, révisés et évalués qui ont intégré au moins un principe de développement durable ou des mesures d'écoconditionnalité ou d'écoresponsabilité	100 % d'ici 2021	À venir	Non atteint

Objectif 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (Activité incontournable et Agenda 21)

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

Susciter la participation des locataires de logements sociaux à des projets d'actions concertées visant à réduire les inégalités

ODD	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION
2	Nombre de projets d'actions concertées soutenus annuellement	5	15	Atteint

Orientation gouvernementale 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

Objectif 2.1

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables (Activité incontournable)

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

Soutenir des projets novateurs et informer les intervenants en habitation dans l'élaboration de pratiques de construction durable

ODD	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION
8	Pourcentage de projets novateurs soutenu dans le cadre du PADIQH	15 % d'ici 2021	23 %	Atteint
	Nombre de capsules d'information publiées annuellement	5 % à partir de 2018-2019	7	Atteint

Orientation gouvernementale 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

Assurer un suivi de la qualité de l'entretien préventif des immeubles du parc de HLM auprès des organismes gestionnaires

ODD	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION
4	Nombre d'organismes gestionnaires ayant fait l'objet d'un suivi annuellement	25	9	Non atteint

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

Mesurer la présence du radon dans des logements situés au plus bas niveau des parc de HLM

ODD	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION
5	Nombre de logements du parc de HLM ayant fait l'objet d'une prise de mesure pour le dépistage de radon	100 % d'ici 2019	58 %	Non atteint

Orientation gouvernementale 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires (Activité incontournable)

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

Contribuer à des projets améliorant les connaissances sur les besoins en habitation des personnes âgées

ODD	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION
1	Nombre de projets auxquels la Société contribue	2 d'ici 2021	2	Atteint

Orientation gouvernementale 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

Exercer un suivi de la consommation énergétique du parc de HLM

ODD	INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT	ÉTAT DE RÉALISATION
7	Pourcentage des compteurs énergétiques du parc de HLM faisant l'objet d'un suivi*	100 % en 2020	54 %	Non atteint

* Le mot « bâtiments » a été remplacé par « compteurs énergétiques » afin de mieux représenter la réalité.

Objectif 8.3

Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

Réduire l'émission des GES du parc de logements sociaux et abordables en remplaçant les systèmes de chauffage au mazout par une source d'énergie renouvelable ainsi qu'en installant des systèmes de chauffage qui utilisent principalement une source d'énergie renouvelable lors de la construction de nouveaux logements.

ODD	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	ÉTAT DE RÉALISATION
6	Pourcentage des systèmes au mazout remplacés dans le parc de HLM	100 % en 2020	48 %	Non atteint
	Pourcentage des nouvelles habitations avec un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	95 % dès 2018	À venir	Non atteint

ANNEXE 3 – PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES D'IMPORTANCE POUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Lois d'application générale

- Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)
- Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12)
- Code civil du Québec (RLRQ)
- Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-1.1)
- Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1)
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
- Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)
- Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
- Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1)
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02)
- Loi sur la Régie du logement (RLRQ, chapitre R-8.1)
- Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8)
- Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011)
- Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1)
- Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2)
- Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38)
- Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03)
- Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7)

Règlements d'application générale

- Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 2)
- Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 4)
- Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6)
- Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 5)
- Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 5.1)
- Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire (RLRQ, chapitre R-8.1, r. 3)
- Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1)
- Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3)

Lois du domaine municipal

- Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)
- Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)
- Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)
- Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9)
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec

- Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 2)
- Règlement sur la contrepartie exigible des offices d'habitation et des autres organismes sans but lucratif pour l'utilisation des immeubles de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 5)
- Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8, r. 6.1)
- Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 1)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 3)
- Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik (RLRQ, chapitre S-8, r. 4)
- Règlement sur l'habitation (RLRQ, chapitre S-8, r. 7)

ANNEXE 4 – CODES DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC ET D’UN OFFICE D’HABITATION

Les codes de déontologie visent à favoriser la qualité de l’administration par l’adhésion des administrateurs et dirigeants à des normes d’intégrité, d’impartialité et de transparence. Ils ont également pour but de renforcer la confiance de la population dans l’administration de la Société et des offices ainsi que de maintenir la responsabilisation des administrateurs et dirigeants.

La Société applique deux codes de déontologie :

- le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d’habitation du Québec, qui s’applique aux administrateurs du conseil d’administration de la Société ainsi qu’à ses dirigeants⁵⁰; en 2019-2020, aucune dérogation à ce code n’a été signalée;
- le Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d’un office d’habitation; en 2019-2020, la Société a reçu 6 dénonciations⁵¹ relatives à ce code.

50 Le Code d’éthique et de déontologie des administrateurs de la Société d’habitation du Québec est entré en vigueur le 27 août 1999, puis a été remplacé le 25 septembre 2009 par le Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société d’habitation du Québec. Aucune modification n’a été requise depuis. http://www.habitation.gouv.qc.ca/la_shq/lois_reglements_et_directives/code_de_deontologie_des_administrateurs_et_des_dirigeants_de_la_shq.html.

51 Voir l’annexe 2, note 1.



ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos
le 31 mars 2020

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec (Société), y compris les estimations et les jugements importants, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction de la Société et le vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2020 conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Original signé

M^e Guylaine Marcoux

Québec, le 10 septembre 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société d'habitation du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel de gestion 2019-2020 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Serge Giguère, CPA auditeur, CA
Sous-vérificateur général

Québec, le 10 septembre 2020

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020		2019
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
REVENUS			
Subventions			
Gouvernement du Québec	660 563	661 622	442 951
Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 4)	341 059	307 072	461 641
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	188 468	185 310	182 649
Contributions des organismes (note 5)	37 571	40 778	26 943
Revenus de placements (note 6)	40 401	37 077	36 741
Autres revenus (note 7)	-	72	790
	1 268 062	1 231 931	1 151 715
CHARGES			
Coût des programmes et subventions diverses (note 8)	1 075 574	963 751	966 273
Frais financiers (note 9)	83 950	79 512	78 309
Frais d'administration (note 10)	44 325	41 972	39 462
Amortissement des immobilisations corporelles (note 26)	138 582	134 948	136 351
Créances douteuses (note 13)	2 371	21 339	1 798
Autres charges (note 11)	-	393	1 840
	1 344 802	1 241 915	1 224 033
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(76 740)	(9 984)	(72 318)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	390 119	382 169	454 487
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 28)	313 379	372 185	382 169

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	109 181	253 290
Intérêts courus à recevoir	5 500	3 222
Débiteurs (note 13)	836 184	878 300
Avances (note 14)	223 233	167 782
Prêts (note 15)	734 947	754 711
Placements de portefeuille (note 16)	155 199	8
Encaisse réservée (note 17)	1 990	1 733
	<u>2 066 234</u>	<u>2 059 046</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 18)	174 634	204 681
Intérêts courus à payer sur les dettes à long terme et les emprunts temporaires	20 699	23 274
Emprunts temporaires (note 19)	602 807	451 863
Subventions à payer (note 20)	244 217	320 551
Dettes à long terme (note 21)	2 010 182	2 079 023
Subventions reportées (note 22)	3 351	27 697
Contributions des organismes reportées (note 23)	375	739
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 24)	203 269	130 755
Provision pour congés de maladie (note 25)	4 907	4 932
	<u>3 264 441</u>	<u>3 243 515</u>
DETTE NETTE	<u>(1 198 207)</u>	<u>(1 184 469)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 26)	1 570 392	1 566 638
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>372 185</u>	<u>382 169</u>
Sommes réservées à la gestion et à l'utilisation des contributions des organismes (note 28)		
Obligations contractuelles et droits contractuels (note 29)		
Éventualités (note 30)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé

M^e Pierre Rivard
Président du conseil d'administration

Original signé

M^e Guylaine Marcoux
Présidente-directrice générale

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020		2019
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(1 184 469)	(1 100 446)
Variations dues aux immobilisations corporelles			
Acquisitions, y compris les intérêts capitalisés (note 26)	(137 654)	(139 075)	(150 289)
Amortissement (note 26)	138 582	134 948	136 351
Dispositions (note 26)	-	373	1 042
Réduction de valeur (note 26)		-	1 191
	928	(3 754)	(11 705)
Déficit de l'exercice	(76 740)	(9 984)	(72 318)
Augmentation de la dette nette	(75 812)	(13 738)	(84 023)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(1 198 207)	(1 184 469)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE^(a)

De l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds – subventions	994 222	974 058
Rentrées de fonds – contributions	31 236	22 933
Rentrées de fonds – encaisse réservée	255	305
Rentrées de fonds – autres	69	202
Sorties de fonds – coût des programmes et subventions diverses	(749 713)	(724 439)
Sorties de fonds – frais d'administration	(41 565)	(39 531)
Sorties de fonds – encaisse réservée	(8)	(9)
Intérêts reçus	5 284	5 555
Intérêts payés	(72 475)	(72 077)
Intérêts reçus – encaisse réservée	10	7
	<u>167 315</u>	<u>167 004</u>
Encaisse réservée	<u>(257)</u>	<u>(303)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>167 058</u>	<u>166 701</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Avances effectuées	(82 745)	(109 142)
Prêts effectués	(143)	(1 812)
Placements de portefeuille effectués	(157 244)	-
Placements de portefeuille encaissés	5	9
Prêts encaissés	1 780	2 626
	<u>1 780</u>	<u>2 626</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>(238 347)</u>	<u>(108 319)</u>

(a) L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode directe (note 27).

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE^(a) (suite)

De l'exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(142 872)	(143 543)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	<u>29</u>	<u>162</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(142 843)</u>	<u>(143 381)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires effectués	225 908	250 234
Dettes à long terme effectuées	484	1 771
Dettes à long terme remboursées	<u>(156 369)</u>	<u>(152 577)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>70 023</u>	<u>99 428</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>(144 109)</u>	<u>14 429</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 12)	<u>253 290</u>	<u>238 861</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 12)	<u><u>109 181</u></u>	<u><u>253 290</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(a) L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode directe (note 27).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société, personne morale constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), a pour objet :

- d'informer le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées en habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- de permettre ou d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à un établissement.

La Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de remplir sa mission.

En vertu des lois fédérale et provinciale, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Les données budgétaires de l'exercice financier 2019-2020 de la Société ont été approuvées par son conseil d'administration le 28 mars 2019.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations (suite)

Les principaux éléments ayant nécessité l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les suivants :

- la provision pour pertes sur garanties de prêts;
- la provision pour congés de maladie;
- le montant de compensation prévu dans la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement pour 2020 (RLRQ, chapitre R-12.1);
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles;
- la moins-value durable des placements de portefeuille;
- la provision pour créances douteuses;
- le coût des programmes et les subventions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) relativement à :
 - la comptabilisation sur la base des travaux réalisés pour le programme AccèsLogis Québec et les programmes de l'amélioration de l'habitat;
 - la comptabilisation sur la base des budgets pour le Programme de logement sans but lucratif.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Subventions

Lorsque la Société est bénéficiaire, elle doit comptabiliser à titre de revenus les subventions provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans l'exercice où ces paiements ont été autorisés par le cédant et où tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la comptabilisation à titre de revenus a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont respectées.

La SCHL agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus dans les ententes-cadres entre le Canada et le Québec.

Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles

La contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est constatée à mesure qu'elle est gagnée en vertu de la réglementation en vigueur.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Contributions des organismes

Les revenus provenant des contributions des organismes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les faits dont ils découlent ont eu lieu. Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de contributions des organismes reportées.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées, s'il y a lieu.

Coût des programmes et subventions diverses

Les charges relatives au coût des programmes et aux subventions diverses sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où la Société autorise la subvention et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Instruments financiers

La Société recense et mesure ses risques financiers et en fait le suivi afin de réduire leurs incidences sur ses résultats et sa situation financière. L'approche de la Société quant à la gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée à la note 31.

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés des postes suivants : Trésorerie et équivalents de trésorerie, Intérêts courus à recevoir, Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec), Avances, Prêts, Placements de portefeuille et Encaisse réservée.

Les passifs financiers sont composés des postes suivants : Crédoiteurs et charges à payer, Intérêts courus à payer sur les dettes à long terme et les emprunts temporaires, Emprunts temporaires, Subventions à payer et Dettes à long terme.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ainsi, lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable de ce dernier doit être diminuée afin de refléter cette réduction. La variation annuelle de cette provision pour moins-values est prise en considération dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise de valeur.

Quant aux postes Débiteurs, Avances et Prêts, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-values est établie afin qu'ils soient présentés au moindre du coût ou de la valeur de recouvrement nette.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes de la Société ou pour financer ses opérations futures.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, d'un compte à haut rendement, des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, des placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative, de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et, le cas échéant, du découvert bancaire.

Prêts

Les intérêts courus à recevoir sur les prêts sont constatés au moment où ils sont gagnés. Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr, la comptabilisation des intérêts courus à recevoir sur les prêts cesse.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent des placements ayant une échéance supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition et non facilement convertibles à court terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs

Les passifs constituent des obligations de la Société envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'évènements passés dont l'acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Crédeurs et charges à payer. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision est évaluée sur une base actuarielle au moyen de méthodes d'estimation basées sur les caractéristiques des programmes en appliquant des taux basés sur l'expérience passée aux coûts de réalisation des projets.

Les variations du montant de la provision sont comptabilisées dans les coûts des programmes correspondants.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le développement informatique inclut le coût de la conception, de la réalisation, de la mise en place et de l'amélioration des systèmes.

Les bâtiments et les terrains acquis sous forme d'apport ou pour une valeur symbolique auprès d'un tiers qui n'est pas apparenté avec la Société sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur acquisition. Dans le cas des parcelles de terrains, elles sont comptabilisées au coût, étant donné la difficulté d'évaluer leur juste valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, d'amélioration ou de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient prêtes pour la mise en service.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, soit :

Catégories	Durée
Bâtiments	35 à 40 ans
Améliorations majeures	20 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement (incluant les logiciels)	3 ans
Développement informatique	5 ans

Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou n'est libellé en devises.

3. Informations financières liées à la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

La Société a dû s'adapter au contexte de la crise de la COVID-19 pour poursuivre sa mission. En effet, le déploiement de ses employés en télétravail a nécessité des changements dans la façon de réaliser ses activités.

La pandémie a conduit le gouvernement québécois à déclarer l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois le 13 mars 2020 et à ordonner la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces du Québec, à l'exception de certains services essentiels, à compter du 23 mars 2020. La réduction au minimum des services et des activités non prioritaires a entraîné, pour des milliers de travailleurs, une perte d'emploi, une cessation de travail ou une réduction importante du nombre d'heures travaillées, avec pour résultat d'importantes pertes de revenus. Afin de répondre aux besoins en habitation, différentes mesures d'aide financière ont été annoncées par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Ces mesures d'aide en lien avec la COVID-19, sous la responsabilité de la Société, sont survenues après le 31 mars 2020 et s'échelonnent sur plusieurs exercices financiers.

Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer ses répercussions sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de la Société pour les périodes futures.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les subventions de la SCHL sont établies dans le cadre d'ententes qu'elle a conclues avec la Société. Ces subventions servent à assumer le coût des programmes de la Société et les frais d'administration qui y sont rattachés. Dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif et du Programme de supplément au loyer, la durée de l'engagement financier de la SCHL varie de 35 à 50 ans selon les ententes et cet engagement se terminera graduellement d'ici 2034-2035.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Subventions SCHL		
Coût des programmes	302 179	450 469
Frais d'administration	<u>4 893</u>	<u>11 172</u>
	<u>307 072</u>	<u>461 641</u>

Par ailleurs, des négociations sont toujours en cours entre la Société et la SCHL portant sur les fonds fédéraux rendus disponibles dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement annoncée par le gouvernement fédéral en novembre 2017.

5. Contributions des organismes

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17) est entrée en vigueur le 10 juin 2016. Ainsi, la Loi sur la Société d'habitation du Québec prévoit maintenant que toute contribution à être versée en vertu d'un programme d'habitation de la Société par un organisme bénéficiaire d'une aide financière à un fonds d'habitation doit être versée à la Société. En outre, la Société est propriétaire des contributions qui lui ont été versées avant cette date et qui devaient éventuellement être remises à un tiers. Les modalités de gestion et d'utilisation de l'ensemble de ces contributions ont été établies et approuvées par le gouvernement le 6 décembre 2017 en vertu du décret 1190-2017. Ainsi, ces sommes, totalisant 36 658 milliers de dollars, ont été comptabilisées à titre de revenus (24 551 milliers de dollars au 31 mars 2019).

Ce poste est également composé de sommes reçues des organismes contributeurs en vertu du programme AccèsLogis Québec, qui sont redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Ces sommes totalisent 4 120 milliers de dollars (2 392 milliers de dollars au 31 mars 2019). La contrepartie de ce revenu est présentée au poste Coût des programmes et subventions diverses.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Revenus de placements

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus d'intérêts		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 337	4 927
Prêts	31 757	31 805
Placements de portefeuille	978	-
Gains sur la vente de placements de portefeuille	<u>5</u>	<u>9</u>
	<u>37 077</u>	<u>36 741</u>

7. Autres revenus

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Compensation pour pertes sur disposition d'immeubles	-	440
Gain sur la disposition d'immeubles	18	266
Revenus divers	<u>54</u>	<u>84</u>
	<u>72</u>	<u>790</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8. Coût des programmes et subventions diverses

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Aide au logement social, communautaire et abordable		
Programme de logement sans but lucratif		
Public		
volet Régulier	313 464	307 085
volet Inuit	120 832	107 570
	<u>434 296</u>	<u>414 655</u>
Privé		
volet Régulier	33 246	32 742
volet Autochtones hors réserve (urbains)	8 323	9 108
volet Autochtones hors réserve (ruraux)	3 738	3 688
	<u>45 307</u>	<u>45 538</u>
Programme de supplément au loyer	135 253	124 574
AccèsLogis Québec	171 427	160 635
Allocation-logement	60 846	65 939
Programme d'aide aux organismes communautaires	7 506	1 572
Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs		
2004	2 200	2 348
2005	1 914	1 934
Programme spécial de supplément au loyer	2 415	2 805
Logement abordable Québec		
volet Social et communautaire	9 042	18 542
volet Privé	60	86
Initiative en habitation au Nunavik	66	33
	<u>66</u>	<u>33</u>
Sous-total	<u>870 332</u>	<u>838 661</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8. Coût des programmes et subventions diverses (suite)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Amélioration de l'habitat		
Programme d'adaptation de domicile	22 561	22 755
RénoRégion	13 543	20 817
Rénovation Québec	13 064	13 815
Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	2 690	8 237
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	2 637	9 391
Programme d'intervention résidentielle – mэрule	731	156
Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik	500	600
Petits établissements accessibles	255	18
Programme de revitalisation des vieux quartiers	9	22
Sous-total	<u>55 990</u>	<u>75 811</u>
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	<u>13 445</u>	<u>14 631</u>
Accession à la propriété		
Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik	<u>6 903</u>	<u>1 627</u>
Appui à l'industrie		
Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	<u>475</u>	<u>467</u>
Programmes en phase de fermeture^(a)	<u>347</u>	<u>(14)</u>
Subventions diverses^(b)	<u>16 259</u>	<u>35 090</u>
TOTAL	<u><u>963 751</u></u>	<u><u>966 273</u></u>

(a) Les programmes en phase de fermeture sont les suivants : Programme provisoire de soutien aux organismes d'habitation, Aide au logement populaire, Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec et Achat-Rénovation.

(b) Ce poste inclut les sommes reçues des organismes contributeurs en vertu du programme AccèsLogis Québec, qui ont été redistribuées à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif. Il comprend également diverses subventions accordées à des organismes en vertu du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Frais financiers

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Intérêts sur les dettes à long terme (note 21)	70 746	70 710
Intérêts sur les emprunts temporaires (note 19)	8 766	7 599
	<u>79 512</u>	<u>78 309</u>

10. Frais d'administration

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Traitements et autres rémunérations	34 296	31 218
Services professionnels et autres	3 787	4 447
Loyers	2 797	2 903
Services de transport et de communication	682	697
Fournitures et approvisionnements	410	197
	<u>41 972</u>	<u>39 462</u>

Ces frais d'administration sont compensés par des subventions qui sont réparties comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Gouvernement du Québec	37 079	28 290
SCHL (note 4)	4 893	11 172
	<u>41 972</u>	<u>39 462</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Autres charges

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles et réduction de valeur	362	1 511
Remise aux organismes du produit sur la disposition d'immeubles ^(a)	29	327
Moins-value durable sur placements de portefeuille	<u>2</u>	<u>2</u>
	<u>393</u>	<u>1 840</u>

(a) Comme il est stipulé dans les accords de mise en œuvre intervenus entre la Société et la SCHL concernant les programmes d'aide au logement social, la Société remet aux partenaires, par l'entremise des organismes subventionnés, les produits sur la disposition d'immeubles (terrains et bâtiments) en proportion de leurs parts dans les dépenses budgétaires.

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Encaisse	53 154	29 673
Compte à haut rendement, taux d'intérêt effectif entre 0,700 % et 2,200 % (2019 : 1,700 % et 2,200 %). Préavis de 30 jours pour toutes sorties de fonds de plus de 10 % du solde.	11 944	189 186
Dépôt à terme (2019 : 1,900 %, échu le 1 ^{er} avril 2019)	-	34 000
Acceptations bancaires, 1,240 %, échéant le 29 mai 2020	43 783	-
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	<u>300</u>	<u>431</u>
	<u>109 181</u>	<u>253 290</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. Débiteurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Subventions		
Gouvernement du Québec ^(a)	649 158	709 243
SCHL	26 366	16 155
Contributions des organismes	51 089	41 911
Provision pour créances douteuses	<u>(32 021)</u>	<u>(10 682)</u>
	19 068	31 229
Bénéficiaires de subventions	125 061	104 141
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	15 960	16 957
Autres	<u>571</u>	<u>575</u>
	<u>836 184</u>	<u>878 300</u>

(a) Ce poste inclut notamment une somme de 153 245 milliers de dollars (166 015 milliers de dollars au 31 mars 2019) visant à pourvoir au paiement des dépenses inscrites au déficit cumulé au 31 mars 2010 d'Immobilière SHQ, en vertu du décret 244-2013 du 27 mars 2013. Au 31 mars 2019, ce poste comprenait également une somme de 1 204 milliers de dollars pour le paiement des dépenses inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2013, à la suite de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, autorisé en vertu du décret 214-2015 du 25 mars 2015. Finalement, ce poste comprend une somme de 203 269 milliers de dollars (130 755 milliers de dollars au 31 mars 2019) assurant la disponibilité des fonds pour couvrir la provision pour pertes sur garanties de prêts (*note 24*). L'échéancier relatif à ces encaissements est à déterminer avec le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Avances

Avances aux offices d'habitation

Des avances ont été octroyées aux offices d'habitation pour des travaux d'améliorations majeures ainsi que pour des travaux de nature démolition-reconstruction sur des immeubles leur appartenant. Ces avances seront ultérieurement financées à long terme. À partir du versement des avances jusqu'à leur conversion en prêts à long terme, des intérêts sont chargés, mais aucun remboursement de capital n'est exigé. Durant les travaux, ces intérêts sont capitalisés au coût des améliorations majeures ou au coût des bâtiments par les offices d'habitation. Une fois les travaux terminés, les intérêts payés sur les avances sont inclus dans les charges supportées et pris en considération dans l'établissement des résultats d'exploitation des offices d'habitation. En 2018-2019, les avances octroyées pour la construction de logements à loyer modique au Nunavik ont été converties en prêts.

Ces avances, sans modalités de remboursement jusqu'à leur conversion en prêts à long terme, sont consenties à des taux d'intérêt fixes. Le taux d'intérêt au 31 mars 2020 est de 1,252 % (2,088 % au 31 mars 2019).

Autres avances

Des avances ont également été octroyées à un organisme pour la construction d'une aile dans une nouvelle résidence pour aînés aux Îles-de-la-Madeleine. À partir du début des versements des avances et jusqu'à la date de fin des travaux, des intérêts sont chargés et capitalisés au solde des avances, mais aucun remboursement de capital n'est exigé. La somme totale des déboursés et des intérêts capitalisés pendant la durée des travaux sera équivalente à 26 000 milliers de dollars. Une fois les travaux terminés, et ce, jusqu'au moment de la conversion en financement à long terme, les intérêts sur les avances seront payés à la Société, périodiquement, le premier jour de chaque mois.

Ces avances, sans modalités de remboursement jusqu'à leur conversion en prêts à long terme, sont consenties à des taux d'intérêt fixes. Le taux d'intérêt au 31 mars 2020 est de 1,252 %.

Si l'organisme devient en défaut, la Société pourra, sous réserve de tous ses autres droits et recours ainsi que des droits des autres créanciers stipulés dans la convention de subordination de créance, exiger le remboursement total et immédiat des sommes prêtées, des intérêts courus et de tout autre montant payable par l'organisme en vertu de cette offre de financement et de tout autre contrat signé avec la Société.

La Société bénéficie d'une hypothèque de deuxième rang sur l'universalité des biens meubles et immeubles du débiteur, à l'exception d'une convention de compensation avec accord de maîtrise qui est de premier rang avec les autres créanciers hypothécaires. Nonobstant ce qui précède, l'hypothèque universelle en faveur de la Société est de premier rang pendant toute la durée des versements des avances faites par la Société, qui procède au décaissement des sommes prêtées par elle avant que les autres créanciers ne procèdent au décaissement des sommes prêtées par eux. Dès le début des versements des avances par les autres créanciers, l'hypothèque en faveur de la Société devient de deuxième rang. De plus, les remboursements dus à la Société par l'organisme sont sujets à une convention de subordination de créance en faveur des créanciers de premier rang.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. Avances (suite)

	2020		
	Avances aux offices d'habitation	Autres avances	Total
Solde au début	167 782	-	167 782
Avances octroyées au cours de l'exercice	71 251	12 775	84 026
Avances converties en prêts au cours de l'exercice	(28 575)	-	(28 575)
Solde à la fin	210 458	12 775	223 233

	2019		
	Avances aux offices d'habitation	Autres avances	Total
Solde au début	118 993	-	118 993
Avances octroyées au cours de l'exercice	110 284	-	110 284
Avances converties en prêts au cours de l'exercice	(61 495)	-	(61 495)
Solde à la fin	167 782	-	167 782

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15. Prêts

	2020					2019
	Taux d'intérêt fixe échéant					Total
	2020-2021 à 2024-2025	2025-2026 à 2029-2030	2030-2031 à 2034-2035	2035-2036 à 2053-2054	Total	
Prêts ^(a) garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :						
6,875 % ^(b)	2 250	-	-	-	2 250	4 545
7,000 % à 7,500 % ^(b)	9 101	2 713	-	-	11 814	14 640
7,625 % à 7,875 % ^(b)	18 113	17 762	-	-	35 875	44 155
8,000 % à 8,625 % ^(b)	11 841	25 050	-	-	36 891	43 028
10,500 % ^(b)	-	94	-	-	94	106
	41 305	45 619	-	-	86 924	106 474
Prêts ^(a) non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :						
2,041 % ^(b)	-	-	-	-	-	10
2,165 % à 4,016 % (2019 : 2,833 % à 4,016 %)	-	-	281 203	364 334	645 537	644 960
6,875 % ^(b)	726	-	-	-	726	1 392
8,000 % ^(b)	-	1 760	-	-	1 760	1 875
	726	1 760	281 203	364 334	648 023	648 237
	42 031	47 379	281 203	364 334	734 947	754 711

(a) À la suite des remboursements de capital et d'intérêts effectués par les organismes liés par des conventions d'exploitation avec la Société, les dépenses d'intérêts et d'amortissement de l'immobilisation corporelle acquise avec le prêt sont incluses dans les charges supportées par ces organismes et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société et ses partenaires, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre eux conformément aux modalités convenues (note 29).

(b) Les taux au 31 mars 2020 sont demeurés les mêmes qu'au 31 mars 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15. Prêts (suite)

L'échéancier des encaissements en capital à recevoir sur les prêts au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2020-2021	51 110
2021-2022	49 634
2022-2023	47 651
2023-2024	45 600
2024-2025	44 666
	<hr/>
	238 661
2025-2026 à 2029-2030	204 003
2030-2031 à 2034-2035	164 994
2035-2036 à 2039-2040	67 381
2040-2041 à 2044-2045	22 222
2045-2046 à 2049-2050	26 026
2050-2051 à 2053-2054	11 660
	<hr/>
Total	734 947

16. Placements de portefeuille

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Billets à terme adossés à des actifs de tiers (BTAA)	6	8
Obligations provinciales, municipales, d'organismes municipaux et d'entreprises, portant intérêt à des taux se situant entre 1,763 % et 2,670 % et échéant à diverses dates jusqu'en novembre 2029	<u>155 193</u>	<u>-</u>
	<u>155 199</u>	<u>8</u>

Au 31 mars 2020, la juste valeur des placements de portefeuille, excluant les BTAA, s'établit à 156 885 milliers de dollars.

17. Encaisse réservée

L'encaisse réservée est constituée des réserves de remplacement centralisées relatives au Programme de logement sans but lucratif – Privé – volet Régulier. Ce compte sert aux travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation pour les coopératives d'habitation bénéficiaires de ce programme. La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse dans le poste Crédoiteurs et charges à payer aux passifs de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

18. Crédoiteurs et charges à payer

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Bénéficiaires de subventions	166 269	197 014
Fournisseurs et autres	2 772	2 717
Provision pour vacances	3 603	3 217
Sommes détenues pour le compte de tiers (note 17)	1 990	1 733
	<u>174 634</u>	<u>204 681</u>

19. Emprunts temporaires

La Société est autorisée, par le décret 323-2017 du gouvernement du Québec et modifié par le décret 336-2019, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, entité sous contrôle commun, pour un montant total de 1 677 400 milliers de dollars, soit 100 000 milliers de dollars à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 1 475 900 milliers de dollars à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 101 500 milliers de dollars à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses refinancements d'emprunts venant à échéance, et ce, jusqu'au 31 mars 2020. Selon le décret 527-2020, le montant total autorisé pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 avril 2023 est de 1 839 500 milliers de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux fixe négocié au moment de l'emprunt. La Société a trois emprunts au taux de 1,252 %, échéant le 1^{er} mai 2020 (31 mars 2019 : deux emprunts au taux de 2,088 %, échus le 1^{er} avril 2019).

Depuis le 1^{er} avril 2013, le gouvernement du Québec autorise également la Société à effectuer des emprunts temporaires à même le fonds général du fonds consolidé du revenu. Selon le décret 649-2018, ces emprunts ne peuvent excéder 3 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mai 2023. Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux préférentiel au moment de l'emprunt. Au 31 mars 2020, la Société n'a aucun emprunt en vertu de cette autorisation (31 mars 2019 : aucun emprunt en vertu de cette autorisation).

Les intérêts sur les emprunts temporaires de l'exercice sont imputés au poste Frais financiers (note 9), à l'exception des intérêts qui sont capitalisés aux immobilisations corporelles et aux avances.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	451 863	369 644
Emprunts temporaires contractés au cours de l'exercice	237 988	259 851
Emprunts temporaires convertis en dettes à long terme au cours de l'exercice	(87 044)	(177 632)
Solde à la fin	<u>602 807</u>	<u>451 863</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

20. Subventions à payer

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la Société s'est engagée à rembourser le capital et les intérêts équivalant au montant de sa subvention. Les taux d'intérêt ont varié entre 1,850 % et 4,400 % (1,850 % et 4,550 % au 31 mars 2019).

Le solde dû en capital par programmes est détaillé dans le tableau ci-dessous. En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours au 31 mars 2020, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices est le suivant :

	2020						2019	
	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025-2026 à 2028-2029	Total	Total
Aide au logement social, communautaire et abordable								
AccèsLogis Québec ^(a)	41 748	34 614	30 416	25 226	18 415	13 790	164 209	210 576
Logement abordable Québec volet Social et communautaire ^(a)	16 578	12 943	8 416	4 071	1 754	898	44 660	62 868
volet Privé	807	532	189	50	-	-	1 578	2 563
Amélioration de l'habitat								
Rénovation Québec	8 522	7 124	6 174	5 202	3 892	2 796	33 710	44 119
Programme de revitalisation des vieux quartiers	48	12	-	-	-	-	60	425
	67 703	55 225	45 195	34 549	24 061	17 484	244 217	320 551

(a) La Société possède une garantie hypothécaire sur les immeubles visés par ces programmes afin d'assurer le respect par les organismes des conditions qu'ils assument, aux termes de la convention d'exploitation existant entre ceux-ci et la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

21. Dettes à long terme

	2020					2019
	Taux d'intérêt fixe échéant					Total
	2020-2021 à 2024-2025	2025-2026 à 2029-2030	2030-2031 à 2034-2035	2035-2036 à 2053-2054	Total	
SCHL						
Obligations						
Remboursables par versements mensuels 1,050 % à 3,430 % (2019 : 0,930 % à 3,430 %)	257 483	38 493	-	-	295 976	360 486
Remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation 6,875 % à 11,000 % ^(a)	46 934	54 637	3 136	-	104 707	120 656
Remboursables par versements annuels 5,944 % ^(a)	-	120 549	51 803	-	172 352	185 620
Emprunt garanti par hypothèque immobilière						
Remboursable par versements mensuels 1,140 % à 7,875 % ^(a)	424	-	-	-	424	489
	304 841	213 679	54 939	-	573 459	667 251
Fonds de financement						
Billets						
Remboursables par versements mensuels 2,165 % à 4,016 % (2019 : 2,833 % à 4,016 %)	-	-	551 565	885 158	1 436 723	1 411 772
	304 841	213 679	606 504	885 158	2 010 182	2 079 023

(a) Les taux au 31 mars 2020 sont demeurés les mêmes qu'au 31 mars 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

21. Dettes à long terme (suite)

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui ont cours au 31 mars 2020, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2020-2021	156 972
2021-2022	155 834
2022-2023	152 206
2023-2024	148 854
2024-2025	142 527
	<hr/>
	756 393
2025-2026 à 2029-2030	602 759
2030-2031 à 2034-2035	423 403
2035-2036 à 2039-2040	167 719
2040-2041 à 2044-2045	22 222
2045-2046 à 2049-2050	26 026
2050-2051 à 2053-2054	11 660
	<hr/>
Total	2 010 182

22. Subventions reportées

SCHL

Les subventions reportées de la SCHL sont liées au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement. Au 31 mars 2019, ces subventions reportées étaient également liées à AccèsLogis Québec, au Programme de logement sans but lucratif et au Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite. Ces subventions reportées concernent des transferts reçus pour lesquels la Société ne satisfait pas à toutes les stipulations. Tant que ces dernières ne sont pas toutes respectées, les subventions de la SCHL constituent un passif pour la Société.

Gouvernement du Québec

Les subventions reportées du gouvernement du Québec découlent principalement de sommes reçues en lien avec l'adoption de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium. Les sommes reçues serviront à financer des organismes pour leurs projets de construction ou de rénovation de bâtiments qui intègrent un nouveau produit en aluminium. D'autre part, une somme de 1 000 milliers de dollars a été reçue dans le cadre du Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal pour la réalisation d'un projet en habitation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

22. Subventions reportées (suite)

	2020		
	SCHL	Gouvernement du Québec	Total
Solde au début	25 905	1 792	27 697
Sommes reçues au cours de l'exercice	53	2 000	2 053
Virement aux résultats de l'exercice	(25 904)	(495)	(26 399)
Solde à la fin	54	3 297	3 351

	2019		
	SCHL	Gouvernement du Québec	Total
Solde au début	80 244	2 495	82 739
Sommes reçues au cours de l'exercice	26 370	-	26 370
Virement aux résultats de l'exercice	(80 709)	(703)	(81 412)
Solde à la fin	25 905	1 792	27 697

23. Contributions des organismes reportées

Ce poste est composé de sommes reçues des organismes contributeurs en vertu du programme AccèsLogis Québec, qui sont à redistribuer à des organismes du domaine du logement coopératif et sans but lucratif.

	2020	2019
Solde au début	739	69
Sommes obtenues au cours de l'exercice	3 739	3 054
Revenus d'intérêts	17	8
Virement aux résultats de l'exercice	(4 120)	(2 392)
Solde à la fin	375	739

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

24. Provision pour pertes sur garanties de prêts

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	130 755	67 949
Provision de l'exercice	80 115	64 630
Exécution de garanties	(7 601)	(1 824)
Solde à la fin	<u>203 269</u>	<u>130 755</u>

La provision par programmes se répartit comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
AccèsLogis Québec	179 264	114 159
Logement abordable Québec – volet Social et communautaire	22 844	15 498
Achat-Rénovation	945	850
Programme de logement sans but lucratif – Privé	214	244
Aide au logement populaire	2	4
	<u>203 269</u>	<u>130 755</u>

Une subvention du gouvernement du Québec, comptabilisée dans le poste Débiteurs, assure la disponibilité des fonds pour couvrir cette provision.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interemployeurs à prestations déterminées sont administrés par Retraite Québec. Ils comportent des garanties à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les taux de cotisation de la Société au RRPE et au RRAS, qui fait partie du RRPE, et au RREGOP ont été respectivement de 12,82 % et 10,88 % de la masse salariale admissible du 1^{er} avril au 31 décembre 2019 et de 12,29 % et 10,63 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur pour les participants au RRPE et au RRAS, ainsi qu'à un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le taux de compensation estimé utilisé correspond au taux suggéré par Retraite Québec, soit 3 %. Le montant de compensation réel à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) sera déterminé en 2020-2021 selon le taux de compensation définitif établi par Retraite Québec.

Ainsi, la Société a constaté un montant de compensation correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019 et estimé à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées dans les frais d'administration incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, s'élèvent à 2 601 milliers de dollars (2 353 milliers de dollars en 2019).

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Les modalités du programme diffèrent selon la catégorie d'emploi.

Selon les dispositions de ce programme, les juristes peuvent accumuler les journées de congés de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de salaire. De plus, ils peuvent prendre ces journées non utilisées en journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Les conventions collectives 2015-2020 intervenues en juin 2016 relativement aux conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 relativement aux conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme pour ces employés. Désormais, le programme leur permet d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement, et ce, jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire au 30 septembre sera payable à 100 % à la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

25. Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Des mesures transitoires sont appliquées pour les fonctionnaires depuis le 1^{er} avril 2017 et se poursuivront jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mesures transitoires s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2019 et se poursuivront jusqu'au 31 mars 2024. Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congés de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %. Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours.

Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congés de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion.

Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Évaluations et estimations subséquentes

Les principales hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations relatives au programme d'accumulation des congés de maladie sont les suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
– Taux d'indexation	2,50 %	2,75 %
– Taux d'actualisation pondéré	1,73 %	2,29 %
– Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	2 ans à 19 ans	3 ans à 17 ans

Les variations de la provision pour congés de maladie se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	4 932	4 656
Charges de l'exercice	1 088	1 029
Prestations versées ou annulées au cours de l'exercice	<u>(1 113)</u>	<u>(753)</u>
Solde à la fin	<u>4 907</u>	<u>4 932</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. Immobilisations corporelles

	Terrains ^{(c) (f)}	Bâtiments ^{(d) (i)}	Améliorations majeures ^(e)	Améliorations locatives	Matériel et équipement (incluant les logiciels)	Développement informatique ^(h)	Total
Coût							
31 mars 2018	101 207	924 419	1 269 400	1 597	10 980	40 673	2 348 276
Acquisitions ^{(a) (b) (g)}	237	13 700	135 699	-	97	556	150 289
Dispositions	301	895	227	-	-	-	1 423
Réduction de valeur	-	185	80	-	-	993	1 258
31 mars 2019	101 143	937 039	1 404 792	1 597	11 077	40 236	2 495 884
Acquisitions ^{(a) (b) (g)}	-	11 248	127 333	-	150	344	139 075
Dispositions	15	677	-	-	-	-	692
Réduction de valeur	-	-	-	-	-	-	-
31 mars 2020	101 128	947 610	1 532 125	1 597	11 227	40 580	2 634 267
Amortissement cumulé							
31 mars 2018	-	469 879	276 276	1 597	10 392	35 199	793 343
Amortissement	-	64 996	69 473	-	276	1 606	136 351
Dispositions	-	300	81	-	-	-	381
Réduction de valeur	-	60	7	-	-	-	67
31 mars 2019	-	534 515	345 661	1 597	10 668	36 805	929 246
Amortissement	-	57 466	75 702	-	279	1 501	134 948
Dispositions	-	319	-	-	-	-	319
Réduction de valeur	-	-	-	-	-	-	-
31 mars 2020	-	591 662	421 363	1 597	10 947	38 306	1 063 875
Valeur nette comptable							
31 mars 2019	101 143	402 524	1 059 131	-	409	3 431	1 566 638
31 mars 2020	101 128	355 948	1 110 762	-	280	2 274	1 570 392

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

26. Immobilisations corporelles (suite)

- (a) Des intérêts sur les emprunts temporaires au Fonds de financement totalisant 885 milliers de dollars (987 milliers de dollars au 31 mars 2019) sont capitalisés aux améliorations majeures.
- (b) Des intérêts sur les emprunts temporaires au Fonds de financement totalisant 301 milliers de dollars (178 milliers au 31 mars 2019) sont capitalisés aux bâtiments.
- (c) La Société possède des terrains en qualité de superficière pour une durée illimitée, pour un montant de 33 504 milliers de dollars (33 517 milliers de dollars au 31 mars 2019). Le tréfonds de ces terrains appartient à la Ville de Montréal.
- (d) Des bâtiments ayant une valeur comptable de 20 157 milliers de dollars (25 847 milliers de dollars au 31 mars 2019) sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.
- (e) Des améliorations majeures ayant une valeur comptable de 101 761 milliers de dollars (90 132 milliers de dollars au 31 mars 2019) ont été apportées à des bâtiments qui sont érigés sur des terrains que la Société possède en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre les années 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leurs résultats d'exploitation.
- (f) Des travaux d'expertise ont révélé que la Société est propriétaire de terrains contaminés. En vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de faire réaliser des travaux de décontamination. Considérant les conventions d'exploitation signées notamment entre la Société et les offices d'habitation, les coûts qui pourraient découler de ces travaux se trouveront dans les résultats d'exploitation de ces offices d'habitation dans l'année de leur réalisation. Par conséquent, étant donné que les déficits ou les surplus d'exploitation des offices d'habitation sont généralement assumés à 90 % par la Société, et ce, par l'entremise du Programme de logement sans but lucratif, les coûts de décontamination seront inclus dans les coûts de ce programme au moment où les offices d'habitation en assumeront les frais. Ces coûts sont estimés à 5 462 milliers de dollars (3 119 milliers de dollars au 31 mars 2019).
- (g) Le montant des acquisitions qui se trouve dans le poste Crédeurs et charges à payer s'élève à 11 934 milliers de dollars (16 917 milliers de dollars au 31 mars 2019).
- (h) Le total du coût des immobilisations corporelles inclut des développements informatiques en cours pour un montant de 416 milliers de dollars (242 milliers de dollars au 31 mars 2019). Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations corporelles.
- (i) Les immeubles d'habitation en construction des exercices précédents sont achevés. Le total de leur coût, soit 28 746 milliers de dollars, est inclus dans les immobilisations corporelles et une dépense d'amortissement leur est maintenant associée. Le coût des immeubles d'habitation en construction au 31 mars 2019 était de 17 498 milliers de dollars. À ce moment, aucune dépense d'amortissement ne leur était associée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

27. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2020	2019
	Augmentation (diminution)	Augmentation (diminution)
État de la situation financière		
Avances	(27 294)	(60 353)
Prêts	(18 127)	19 117
Placements de portefeuille	(2 048)	7
Emprunts temporaires	(74 964)	(168 015)
Dettes à long terme	87 044	177 632
Immobilisations corporelles	(139 089)	(131 676)

28. Sommes réservées à la gestion et à l'utilisation des contributions des organismes

À la suite de l'adoption, le 10 juin 2016, de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, la Société et les représentants des contributeurs désignés ont établi les modalités de gestion et d'utilisation de l'ensemble des contributions des organismes. Ces dernières ont été approuvées par le gouvernement le 6 décembre 2017, et ce, en vertu du décret 1190-2017.

Le décret mentionne que les contributions versées à la Société et les revenus générés par ces dernières doivent être versés dans un compte réservé aux fins suivantes :

- accorder une aide financière, conformément aux programmes de la Société, aux organismes qui, en vertu de ces programmes, ont l'obligation de verser une contribution, sous forme de prêt, de remise gracieuse, de garantie de prêt ou de subvention;
- rembourser à des institutions financières, si nécessaire, un montant maximal de 29 600 milliers de dollars correspondant aux emprunts accordés, en lieu et place du Fonds québécois d'habitation communautaire, à des organismes ayant des projets en difficulté financière garantis par la Société dans le cadre de ses programmes;
- payer la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux des employés de la Société qui sont affectés aux activités reliées à la gestion et à la mise en œuvre des politiques d'octroi de l'aide financière et de placement des contributions, ainsi que toutes les dépenses nécessaires à leur application.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

28. Sommes réservées à la gestion et à l'utilisation des contributions des organismes (suite)

Le décret prévoit également que pour les années 2018-2019 et suivantes, l'excédent cumulé au regard de la gestion des contributions est limité à une réduction maximale de 5 % du solde de l'excédent cumulé de l'année précédente.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus de contributions des organismes (note 5)	36 658	24 551
Revenus de placement	4 243	3 518
Charges relatives aux frais d'administration	(190)	(72)
Charges de créances douteuses (note 13)	(21 339)	(1 798)
Sommes remboursées à des institutions financières	(3 124)	(606)
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>16 248</u>	<u>25 593</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>221 028</u>	<u>195 435</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>237 276</u></u>	<u><u>221 028</u></u>

Les sommes réservées sont incluses dans les postes suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 244	189 448
Intérêts courus à recevoir	2 771	351
Débiteurs – Contributions des organismes (note 13)	51 089	41 911
Débiteurs – Provision pour créances douteuses (note 13)	(32 021)	(10 682)
Placements de portefeuille (note 16)	155 193	-
	<u><u>237 276</u></u>	<u><u>221 028</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Obligations contractuelles et droits contractuels

En vertu des conventions d'exploitation intervenues dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif entre les organismes, les municipalités et la Société, cette dernière s'est engagée à subventionner une partie correspondant généralement à 90 % du déficit d'exploitation des organismes, s'il y a lieu. La durée de ces conventions varie de 35 à 50 ans et celles-ci viendront progressivement à échéance jusqu'en 2046. La part subventionnée par la Société pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2020 est estimée à 424 307 milliers de dollars (420 370 milliers de dollars en 2019). De ce montant, 130 915 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers au 31 mars 2020 (128 729 milliers de dollars au 31 mars 2019).

En vertu des ententes intervenues historiquement avec la SCHL, cette dernière s'est engagée à financer des interventions de la Société en matière de logement social, principalement le financement des déficits d'exploitation des habitations à loyer modique. En fonction des diverses modalités applicables, la durée du financement fédéral varie de 35 à 50 ans. La fin de l'engagement financier de la SCHL a débuté en 2014-2015 et se poursuivra graduellement jusqu'en 2032-2033. La part subventionnée par la SCHL pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2020 est estimée à 227 461 milliers de dollars (237 319 milliers de dollars en 2019). De ce montant, 59 863 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, sont constatés dans les états financiers au 31 mars 2020 (59 951 milliers de dollars au 31 mars 2019).

De plus, dans le cadre de l'Entente relative à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec, la Société du Plan Nord (SPN) s'était engagée, jusqu'au 31 mars 2020, à assumer 100 % des déficits d'exploitation des ensembles immobiliers construits dans le cadre du Plan Nord (actuellement, aucune nouvelle entente entre la SPN et la Société allant au-delà du 31 mars 2020 n'a été conclue). L'ensemble des revenus découlant de cette entente a été constaté. Au 31 mars 2019, la part subventionnée par la SPN pour le déficit d'exploitation de l'année civile 2019 était estimée à 11 984 milliers de dollars, dont 2 996 milliers de dollars, correspondant à la période de janvier à mars, ont été constatés dans les états financiers à cette date.

Les déficits d'exploitation des années futures, et par conséquent les contributions qui y sont rattachées, ne peuvent être déterminés, principalement en raison du niveau du budget de remplacement, d'amélioration et de modernisation, qui peut varier considérablement d'une année à l'autre selon les autorisations obtenues annuellement du gouvernement du Québec et de la SCHL.

À la suite de l'entente intervenue le 5 avril 2018 entre la Ville de Montréal et la Société concernant le transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, la Société s'est engagée à transférer annuellement une part de son budget à la Ville pour les activités sous entente sur son territoire. Considérant les obligations de chacune des parties à l'entente, une somme de 175 708 milliers de dollars demeure encore non versée au 31 mars 2020 (173 127 milliers de dollars au 31 mars 2019). Cette entente prend fin le 31 mars 2022.

Quant au programme AccèsLogis Québec, aux programmes d'amélioration de l'habitat et au Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik, la Société s'est engagée à accorder, sous réserve du respect des conditions de ces programmes et des modalités déterminées, une aide financière sous forme de subventions pour la réalisation de certains projets.

La Société a également conclu des contrats relatifs aux activités courantes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles

La totalité de ces engagements se détaille comme suit et il est prévu que la dépense soit constatée au cours des prochains exercices selon l'échéancier suivant :

	2020						2019	
	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025-2026 à 2028-2029	Total	Total
Aide au logement social, communautaire et abordable								
Programme de logement sans but lucratif	293 392	-	-	-	-	-	293 392	291 641
AccèsLogis Québec	77 903	21 323	3 517	-	-	-	102 743	85 492
Amélioration de l'habitat	16 541	1 854	253	-	-	-	18 648	31 237
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	63 501	62 112	37 845	12 250	-	-	175 708	173 127
Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik	2 739	-	-	-	-	-	2 739	-
Subventions diverses	200	200	200	200	200	600	1 600	1 800
Contrats relatifs aux opérations courantes	3 857	1 545	461	40	2	-	5 905	3 804
	458 133	87 034	42 276	12 490	202	600	600 735	587 101

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

29. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Droits contractuels

La Société a conclu différentes ententes en vertu desquelles elle recevra des sommes de ses partenaires. Il est prévu que le revenu soit constaté au cours des prochains exercices selon l'échéancier suivant :

	2020					2019	
	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Total	Total
Aide au logement social, communautaire et abordable							
Programme de logement sans but lucratif	167 598	-	-	-	-	167 598	186 356
AccèsLogis Québec	39 419	37 904	19 538	15 246	-	112 107	144 368
Logement abordable Québec – volet Social et communautaire	2 868	961	-	-	-	3 829	8 401
Programme de supplément au loyer	200	200	200	200	145	945	1 000
	210 085	39 065	19 738	15 446	145	284 479	340 125

Selon les différentes ententes, ces sommes sont réservées pour la mise en oeuvre de certains programmes de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

30. Éventualités

Passifs éventuels

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 2 675 milliers de dollars (2 675 milliers de dollars au 31 mars 2019). De l'avis de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

Initiative en habitation au Nunavik

En vertu de ce programme, la Société s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, jusqu'à concurrence de 2 949 milliers de dollars. Le solde de cet engagement s'établit à 551 milliers de dollars (618 milliers de dollars au 31 mars 2019).

Garanties de prêts^(a)

AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et Logement abordable Québec – volet Social et communautaire

La Société garantit le remboursement des prêts accordés par des institutions financières à des organismes bénéficiant des programmes AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et Logement abordable Québec – volet Social et communautaire.

Ces garanties comprennent des prêts consentis pour assurer le financement intérimaire des projets d'habitation, sous forme de marge de crédit, net des créditeurs déterminés sur la base des travaux réalisés et des marges de crédit hypothécaires. De plus, la Société garantit des prêts pour une période de 25 ou de 35 ans correspondant à la partie non subventionnée des projets d'habitation. Le montant de ces prêts totalise 2 140 849 milliers de dollars (2 055 436 milliers de dollars au 31 mars 2019). Une provision pour pertes sur garanties de prêts de 203 053 milliers de dollars est reliée à ces prêts (130 507 milliers de dollars au 31 mars 2019).

La Société dispose de recours qui lui permettraient de recouvrer des sommes remboursées à une institution financière à la suite de la mise en œuvre de la garantie en raison du défaut d'un organisme. À la suite d'un remboursement du solde du prêt garanti par la Société à l'institution financière, cette dernière subroge la Société de tous ses droits, titres et intérêts, y compris ceux d'une créance hypothécaire de premier rang. La nature des actifs obtenus de ces recours se compose des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une subvention en vertu des programmes mentionnés ci-dessus.

Programme de logement sans but lucratif – Privé et programme Aide au logement populaire

La Société a conclu avec la SCHL des accords relativement au Programme de logement sans but lucratif – Privé et au programme Aide au logement populaire. En vertu de ces accords, lorsqu'un projet est en difficulté, la Société doit compenser la SCHL pour les pertes subies à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour le Programme de logement sans but lucratif – Privé, qui sont de 35 ans. Le solde des prêts, assujetti à ces accords, totalise 114 966 milliers de dollars (133 630 milliers de dollars au 31 mars 2019). Une provision pour pertes sur garanties de prêts de 216 milliers de dollars est reliée à ces prêts (248 milliers de dollars au 31 mars 2019).

(a) Les garanties pour lesquelles une provision pour pertes sur garanties de prêts est nécessaire sont présentées à la note 24.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

30. Éventualités (suite)

Garanties de prêts^(a) (suite)

Logements nordiques

Dans le cadre de ses programmes, la Société peut garantir un prêt. Les emprunts garantis pour financer les activités relatives à la construction de logements nordiques totalisent 13 656 milliers de dollars (14 370 milliers de dollars au 31 mars 2019).

Autres garanties

De plus, la Société a conclu une entente concernant l'octroi d'une garantie de prêt pour la somme maximale de 5 000 milliers de dollars en faveur d'un prêteur privé, pour une durée de 30 ans, afin de permettre le développement d'un nouveau modèle d'habitation coopérative. Le solde de cette garantie est de 680 milliers de dollars au 31 mars 2020. Cette garantie n'était pas utilisée au 31 mars 2019.

(a) Les garanties pour lesquelles une provision pour pertes sur garanties de prêts est nécessaire sont présentées à la note 24.

Actifs éventuels

Pyrrhotite

Le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite permet à la Société de récupérer la somme de la subvention versée à un bénéficiaire en vertu du programme s'il est indemnisé dans le cadre d'un jugement, d'un règlement à l'amiable ou par ses assurances. Le 6 avril 2020, la Cour d'appel a rendu un jugement phare en faveur des bénéficiaires dans le dossier de la pyrrhotite qui confirme le jugement antérieur de la Cour supérieure. Depuis, un appel de la décision de la Cour d'appel devant la Cour suprême a été demandé. Malgré l'appel à la Cour suprême, les bénéficiaires seront indemnisés. La Société pourrait donc récupérer une partie des sommes versées. D'autre part, la Société a été informée que certains bénéficiaires avaient été indemnisés dans le cadre d'un règlement à l'amiable; il lui serait donc possible de récupérer la somme des subventions qui leur avaient été octroyées. Aucune somme à recevoir n'a cependant été comptabilisée, étant donné que la Société n'est présentement pas en mesure de faire une estimation raisonnable des sommes qui pourront être recouvrées.

31. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux postes Trésorerie et équivalents de trésorerie, Intérêts courus à recevoir, Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec), Avances, Prêts, Placements de portefeuille et Encaisse réservée.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé négligeable. En effet, les contrepartistes sont des institutions financières ayant une cote de crédit élevée. De plus, la Politique et stratégie de placements et de gestion des liquidités et la Politique de placement des contributions des organismes ayant bénéficié d'une aide financière de la Société précisent le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la Société peut investir. Ces politiques ont été élaborées dans le respect de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) ainsi que de son Règlement sur les placements effectués par un organisme (RLRQ, chapitre A-6.001, r. 8). La stratégie recherchée consiste à investir l'actif de façon sécuritaire et diversifiée et à en retirer un revenu d'intérêts raisonnable selon les taux d'intérêt en vigueur des instruments financiers permis. Ces politiques prévoient également les contrepartistes avec lesquels la Société peut traiter pour effectuer ses placements.

Par conséquent, le risque de crédit associé aux éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum. La Société possède des placements pouvant être considérés comme des équivalents de trésorerie pour un montant de 55 727 milliers de dollars (223 186 milliers de dollars au 31 mars 2019).

Débiteurs (autres que Subventions – Gouvernement du Québec)

Le risque de crédit associé à ces débiteurs est faible puisqu'ils sont constitués de subventions à recevoir de la SCHL, qui est une organisation possédant une cote de crédit AAA. Ainsi, le risque de crédit lié aux transactions effectuées avec cette dernière est très faible.

Les débiteurs en lien avec les contributions d'organismes sont composés de sommes à recevoir en vertu des programmes AccèsLogis Québec, Achat-Rénovation et Logement abordable Québec – volet Social et communautaire. La Société établit la provision pour créances douteuses selon le risque de crédit spécifique déterminé en fonction de la santé financière des projets. Une provision est enregistrée seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Lors de l'établissement de cette provision, les conséquences potentielles que pourrait avoir la pandémie mondiale de COVID-19 sur la santé financière des organismes ont été considérées. La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer la valeur de recouvrement nette due par ces organismes est faible. Puisque la Société garantit des prêts pour ces mêmes organismes, le risque associé à la santé financière de ces derniers en lien avec la COVID-19 a également été pris en compte lors de l'établissement de la provision pour pertes sur garanties de prêts.

L'autre portion des débiteurs est constituée de sommes versées en trop, d'avances ou de la contrepartie exigible des organismes. Ces organismes sont principalement des offices d'habitation. La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes dues par ces organismes est faible.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Ces débiteurs totalisent 187 026 milliers de dollars (169 057 milliers de dollars au 31 mars 2019). De ce montant, certaines sommes sont dues à la Société depuis plus d'un an par la SCHL et par les organismes contributeurs.

La balance chronologique de ces débiteurs est répartie comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Moins d'un an	53 777	35 474
D'un an à moins de deux ans	(1 012)	3 583
De deux ans à moins de trois ans	4 773	22 717
Trois ans et plus	<u>19 917</u>	<u>(3 708)</u>
	77 455	58 066
Provision pour créances douteuses	<u>(32 021)</u>	<u>(10 682)</u>
	<u>45 434</u>	<u>47 384</u>

Les variations au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses sont réparties comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	(10 682)	(8 884)
Perte de valeur comptabilisée au résultat de l'exercice	(21 339)	(2 212)
Montants recouverts	<u>-</u>	<u>414</u>
Solde de fin	<u>(32 021)</u>	<u>(10 682)</u>

Avances

Le risque de crédit associé aux avances est présenté au paragraphe suivant sur les prêts, étant donné que celles-ci seront par la suite converties en prêts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Prêts (y compris les intérêts courus à recevoir)

La direction de la Société considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes sur ses prêts est faible. En effet, la plupart de ces prêts sont consentis à des organismes pour lesquels les dépenses d'intérêts et d'amortissement de l'immobilisation corporelle acquise avec le prêt sont incluses dans les charges supportées et prises en considération dans l'établissement de leurs résultats d'exploitation. En vertu des conventions d'exploitation intervenues entre la Société, ces organismes et les municipalités, les déficits ou les surplus d'exploitation sont partagés entre la Société et les municipalités conformément aux modalités convenues (*note 29*).

Enfin, des prêts de 86 924 milliers de dollars (106 474 milliers de dollars au 31 mars 2019), sur 734 947 milliers de dollars (754 711 milliers de dollars au 31 mars 2019), sont garantis par des hypothèques immobilières.

Placements de portefeuille

Le risque de crédit associé aux placements de portefeuille est essentiellement réduit au minimum puisque ces derniers sont gérés selon les deux politiques de la Société, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration de risque de crédit, à l'exception des BTAA, lesquels font l'objet d'une gestion distincte. En effet, comme il n'existe plus de marché actif pour les BTAA, il y a des risques que la Société ne puisse récupérer l'entièreté du capital investi dans ce type de placement. La valeur nominale des BTAA est de 185 milliers de dollars (190 milliers de dollars au 31 mars 2019). Un suivi rigoureux visant à évaluer la moins-value durable qu'ils pourraient subir a été mis en place.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer les obligations liées à ses passifs financiers lorsque celles-ci arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Elle établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations. Ainsi, la Société s'assure d'un approvisionnement de fonds continu afin d'honorer ses engagements tout en minimisant chaque jour l'encaisse improductive. De plus, la Société privilégie une gestion active de ses dettes, c'est-à-dire qu'elle vise à rembourser les obligations qui présentent une clause de remboursement par anticipation, à la condition de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses paiements futurs.

Les échéances des passifs financiers sont à court terme, à l'exception des flux de trésorerie contractuels présentés dans le tableau qui suit, incluant le coût des intérêts s'il y a lieu :

	2020				Total
	Moins d'un an	D'un an à moins de trois ans	De trois ans à moins de cinq ans	Cinq ans et plus	
Subventions à payer	74 389	108 312	61 478	17 904	262 083
Dettes à long terme	226 040	429 440	390 664	1 513 248	2 559 392
	300 429	537 752	452 142	1 531 152	2 821 475

	2019				Total
	Moins d'un an	D'un an à moins de trois ans	De trois ans à moins de cinq ans	Cinq ans et plus	
Subventions à payer	84 886	134 582	85 009	43 072	347 549
Dettes à long terme	228 927	434 586	400 495	1 616 376	2 680 384
	313 813	569 168	485 504	1 659 448	3 027 933

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

31. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société n'est pas exposée au risque de change ni à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est réduite au minimum puisque :

- les taux d'intérêt et les échéances des prêts et des dettes à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes;
- les taux d'intérêt sur les avances, les prêts, les placements de portefeuille (excluant les BTAA), les emprunts temporaires, les subventions à payer et les dettes à long terme sont fixes, et la Société envisage généralement de les conserver jusqu'à l'échéance.

32. Apparentés

La Société est apparentée à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, de la présidente-directrice générale et des vice-présidents

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

33. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année 2019 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2020.





**BÂTISSONS
ENSEMBLE
DU MIEUX-VIVRE**

www.habitation.gouv.qc.ca



**Société
d'habitation**

Québec

